



Collège des chaires de recherche
sur le monde francophone
de l'Université d'Ottawa

Série, n°1
Printemps 2022

La solidarité entre le Québec et la francophonie canadienne : un renouveau durable?

SOUS LA DIRECTION DE

Linda Cardinal, E.-Martin Meunier et François Rocher

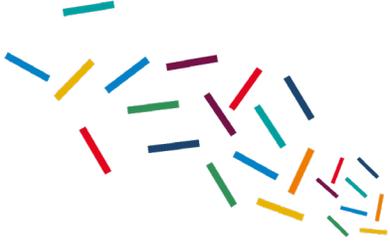


Table des matières

Biographies	5
La Francophonie canadienne et le Québec: un avant et un après Doug Ford? <i>Linda Cardinal, E.-Martin Meunier et François Rocher</i>	5
Retour ou continuité du Canada français? <i>Éric Bédard</i>	9
Le Canada français : lourdeur et légèreté d'une intention nationale <i>Serge Miville</i>	15
Pour une francophonie transversale : immigration, héritage colonial et communautés minoritaires <i>Srilata Ravi</i>	29
Le régime politique canadien et les raisons d'un « éternel retour » de la francophonie canadienne dans l'univers québécois <i>François Charbonneau</i>	37
Pour contrer l'amnésie : perspective historique sur les solidarités entre le Canada et le Québec et entre le Canada anglophone et le Canada francophone <i>Valérie Lapointe-Gagnon</i>	47
Du Canada français à une francophonie canadienne multiethnique. Quand ethnicité et langue ne se superposent plus <i>Danielle Juteau</i>	57
Le « retour » du Canada français <i>Joseph Yvon Thériault</i>	65
Annexe 1 - Mot d'accueil <i>Jacques Frémont, Recteur et vice-chancelier, Université d'Ottawa</i>	71
Annexe 2 - L'action du Québec au sein de la francophonie canadienne : continuités et nouvelles avenues <i>Sonia Lebel, ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Condition féminine</i>	75

Biographies

Éric Bédard

Professeur à l'Université TÉLUQ, Éric Bédard s'intéresse à l'histoire du Québec et du Canada, aux idées politiques en contexte et à l'historiographie. Il est notamment l'auteur de *Survivance. Histoire et mémoire du XIX^e siècle canadien-français* (Boréal, 2017), de *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé* (Boréal, 2011) et de *Le Québec. Tournants d'une histoire nationale* (Septentrion, 2021). Avec Xavier Gélinas, il travaille à l'édition des chroniques politiques de René Lévesque publiées de 1966 à 1976.

Serge Miville

Serge Miville est recteur et vice-chancelier de l'Université de Sudbury. Il a été professeur agrégé en histoire et titulaire de la Chaire de recherche en histoire de l'Ontario français à l'Université Laurentienne de Sudbury. Ses recherches portent sur l'Ontario français, la francophonie canadienne et les relations entre le Québec et le Canada français.

Srilata Ravi

Srilata Ravi est professeure titulaire et directrice de l'Institut Marcelle et Louis Desrochers pour le Patrimoine et les recherches transdisciplinaires en francophonies canadiennes et internationales (IMELDA) à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. Elle était également présidente de l'Acfas-Alberta (2017-2019). Détentrice d'un doctorat en littérature comparée (1991, Madras), ses travaux de recherche portent sur les francophonies canadiennes et mondiales et s'insèrent dans le champ interdisciplinaire d'études culturelles comparées.

François Charbonneau

François Charbonneau est professeur d'études politiques à l'Université d'Ottawa et directeur de la revue *Argument*. Il est détenteur d'un doctorat d'études politiques de l'École des hautes études en sciences sociales (Paris). Il s'intéresse à l'histoire des idées politiques et aux questions identitaires.

Valérie Lapointe-Gagnon

Valérie Lapointe-Gagnon est professeure agrégée d'histoire à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et présidente de l'Acfas-Alberta. Elle s'intéresse à l'histoire intellectuelle et politique du Canada et du Québec contemporains, à l'histoire des femmes, aux francophonies canadiennes, aux questions constitutionnelles et aux relations canado-québécoises. En 2018, elle a publié chez Boréal l'essai *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, récipiendaire du prix de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec. Elle collabore à *La Presse +* en publiant des chroniques sur l'actualité politique.

Danielle Juteau

Danielle Juteau est professeure émérite au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Ses enseignements et recherches portent sur l'articulation des rapports sociaux ethniques et de sexe et sur la citoyenneté dans ses liens au pluralisme et à l'égalité sociale. Elle est membre de la Société royale du Canada depuis 1996.

Joseph Yvon Thériault

Joseph Yvon Thériault est depuis 2008 professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et titulaire de la chaire de recherche du Canada en Mondialisation, citoyenneté et démocratie. Ses recherches portent sur les rapports entre les identités collectives et la démocratie (citoyenneté) dans une perspective d'histoire des idées, d'analyse comparative des petites sociétés et, de manière particulière, dans le contexte de la société québécoise, de l'Acadie et des francophonies minoritaires du Canada.

Linda Cardinal

Linda Cardinal est professeure à l'Université de l'Ontario français depuis 2021. Elle est aussi professeure émérite à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa où elle a été titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de 2004 à 2019. Elle est reconnue pour ses travaux sur les régimes linguistiques comparés, les politiques linguistiques, le constitutionnalisme, la citoyenneté ainsi que l'action publique des minorités, en particulier au Canada et en Europe.

E.-Martin Meunier

E.-Martin Meunier est professeur de sociologie au département des études sociologiques et anthropologiques de l'Université d'Ottawa. Il est également titulaire de la chaire Québec, francophonie canadienne et mutations culturelles depuis 2011 et directeur du Collège des chaires depuis 2019. À ce titre, il joue un rôle de premier plan pour faire vivre la recherche sur la francophonie et rayonner la science en français au sein de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur l'étude théorique et empirique des transformations identitaires et des mutations culturelles au Québec et au Canada français dans une perspective comparée et internationale.

François Rocher

François Rocher est professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa depuis 2006, dont il assumait la direction de 2008 à 2013. De 1990 à 2006, il fut membre du département de science politique et directeur de la School of Canadian Studies (2002-2005) de la Carleton University (Ottawa). Il est l'un des membres fondateurs du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP). Ses recherches portent sur le fédéralisme canadien, le nationalisme, les enjeux liés aux politiques de citoyenneté et d'immigration et de gestion de la diversité ethnoculturelle.

La Francophonie canadienne et le Québec: un avant et un après Doug Ford?

*

Introduction

Par Linda Cardinal, E.-Martin Meunier et François Rocher
Université d'Ottawa

Depuis les débuts de la Confédération, des mouvements de solidarité entre le Québec et les francophones du pays ont marqué l'histoire du pays : que l'on pense à l'époque de Louis Riel, au Règlement 17, à la cause Montfort pour ne nommer que les plus connues. Au plan institutionnel, les gouvernements du Québec qui se sont succédé depuis les années 1960 ont adopté des politiques d'appui aux minorités francophones du Canada. Pensons également au Secrétariat des peuples francophones d'Amérique mis en place par le gouvernement de René Lévesque ou encore à la création du Centre de la francophonie des Amériques par le gouvernement de Jean Charest. Quel que soit le parti politique au pouvoir, il existe une histoire du lien entre le Québec et les francophones du reste du pays.

Par contre, cette solidarité a été accompagnée de moments de rupture, d'indifférence et d'ignorance. Rupture, lorsque le gouvernement québécois a témoigné devant les tribunaux pour protéger ses juridictions malgré les torts causés aux minorités francophones. Indifférence, devant les difficultés des francophones au sein de leur province. Ignorance, quand on entend dire que les francophones ne parlent plus leur langue.

Le mouvement de solidarité en cours avec les francophones de l'Ontario puise une part de son sens de cette histoire complexe et mal connue. Il est également unique tellement il s'est exprimé presque de façon instantanée grâce aux médias sociaux. Est-ce un mouvement qui fera reculer le premier ministre de l'Ontario ou tout autre gouvernement qui cherche à miner les droits des francophones au pays? Quelle est sa force sur la scène canadienne? Quelle sera son incidence sur les rapports entre le Québec et les autres francophones du pays? Quelles leçons devrait-on tirer de l'histoire des solidarités passées pour mieux préparer l'avenir?

Cinquante ans après les États généraux du Canada français et l'adoption de la première Loi sur les langues officielles au Canada, nous témoignons d'un renouveau du dialogue entre l'ensemble des francophones du Canada. Provoqué par la décision du premier ministre de l'Ontario le 15 novembre 2018 d'abolir le Commissariat aux services en français, le poste de Commissaire en français et d'éliminer les financements à l'Université de l'Ontario français, au Centre de ressources pédagogiques franco-ontarien pour la production de trois magazines en français et au théâtre de la Nouvelle-Scène à Ottawa, ce dialogue prend appui sur une mobilisation fortement ressentie partout au pays. Ce mouvement de solidarité pancanadien est-il le signe d'un avant et d'un après Doug Ford dans les rapports entre francophones au pays, en particulier avec le Québec? Si tel est le cas, qui pourrait fédérer un tel mouvement? Comment?

Retour ou continuité du Canada français?

Par Éric Bédard
Université TELUQ

Le matin du mardi 2 octobre 2018, je prends connaissance des résultats finaux des élections québécoises. La veille, la Coalition Avenir Québec fondée par François Legault avait remporté une victoire « historique » : après l'Union nationale en 1936, le Parti Québécois en 1976, voilà qu'un nouveau parti nationaliste prenait le pouvoir, reléguant les Libéraux aux banquettes de l'opposition.

Je lis les nombreuses analyses et commentaires publiés dans les journaux ou qui circulent en boucle sur les réseaux sociaux. J'ouvre aussi la radio et tombe sur Pierre Curzi, comédien bien connu, ex-député du Parti Québécois. Indépendantiste résolu, son analyse me frappe beaucoup : « Hier, de Québécois, on est redevenu des Canadiens français. Je dis ça sans amertume et sans ironie »¹. En optant pour un parti qui écartait la question du régime, explique Curzi, la majorité francophone du Québec s'était rassemblée et avait repris le pouvoir. Ce constat lucide, dénué de toute animosité, a vite fait mouche.

Assistions-nous vraiment au « retour » du Canadien français? L'actualité des semaines et des mois suivants allait accréditer cette perception.

Lors d'un entretien accordé à *Tout le monde en parle* le 21 octobre 2018, Denise Bombardier soutient que les communautés francophones hors Québec sont en voie d'extinction. Elle réplique à l'ancien premier ministre Jean Chrétien, également

présent à l'émission, selon qui la Loi constitutionnelle de 1982 avait assuré la pérennité du fait français au Canada². Sans surprise, les sombres constats de Bombardier soulèvent un tollé chez les communautés visées et leurs associations, mais je note qu'aucun porte-parole important du mouvement souverainiste ou du Parti Québécois ne les reprend à son compte ni n'entonne le refrain des « dead ducks », formule blessante lancée autrefois par René Lévesque³. Ce sont cependant les coupures du gouvernement de Doug Ford concernant l'université de l'Ontario français, annoncées le 14 novembre 2018, qui provoquent les réactions les plus vives et suscitent, même au Québec, une solidarité canadienne-française qu'on croyait disparue, y compris dans les milieux nationalistes. En visite en Ontario, le premier ministre Legault reflète l'opinion québécoise en demandant à son homologue de reconsidérer sa décision. Il rappelle également que, contrairement aux Canadiens d'origine chinoise – auxquels le premier ministre Ford avait comparé les Franco-Ontariens pour justifier sa décision –, les Canadiens français étaient l'un

¹ 98,5 Montréal. « De Québécois, on est redevenu des Canadiens-Français' - Pierre Curzi », 2 octobre 2018.

[<https://www.985fm.ca/nouvelles/politique/152807/de-quebecois-on-est-redevenu-des-canadiens-francais-pierre-curzi>]

² Durant les jours qui vont suivre cette émission, Denise Bombardier va donner plusieurs entrevues sur le sujet. « [Les Franco-Ontariens], expliquait-elle sur les ondes d'une radio franco-ontarienne, sont une culture de survivance. Et vous réussissez à le faire. Et moi, j'ai du respect pour ça. Mais je n'ai pas de respect pour M. Chrétien lorsqu'il dit que c'est à cause du Canada et de la politique

fédérale qu'on parle français. On parle français malgré cela! ». Voir Radio-Canada. « Francophones hors Québec, 'une culture de survivance', dit Denise Bombardier », 23 octobre 2018.

[<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1131457/denise-bombardier-francophones-hors-quebec>]

³ BÉDARD, Éric. 2016. « René Lévesque et la fin du Canada français », dans LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 377-387.

des peuples fondateurs⁴. La controverse Ford allait complètement éclipser les propos de Denise Bombardier.

En marge de ces événements politiques et de ce bruit médiatique, le monde intellectuel québécois accueille *La maison mère*⁵, l'essai-choc d'Alexandre Soublière publié quelques jours à peine après l'élection de la CAQ : « N'aurions-nous pas avantage, dans la situation actuelle, à faire un pas en arrière pour recommencer à nous voir en tant que Canadiens français et non en tant que Québécois? »⁶, demande le jeune romancier. Fils d'une mère franco-ontarienne et d'un père beauceron fédéraliste, Soublière travaille dans le monde de la publicité. Ce qu'il propose pour les francophones du Québec, c'est une nouvelle marque, un nouveau branding – la formule revient à moult reprises dans son livre. La marque « Québec », associée à des référendums perdus, ne susciterait plus l'adhésion des jeunes alors que la marque « Canada français » permettrait, elle, de renouer avec le passé mythique de la Nouvelle-France et de mieux assumer son américanité. C'est à cette proposition qu'ont réagi Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, les deux apôtres d'une américanité moderniste et émancipatrice du Québec qui ont toujours assimilé le Canada français au repli ethnoculturel et à l'impuissance politique : « Le danger, écrit Gérard Bouchard, c'est de redessiner la facture de notre société en fonction de l'ethnicité alors qu'un grand défi du siècle est d'aménager la diversité »⁷. Agitant le spectre de la survivance, Lamonde ajoute : « En empruntant cette voie, on risque de se satisfaire d'une identité culturelle en faisant l'économie du projet proprement politique (de pouvoir) »⁸.

On le voit, contre toute attente, le « Canada français » est revenu à l'avant-scène de l'actualité politique durant l'automne 2018. Il a suffi de l'élection d'un nouveau gouvernement nationaliste et d'une décision controversée en Ontario pour que resurgisse une humeur velléitaire, le sentiment d'un destin partagé. Ce que tendent à montrer ces événements – c'est du moins l'hypothèse de ce texte – c'est que malgré le modernisme de la Révolution tranquille, les blessures jamais cicatrisées des États généraux, les deux débats référendaires de 1980 et de 1995, le « peuple » canadien-français n'a jamais vraiment cessé d'exister. Le concept en embarrasse plus d'un, mais pour peu qu'on s'entende sur ce qu'est un « peuple », le Canada français continue d'avoir du sens pour beaucoup de gens. Les fondations mémorielles sont toujours là, la référence reste vivante, même chez les plus jeunes, c'est du moins ce que

montre l'essai d'Alexandre Soublière. L'élection de la CAQ inaugure un nouveau cycle historique pour le Québec qui nous permettra peut-être de recadrer les choses, de poser de nouvelle façon la question nationale. J'aime à penser que ce nouveau cycle nous permettra peut-être aussi de mieux réfléchir à l'enjeu de notre survie et de notre émancipation comme « peuple » de langue et de culture française.

Ce recadrage que j'appelle de tous mes vœux nécessitera un nouvel effort de définition des termes de la discussion. Je viens d'évoquer « notre » survie et « notre » émancipation comme « peuple » de langue et de culture française. Mais de quel « nous » s'agit-il au juste? Et surtout, de quel « peuple » est-il ici question? Après le référendum de 1995, nous avons beaucoup débattu de ces concepts en nous demandant s'ils étaient suffisamment ouverts et inclusifs⁹. Ces débats étaient cependant hantés par la mauvaise conscience et un certain reniement dont j'ai témoigné dans mon essai sur la « trudeauisation des esprits »¹⁰. Mais le contexte a changé et il m'apparaît nécessaire de reprendre cette question à la fois théorique et existentielle.

Mais commençons par le commencement : qu'entend-on généralement par « peuple »?

Par peuple, on entend d'abord le « demos », c'est-à-dire le corps des citoyens et des électeurs qui choisissent leurs représentants ou répondent à une question lors d'un référendum. Ces électeurs-citoyens sont évidemment tous égaux devant la loi. Ce sont les résidents d'un territoire, les sujets de droit protégés par des lois. Ce sens politique et libéral s'est imposé dans nos discussions. Pour peu qu'on soit attentif, on se rend cependant compte que le concept de peuple est polysémique, qu'il renvoie à d'autres significations. Par peuple, on entend aussi la « plèbe », ceux sur qui on exerce du pouvoir. Le peuple, c'est-à-dire les « gens ordinaires » que le philosophe Jean-Claude Michéa assimile à ceux « qui n'aspirent qu'à vivre décemment d'une activité ayant une signification humaine – et qui par conséquent ne cherchent habituellement ni à s'enrichir, ni à exercer du pouvoir, ni à vivre au détriment de leurs semblables » ; par « gens ordinaires », Michéa entend un refus de parvenir, une « indifférence naturelle – ou un mépris réfléchi – envers tout ce

⁴ LÉVESQUE, Catherine., « François Legault obligé de rappeler à Doug Ford qui sont les deux peuples fondateurs du Canada », *Huffpost*, 19 novembre 2018.

⁵ SOUBLIÈRE, Alexandre. 2018, *La maison mère. Mémoires d'un Canadien-français*, Montréal, Boréal.

⁶ SOUBLIÈRE, Alexandre., 2018, *La Maison Mère. Mémoires d'un Canadien-français*, Montréal, Boréal, p. 12.

⁷ BOUCHARD, Gérard. « Revenir au Canada français? », *La Presse*, 30 novembre 2018.

⁸ LAMONDE, Yvan. « Canadien français, un terme qui peut cacher une méprise », *Le Devoir*, 3 décembre 2018.

⁹ VENNE, Michel (dir.). 2000, *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec/Amérique.

¹⁰ BÉDARD, Éric. 2011, « La trudeauisation des esprits », *Recours aux sources, Essais sur notre rapport au passé*, Montréal, Boréal, p. 77-104.

qui relève de la course au pouvoir, à la richesse ou à la « célébrité »¹¹.

Par peuple, on entend enfin une « référence » historico-culturelle, particulière et unique. Le peuple comme patrimoine transmis par les générations du passé, habité (ou hanté) par des souvenirs, des traditions, des affects; le peuple-filiation, enraciné dans un espace. Même s'il a été un grand moderniste québécois et qu'il a privilégié le mot « Québec », c'est à ce peuple-là que fait référence René Lévesque dans l'introduction d'*Option Québec*: « Nous sommes des Québécois. [...] Nous sommes fils de cette société dont le cultivateur, notre père ou notre grand-père, était encore le citoyen central. Nous sommes aussi les héritiers de cette fantastique aventure que fut une Amérique d'abord presque entièrement française et, plus encore, de l'obstination collective qui a permis d'en conserver vivante cette partie qu'on appelle le Québec. Tout cela se trouve au fond de cette personnalité qui est la nôtre. Quiconque ne le ressent pas au moins à l'occasion n'est pas ou n'est plus l'un d'entre nous »¹². Le problème avec la définition que René Lévesque donne du « Québécois », c'est que ni les anglophones, ni les autochtones, ni la plupart des immigrants récents qui vivent sur le territoire du Québec ne peuvent véritablement s'y retrouver. Pourtant, ce que décrit Lévesque est juste et mobilise un imaginaire familier à la plupart des Québécois de langue française; j'ajouterais à la plupart des Canadiens français.

Souverainiste de la première heure, corédacteur du préambule de ce qui aurait pu devenir la constitution d'un Québec souverain, Fernand Dumont avait bien senti que quelque chose clochait avec l'idée de « nation québécoise ». « Le Québec n'est pas une nation », écrivait-il dans *Raisons communes*, son dernier livre paru quelques mois avant le référendum qui avait presque valeur de testament puisqu'il allait s'éteindre en 1997. Pourquoi le Québec n'est pas une nation? D'une part, parce qu'il existe sur le territoire du Québec des anglophones et des autochtones qui ont toujours le sentiment d'appartenir à une autre nation et, parce que, d'autre part, « la nation francophone ne se limite pas au territoire québécois »¹³. À ses yeux, la nation québécoise n'était rien de moins qu'une « mystification »: « Si nos concitoyens anglais du Québec ne se sentent pas appartenir à notre nation, si beaucoup d'allophones y répugnent, si les autochtones s'y refusent, puis-je les y englober par la magie du vocabulaire? L'histoire a façonné une nation française en

Amérique ; par quelle décision subite pense-t-on la changer en une nation québécoise? »¹⁴ À l'instar de Fernand Dumont, j'ai souvent été mal à l'aise avec les formules de « peuple » ou de « nation » québécoise, que j'ai parfois trouvées confuses, inadéquates. Certes, il y a un « peuple Québécois » au sens d'un demos, d'un corps électoral de citoyens qui élisent des représentants. Mais lorsque, parmi les francophones du Québec, on se réfère spontanément au « peuple québécois », nous nous référons le plus souvent aux Canadiens français.

C'est que, nous l'avons oublié, le vrai débat inauguré durant les années 1960, parmi les élites politiques et intellectuelles canadiennes-françaises, fut au fond de savoir quel État défendrait le mieux le peuple canadien-français : l'État fédéral réformé ou l'État québécois de la Révolution tranquille? Pour la grande majorité des Canadiens français du Québec, il ne s'agissait pas de transformer les mentalités, de créer un nouveau peuple ou de nouveaux mythes, mais plus simplement de concevoir des réformes qui allaient permettre à ce peuple non seulement de survivre, mais de se développer et de rayonner. Le Québec, répétaient alors Jean Lesage et Daniel Johnson père, était l'expression politique de la nation canadienne-française, une nation qui ne se confinait pas au territoire du Québec dans leur esprit. Cette formulation n'a pas vieilli d'une ride selon moi. Même si je suis né en 1969, j'ai toujours vu les choses ainsi. Et comme le montrent plusieurs travaux, notamment ceux de Marcel Bellavance sur le 19^e siècle, il est réducteur de présenter le Canada français comme une « ethnie » à laquelle ne pouvaient appartenir que les descendants des 12 000 colons de la Nouvelle-France¹⁵.

Dans le mouvement souverainiste, le rejet du Canada français a pris deux formes bien différentes. Et ce rejet montre bien, à mon avis, des origines politiques et intellectuelles à la fois riches et contradictoires, lesquelles ont donné lieu à de multiples débats, affrontements et déchirements, chaque « camp » ayant son interprétation du passé.

Le premier camp indépendantiste a été chronologiquement formé des conservateurs, voire de traditionalistes groupés autour de Raymond Barbeau et de son Alliance laurentienne, fondée en 1957¹⁶. Ce courant a ensuite investi le Regroupement/Ralliement national, faction dissidente du Rassemblement pour l'indépendance nationale à la tête duquel on retrouvait des personnages comme René Jutras et

¹¹ MICHÉA, Jean-Claude. 2011, *Le complexe d'Orphée. La gauche, les gens ordinaires et la religion du progrès*, Paris, Climats, p. 67-68.

¹² Les italiques sont de nous. Voir LÉVESQUE, RENÉ. 1968, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, p. 19-20.

¹³ DUMONT, Fernand. 1997, *Raisons communes. Essais*, Montréal, Boréal compact, p. 57.

¹⁴ *Ibid.*, p. 66.

¹⁵ BELLAVANCE, Marcel. 2004, *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, vlb éditeur, p. 37-67.

¹⁶ BOUCHARD, Éric. 1997, *Raymond Barbeau et l'Alliance laurentienne: les ultras de l'indépendantisme québécois*, Mémoire (M.A.), Département d'histoire, Université de Montréal, 1997.

Gilles Grégoire, mais aussi de plus jeunes comme Jean Garon, Marc-André Bédard et Lucien Lessard qui vont jouer un rôle clef dans le gouvernement Lévesque¹⁷. Ces conservateurs indépendantistes militaient aussi dans les sociétés Saint-Jean-Baptiste et plusieurs étaient membres de l'Ordre de Jacques-Cartier¹⁸. Lecteurs de Lionel Groulx, ces indépendantistes tiraient une certaine fierté de la « survivance », c'est-à-dire des gains accumulés par les chefs nationaux canadiens-français : discours en français de Louis-Hippolyte Lafontaine en 1842 ; formule fédérale de 1867 et mise en place d'un État québécois ; impôt sur le revenu de 1954. Avant de devenir indépendantistes, la plupart de ces nationalistes avaient milité pour que le Canada français soit véritablement reconnu comme « peuple fondateur », car il s'agissait d'être chez soi au Canada, cette « patrie » fondée par les ancêtres au 17^e siècle dans la vallée du Saint-Laurent qui avait connu une exceptionnelle expansion dans toute l'Amérique grâce aux explorateurs et aux coureurs de bois. Le problème, et il était de taille, était le sort réservé aux minorités canadiennes-françaises dans les autres provinces. Plus on s'éloignait de l'épicentre québécois, plus le taux d'assimilation devenait important, comme l'avaient montrées les analyses du père Richard Arès des recensements de 1951 et de 1961 dans la revue *Relations*¹⁹. Ce processus d'assimilation des minorités francophones leur semblait irréversible, la nation canadienne-française devait se replier dans la citadelle laurentienne et doter l'État québécois de tous les attributs de la souveraineté nationale²⁰. Cet État espérait-on – c'était déjà le programme de L'Action française durant les années 1920²¹ – protégerait les ressources naturelles pillées par des intérêts étrangers au bien commun de la nation, mettrait fin à l'infériorité économique des Canadiens français et assurerait la protection, mais surtout la promotion de la langue et de la culture française. Pour ces conservateurs, devenir souverainistes, c'était donc constater l'échec du projet politique canadien-français, la faillite du « pacte » entre deux nations. L'indépendance politique permettrait d'assurer la pérennité d'une nation française en Amérique. Faute de reconnaissance et d'égalité, de réformes constitutionnelles acceptables, le Canada français n'avait d'autres choix que de miser sur l'État québécois. Cette mue indépendantiste des nationalistes conservateurs est complétée lors des États généraux du Canada français avec les conséquences que l'on connaît.

Cela resterait à démontrer, mais on peut penser que ce nationalisme plus traditionnel converti au souverainisme fut le lot des générations prélyriques²². Les plus jeunes, issus du baby-boom, marqués par la révolution culturelle des années 1960, deviennent indépendantistes pour d'autres raisons et leur rapport au Canada français est bien différent. L'indépendance de cette génération lyrique était bien davantage conçue comme une rupture, voire une révolution. Il ne s'agissait pas seulement de quitter le Canada, mais de fonder un Québec nouveau. L'indépendance serait une discontinuité radicale, un nouveau commencement. Certes, il importait de rompre avec le Canada français comme projet politique. Mais l'interprétation historique mobilisée pour justifier cette rupture était inspirée par les travaux des historiens de l'École de Montréal, surtout de Maurice Séguin, qui allait critiquer la vision enchantée de la Nouvelle-France et de la survivance longtemps propagée par Lionel Groulx et ses émules²³. Cette interprétation traditionaliste, pensait-on, aurait négligé les rapports de force, accordé trop d'importance aux idées et à la politique au détriment d'enjeux sociaux et économiques. Maurice Séguin proposait une véritable sociologie du fait national, laquelle avait une forte teneur structuraliste, très en vogue durant les années 1960. Événement déterminant, la Conquête était à l'origine d'un assujettissement politique, de l'infériorité économique des Canadiens français et d'un messianisme compensatoire propagé par des élites anesthésiées par des mythes consolateurs. L'Union de 1840 et la Confédération de 1867 n'avaient que confirmé et approfondi une logique coloniale. L'idée de pacte relevait purement et simplement d'un mythe. En 1867, un peuple en avait annexé un autre et l'avait soumis à ses institutions. Jamais la majorité Canadian n'allait consentir plus de pouvoir ou de reconnaissance à un peuple défait, conquis²⁴. L'histoire du Canada français ou du Québec n'était qu'une histoire de reculs et d'échecs, non de petites victoires arrachées par de valeureux défenseurs de la « race ». Faire l'indépendance, c'était redresser la tête, sortir de la logique de la Conquête, renouer avec une certaine grandeur politique, enfin « agir par soi ».

S'ils n'adoptaient pas la même interprétation de l'histoire, conservateurs et modernistes étaient convaincus que le projet politique canadien-français rêvé autrefois par un Henri Bourassa, défendu durant les années 1960 par des fédéralistes

¹⁷ NORMAND, Janie. 2012, « L'indépendance à droite : le Regroupement national et le Ralliement national », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, 3 : 124-139 ; GÉLINAS, Xavier. 2011, « René Jutras et le Ralliement national : un nationalisme de transition » dans BOILY, Frédéric et Donald IPPERCIEL (dir.), *D'une nation à l'autre. Discours nationaux au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 15-34.

¹⁸ MARTEL, Marcel. 1997, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

¹⁹ MARTEL, Marcel. 2000, « 'Hors du Québec, point de salut!' Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans BEHIELS, Michael D. and Marcel MARTEL (dir.), *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook*, Don Mills, Ontario, Presses de l'Université Oxford, p. 130-140.

²⁰ BOCK, Michel. 2004, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, HMH.

²¹ COURTOIS, Charles-Philippe. 2017, *Lionel Groulx. Le penseur le plus influent de l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, p. 207-219.

²² J'emprunte le concept à François Ricard. Voir RICARD, François. 1994, *Génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, Montréal, Boréal.

²³ LAMARRE, Jean. 1993, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Québec, Septentrion.

²⁴ BRUNET, Michel. 1955, *Canadiens et Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides.

comme Paul Gérin-Lajoie ou Claude Ryan, avait vécu. Mais certains modernistes allaient beaucoup plus loin. À leurs yeux, il ne fallait pas seulement rompre avec le Canada français comme projet politique, mais rompre avec le Canadien français comme type d'homme.

Une telle perspective était fortement inspirée par l'idéologie de la décolonisation, laquelle considérait le colonialisme comme une servitude globale de l'homme qui ne se manifestait pas seulement aux plans politique ou économique – où l'asservissement sautait aux yeux – mais avant tout au plan psychologique. L'analyse d'un Jacques Berque, sociologue au Collège de France, qui prononça une conférence importante à Montréal le 28 février 1964, allait marquer les esprits de plusieurs jeunes indépendantistes, proches de la revue *Parti pris*, du Rassemblement pour l'indépendance nationale et du Front de libération du Québec²⁵. Berque présentait le colonialisme comme un phénomène de dépersonnalisation et d'aliénation. Le colonisé était victime, à son insu, d'un conditionnement de perdant. Il avait intériorisé le regard méprisant que portait sur lui le colonisateur, parfaitement intégré les normes et les valeurs du Conquérant, d'où sa faible estime de lui-même, son complexe d'infériorité, sa soumission consentie sans même qu'on ait à lui imposer quoi que ce soit. Le colonisé avait constamment tendance à se déprécier, à croire que ce qui venait de lui était sans intérêt, surtout son passé. Comme l'écrivait l'essayiste Jean Bouthillette, très marqué par cette lecture : « Héritiers d'une histoire humiliée, nous redoutons toujours, moins de nous pencher sur elle, comme un entomologiste sur un insecte mort, que nous en elle. Blessure toujours ouverte, notre passé, à seulement en rappeler un certain visage, semble nous happer, comme pour nous engouffrer à jamais »²⁶.

Devenir Québécois, c'était s'affranchir de cette histoire et de cette identité de perdant. Cette libération collective et politique passait par une rupture radicale avec le passé. L'enjeu ici était à la fois existentiel et psychologique, bien davantage que territorial ou ethnique. Le Québécois allait devenir un homme nouveau, comme l'avait été le Soviétique par rapport au Russe ou l'Israélien par rapport au Juif. Cette rupture avec le passé, pensait-on, cet avènement du Québécois nouveau allait avoir un effet thérapeutique. Exister collectivement, agir par soi-même, s'affirmer face à l'Autre redonnerait confiance. L'indépendance était ici conçue

comme une révolution politique, économique, mais aussi personnelle, existentielle. Il fallait changer les structures pour mieux transformer l'homme d'ici :

« Ce qu'il faut au Québec, c'est une authentique révolution, écrivait André d'Allemagne, cofondateur du RIN. En ce sens qu'il ne s'agit pas de réformer les structures et les institutions traditionnelles de l'intérieur, en conservant l'esprit, mais au contraire de les supprimer pour les remplacer par d'autres qui d'ailleurs restent partiellement à définir [...] Dépouillé des scories du passé et du colonialisme, le Québec devient une page blanche sur laquelle tout est à écrire et tout peut être écrit. Une fois effondrées les institutions coloniales et la mentalité qui en découle (paternalisme, individualisme, féodalisme) le Québec aura cet énorme avantage de ne pas traîner le poids d'une histoire qui ne lui appartient pas...²⁷.

*

Dans le milieu souverainiste, les héritiers de l'idéologie de la décolonisation, portée par une génération de militants, ont eu une influence déterminante. À leurs yeux, être un « canadien-français », c'était soit tenir à ses Rocheuses, soit avoir peur de perdre sa pension de vieillesse. Le Canadien français était un être aliéné, colonisé, celui qui n'avait pas compris le sens de l'Histoire.

Ma conviction, c'est que cette conception bien particulière du Canadien français n'a pas pénétré les esprits d'un certain Québec « périphérique »²⁸, celui des « gens ordinaires » conceptualisés par Jean-Claude Michéa, le Québec de Saint-Jérôme ou de Lévis. Ce Québec-là, celui qui a voté pour la CAQ le 1^{er} octobre 2018, n'aurait probablement aucun problème à se dire à nouveau canadien-français dans la mesure où ce concept renvoie à une réalité sociologique évidente, comme l'a montré Fernand Dumont.

Est-ce dire que le retour du Canada français signifierait la fin du projet souverainiste? Qu'il témoignerait, comme le croit le philosophe Daniel Jacques, d'une sorte de fatigue politique²⁹? Je ne crois pas dans la mesure où le Canada français, dans les consciences, n'est probablement jamais vraiment disparu, au Québec comme ailleurs au Canada, malgré le ressentiment généré par les États généraux. Dit autrement, on peut continuer de croire que le projet politique canadien-français a vécu, que le rêve d'Henri Bourassa n'est plus possible, sans pour autant verser dans l'ingénierie identitaire des idéologues de la décolonisation, sans mépriser non plus les nobles

²⁵ Voir le compte-rendu de cette conférence et des extraits de son analyse dans GAGNON, Lysiane. 1964, « Les Canadiens français sont dépersonnalisés, colonisés », *L'Indépendance*, vol. II, 3 : 4.

²⁶ BOUTHILLETTE, Jean. 1972, *Le Canadien français et son double*, Montréal, l'Hexagone, p. 13.

²⁷ Les italiques sont de nous. Voir D'ALLEMAGNE, André. 1966, *Le colonialisme au Québec*, Montréal (les Éditions R-B), p. 173.

²⁸ GUILLY, Christophe. 2015, *La France périphérique. Comment on a sacrifié la France d'en bas*, Paris, Champs Flammarion.

²⁹ JACQUES, Daniel D. 2008, *La fatigue politique du Québec français*, Montréal, Boréal.

combats des Canadiens français des autres provinces – je dis bien « Canadiens français » puisque les concepts de franco-ontarien, fransaskois, etc., me semblent aussi construits, aussi problématiques, que celui de Québécois.

Tous les Juifs ne sont pas sionistes et tous les Canadiens français ne sont pas indépendantistes. Il y a d'excellents motifs de s'opposer à Israël et il y a d'excellentes raisons de s'opposer à un Québec indépendant. Mais si jamais les Canadiens français, comme les Juifs, se donnaient un État national, libéral et démocratique, ils pourraient compter, je l'espère, sur une grande diaspora pour les soutenir ; en retour, ces Canadiens français de la diaspora sauraient qu'ils disposent d'un pays où ils pourraient être majoritaires.

Article

Le Canada français : lourdeur et légèreté d'une intention nationale

Par Serge Miville
Université de Sudbury

Les manifestations politiques qui se sont déroulées à l'échelle de l'Ontario français le 1^{er} décembre 2018 et qui ont été soutenues par des rassemblements à l'extérieur de la province représentent le point culminant du mouvement de « La résistance » contre les compressions du gouvernement progressiste-conservateur de l'Ontario. Avec la présence de près de 15 000 Franco-Ontariens et leurs alliés dans les rues de la province et ailleurs au pays, le moment avait quelque chose de fort surprenant³⁰. Si l'Ontario français s'est construit sur une succession de crises linguistiques, celles-ci souvent régionales, c'était la première fois en plus d'un siècle qu'une action collective réussit autant à fédérer l'ensemble de la société civile et à se traduire par des manifestations à l'échelle de la province. Tous étaient d'ailleurs surpris d'apprendre que plusieurs secteurs de la société civile québécoise se joignaient à l'action³¹.

Pour la première fois de son histoire, le drapeau franco-ontarien flottait sur les mâts des villes de Québec, de Montréal, de Saguenay et sur l'hôtel du Parlement de Québec où siège l'Assemblée nationale. Le premier ministre du Québec, François Legault, a même tenu rigueur à son homologue ontarien, Doug

Ford, lui reprochant d'avoir comparé la minorité franco-ontarienne à un groupe ethnique comme les autres³².

Le débat a d'ailleurs, pour un certain moment du moins, débordé dans les journaux. Experts et chroniqueurs ont débattu du sens et des mérites de ce que certains ont vu comme un renouveau dans les relations entre le Québec et le fait français au Canada. Certains ont même évoqué le spectre d'un « retour » à l'identité canadienne-française, cette revenante qui a jadis permis de donner un certain sens à l'aventure francophone³³. D'autres s'en servent plutôt comme un épouvantail, affirmant qu'il faut résister à ce chant de sirènes qui pourrait transformer les Québécois en « bibelots » du gouvernement fédéral, comme ce serait supposément le cas des minorités françaises³⁴. Cette figure particulière du Canada français, celle du dialogue et d'un projet qui déborderait les frontières québécoises, représenterait un danger, une régression. Le sociologue Jacques Beauchemin y voit notamment la conséquence d'une « démission tranquille » du destin politique des Québécois. Le projet

³⁰ VACHET, Benjamin. « La plus importante manifestation de l'histoire de l'Ontario français », *ONfr*, 1^{er} décembre 2018. [<https://onfr.tfo.org/la-plus-importante-manifestation-de-lhistoire-de-lontario-francais/>], consulté le 6 février 2020.

³¹ Agence QMI, « La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal assure son appui aux Franco-Ontariens », *Le Journal de Montréal*, 2 décembre 2018. [<https://www.journaldemontreal.com/2018/12/01/la-societe-saint-jean-baptiste-de-montreal-assure-son-appui-aux-franco-ontariens/>], consulté le 6 février 2020.

³² BOURGEAULT-CÔTÉ, Guillaume. « Ford reste insensible aux arguments de Legault », *Le Devoir*, 20 novembre 2018.

[<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/541720/francophones-legault-demande-a-ford-de-revenir-sur-sa-decision/>], consulté le 6 février 2020.

³³ ROBITAILLE, Antoine. « Redevenir des Canadiens français? », *Le Journal de Montréal*, 17 novembre 2018.

[<https://www.journaldemontreal.com/2018/11/17/redevenir-des-canadiens-francais/>].

³⁴ BOCK-CÔTÉ, Mathieu. « Québécois, ne changeons pas de nom », *Le Journal de Montréal*, 18 novembre 2018.

[<https://www.journaldemontreal.com/2018/11/18/quebecois-ne-changeons-pas-de-nom/>].

canadien-français est vite qualifié d'apolitique puisqu'il ne débouche pas nécessairement vers la souveraineté du Québec, seul projet d'autonomisation légitime du Québec français³⁵. Toute déviation de cette quête représenterait un échec. Pourtant, la difficulté actuelle du projet indépendantiste à fédérer les Québécois, de dire l'historien François-Olivier Dorais et le sociologue Jean-François Lanier, relève davantage d'un processus sociohistorique profond que d'un caprice³⁶.

Binaire, jeu à somme nulle, faux-dilemme, le débat dans son état actuel entre renouveau et rejet laisse peu de place à la nuance et à la créativité. Il se résumerait, *grosso modo*, à une équation somme toute élémentaire : plus de francophonie canadienne égale à moins de Québec indépendant. Moins de Québec indépendant équivaut à une folklorisation, une dépolitisation et une canadianisation du Québec. Il serait ainsi impossible de marcher et de mâcher de la gomme en même temps, d'avoir un projet politique fort au Québec qui appuierait une francophonie canadienne épanouie. Surtout, le fait français au Canada semble représenter, pour les plus récalcitrants, non plus un horizon, mais bien un effrayant miroir d'une catastrophe à venir : l'assimilation du Québec français, le dernier supplice.

Une telle machination rudimentaire tient d'une analyse bancal du fait français au Canada et d'une vision étriquée de la politique. Elle vient aussi d'une ignorance réciproque quant aux projets de sociétés portés par une partie des nationalistes québécois et les militants de la francophonie canadienne. Elle s'explique également par une fragilité qui caractérise les petites sociétés. Nous sommes bel et bien devant des entités nationalistes ayant atteint des niveaux variables de société globale qui fluctuent dans l'espace-temps³⁷. Surtout, rappelons-le, il s'agit de sociétés et de communautés qui, tel un rameau, ont constitué des référents tirés d'un même pétiole, mais dont les feuilles sont autonomes les unes par rapport aux autres.

C'est également la manifestation d'un grand épisode d'amnésie collective que nous dévoilent les premières réactions autour de ce qui semble être un élan de politisation en Ontario français. Prisonniers d'une conjoncture qui les

désole, les penseurs craignant – ou s'étonnant – d'un rapprochement entre le Québec et le fait français au Canada ratent une occasion de sonder l'histoire et de prendre une distance avec les événements qui se déroulent devant eux. Interroger la durée permet de mettre en perspective cette dynamique supposément nouvelle pour percevoir plutôt un vieux sentier battu que le temps a certes remis en friche, mais dont on ne peut pas nier les traces. D'autres l'auront affirmé, mais l'intention nationale du fait français, ce désir de faire naître, de développer et de transmettre la langue et culture dans des structures autonomes est une constante dans l'évolution du Québec et de l'Ontario français³⁸. Cela dit, cette prétention demeure sous tension et se caractérise par une certaine fragilité.

Ce texte s'intéresse à ce que nous nommons la lourdeur et la légèreté³⁹ de l'intention nationale du Canada français. Il s'amorce en présentant les grandes lignes historiques des relations entre le Québec et l'Ontario français. Il aborde ensuite la mémoire qu'entretiennent les mouvements nationalistes et souverainistes québécois avec la mémoire du Canada français. Il réfléchit ensuite sur la composante « légère » du Canada français qui, simultanément, anime autant la francophonie canadienne que le Québec. Si Jacques Beauchemin invitait les Québécois à repenser à la « lourdeur » de l'histoire, celle qui donnait un sens à l'expérience québécoise⁴⁰, celle-ci s'est trop souvent articulée autour du « destin » du Québec. Son poids devient insoutenable, car il réduit l'horizon du possible et, tout en multipliant les défaites, réduit au néant les victoires. Ce texte propose d'en alléger la charge, et de retrouver l'utopie de faire vivre en Amérique septentrionale des sociétés de langue française autoréférentielles.

Plusieurs limites doivent être soulignées avant de poursuivre notre réflexion. Cet essai n'a pas la prétention de faire une analyse de fond en comble des questions référentielles, mémorielles ou historiographiques du Québec ou de la francophonie canadienne, un travail que d'autres avant nous ont réalisé avec grande finesse⁴¹. Critique, il n'a pas comme objectif toutefois de remettre en question la légitimité de l'option indépendantiste au Québec. Cette décision demeure du ressort exclusif des Québécois. Il cherche plutôt à

³⁵ BEAUCHEMIN, Jacques. 2020. *Une démission tranquille : la dépolitisation de l'identité québécoise*, Montréal, Boréal, 216 p.

³⁶ DORAIS, François-Olivier et Jean-François LANIER. 2019. « Éléments de réflexion pour une repolitisation du Canada français », *L'Action nationale*, p. 41-64.

³⁷ THÉRIAULT, Joseph Yvon. 1995. « Entre la nation et l'ethnie », *L'identité à l'épreuve de la modernité*, Moncton (Les Éditions d'Acadie), p. 245-274.

³⁸ THÉRIAULT, Joseph Yvon et E.-Martin MEUNIER. 2008. « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (dirs.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-240.

³⁹ L'allusion au roman de Milan Kundera, *L'insoutenable légèreté de l'être*, Paris, Gallimard, 1984, est voulue.

⁴⁰ BEAUCHEMIN, Jacques. 2010. « L'insoutenable légèreté de l'histoire. De quelques paradoxes du rapport à l'histoire au Québec », dans BÉDARD, Éric et Serge CANTIN (dirs.), avec la collaboration de Daniel LEFEUVRE, *L'histoire nationale en débat. Regards croisés sur la France et le Québec*, Paris, Riveneuve éditions, p. 79-102.

⁴¹ Michel Bock fait une étude en profondeur de ce phénomène au Québec dans « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (dirs.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*, op. cit., p. 161-203.

souligner l'insoutenable lourdeur que peut représenter le projet sous forme de destin national d'un pays qui n'arrive pas à naître, afin de suggérer des voies pour sortir de l'impasse. Nous l'avouons programmatique, et assumons donc ses faiblesses qui, au final, auront ceci d'utile que de fournir la matière à un débat collectif.

Nous soutenons également que lorsque le Canada français est évoqué aujourd'hui, il s'agit davantage de sa version « légère » par rapport à sa version « lourde ». Elle n'est pas sans substance, bien au contraire. Il s'agit plutôt du Canada français qui relève de l'utopie et de l'intentionnalité, plutôt que de sa forme « lourde » qu'a notamment connue le Québec avant la Révolution tranquille. Cette thèse estime également qu'il s'agit d'un projet qui est éminemment politique et dont les traces, si minimes soient-elles, ont persisté bien au-delà des spectaculaires ruptures⁴², que ce soit dans la poursuite de la circulation des personnes, des idées et des produits culturels entre le Québec et la francophonie canadienne ou dans le projet même de maintenir des sociétés de langue et de culture françaises autonomes dans un Canada et dans un continent majoritairement de langue anglaise.

Le Canada français, le Québec et l'Ontario français : continuités, autonomies et intégration

L'histoire de l'Ontario français est intimement liée à celle du Québec. Si une présence française existe à l'heure de la Nouvelle-France, c'est de Québec qu'elle s'organise. C'est à partir de cet établissement que les voyages de Étienne Brûlé ou de Jean Nicolle, les missions des Saint-Martyrs canadiens en Huronie, la fondation de nombreux forts, dont le fort Pontchartrain en 1701 au bord du Détroit, s'élaborent⁴³. Les colons canadiens venus de la vallée du Saint-Laurent vivront en permanence du côté ontarien de la rivière Détroit lorsque des concessions sont faites à partir de 1749 et qu'est érigée, après la Conquête, en 1767, la paroisse L'Assomption, la toute première de l'histoire de ce qui deviendra l'Ontario. S'il est impossible de parler d'un « Ontario français » à cette

époque⁴⁴, il s'agit bien d'une présence intimement liée au Québec.

D'autres établissements naissent avant les grandes migrations canadiennes-françaises en provenance de cette Laurentie. C'est le cas avec l'établissement au sud de la Baie Georgienne, dans l'ancienne Huronie, des villages de Penetanguishene et de Lafontaine. C'est d'ailleurs sur ce site que le père jésuite Joseph Le Caron a chanté la première messe des Pays-d'en-Haut en 1615. Les anciens voyageurs et Métis franco-catholiques sont suffisamment nombreux pour établir la paroisse Sainte-Anne-de-Penetanguishene en 1836 à laquelle s'ajoute une deuxième paroisse dans le village voisin en raison d'une vague de migrants canadiens-français venus du Québec⁴⁵.

Si nous rappelons le lien entre la présence française et l'établissement des paroisses, c'est que l'Église catholique suit les migrations de ses ouailles, notamment après l'Acte d'Union entre le Haut et le Bas-Canada et en raison d'un Réveil religieux qui s'amorce en 1840. Le refus par le haut clergé d'appuyer les Rébellions – nous y reviendrons – a été récompensé par le conquérant avec de nouveaux privilèges pour l'Église qui était alors ni plus ni moins soumis à la tutelle des Britanniques. L'Église catholique canadienne, dont les liens étaient essentiellement coupés avec Rome et la France, retrouve une bonne part d'autonomie, et obtient le droit d'agrandir ses rangs en recrutant de nouveaux membres du clergé à partir des nombreuses communautés religieuses de l'Europe.

C'est ainsi que s'est engagé le projet de l'intrepide évêque de Montréal, Ignace Bourget, dont le rêve était de construire une vaste Église nationale en terre d'Amérique⁴⁶. S'il ne cherchait pas nécessairement à faire naître une nation canadienne-française, le résultat fut, ni plus ni moins, l'érection de ce que Jean-Philippe Warren appelle « l'Église-nation »⁴⁷. Des communautés religieuses, féminines et masculines, ont œuvré à l'échelle du continent pour structurer des institutions sociétales permettant de produire et de reproduire la culture

⁴² La nature de ce texte ne permet pas de passer en revue le débat historiographique autour de la thèse de la rupture du Canada français. Pour un survol, voir MIVILLE, Serge. 2012, « À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone? » Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la "rupture" du Canada français (1969-1986) », Thèse de maîtrise (Histoire), Université d'Ottawa. Plus particulièrement, le chapitre 1, « Identité et mémoire en Ontario français : l'état des lieux », p. 19-48.

⁴³ Voir GERVAIS, Gaétan et Michel BOCK. 2004, *L'Ontario français : des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Ottawa, CFORP; JAENEN, Cornelius (dir.). 1993, *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

⁴⁴ Certains historiens de l'époque coloniale dénoncent d'ailleurs le peu de place qu'ils occupent dans l'historiographie franco-ontarienne. Le débat pose notamment le défi de la définition de ce qu'est « l'Ontario français » : est-ce la présence de locuteurs de français suffit pour parler d'une communauté

nationale? Voir GAGNÉ, Joseph. 2016, « Du lys naquit le trille : survol historiographique de l'Ontario sous le régime français et perspectives de recherche », *Revue du Nouvel-Ontario*, 41 : p. 33-58. Voir également sur la présence française dans la région du Détroit Guillaume Teasdale. 2018, *Fruits of Perseverance: The French Presence in the Detroit River Region, 1701-1815*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press.

⁴⁵ GERVAIS, Gaétan. 2005, « Les Paroisses de l'Ontario français 1767-2000 », *Cahiers Charlevoix*, volume 6, p. 99-194.

⁴⁶ PERIN, Roberto. 1993, *Rome et le Canada : la bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903*, Montréal, Boréal, p. 45.

⁴⁷ PERIN, Roberto. 2008, *Ignace de Montréal. Artisan d'une identité nationale*, Montréal, Boréal, 303 p.; WARREN, Jean-Philippe. « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans PÂQUET, Martin et Stéphane SAVARD (dirs.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 38.

franco-catholique. Si plusieurs s'assimilent à la majorité anglophone et la puissance de ces institutions varie dans le temps et dans l'espace, force est de constater que le projet a engendré une importante continuité linguistique, identitaire et religieuse dans ce qui s'apprêtait alors à devenir l'Ontario français.

Les courants migratoires nourrissent également ces communautés de langue française à partir du Québec, des États-Unis en raison du rapatriement des Franco-Américains, et dans une moins large mesure de l'Europe⁴⁸. Ceux-ci permettent la circulation de biens et de personnes et font naître et propager d'importants liens familiaux qui, certes, s'estompent au fil des générations qui se succèdent, mais laissent néanmoins leur marque⁴⁹. Dit autrement, ce projet de poursuivre l'aventure française en Amérique et au Canada réussit à convaincre suffisamment de gens pour que s'effectuent à la fois une transmission linguistique et culturelle ainsi qu'une intégration⁵⁰ – bien que difficile par moments – d'une nouvelle francophonie issue des mouvements migratoires internationaux dans l'appareil institutionnel canadien-français. Dans tous les cas, il s'établit une vision large de la nation canadienne-française, comme quoi les communautés à l'extérieur du Québec représentent un prolongement et s'inscrivent dans la mission providentielle et apostolique de ce peuple. C'est ainsi que Lionel Groulx explique la présence et la défense du fait français à l'extérieur du Québec⁵¹.

Cette circulation de personnes, de cultures et d'idées et l'institutionnalisation de ce fait français ont forgé une grande partie de ce qu'allait devenir l'Ontario français. Pour l'historien Gaétan Gervais, ce travail d'institutionnalisation, qui s'opère à partir du 19^e siècle, est une caractéristique fondamentale du développement du fait français à Sudbury, dans le nord-est de l'Ontario. L'œuvre entamée par les Jésuites

dans cette région contribue à ce qu'il qualifie de « triomphe de la continuité »⁵². Le bouillonnement culturel qui caractérise le fait français au Canada durant les années 1960 et 1970, à la fois au Québec et en Ontario français, n'aurait pas émergé dans un « vacuum »⁵³, ni été le résultat d'un divorce avec le passé⁵⁴, mais s'inscrit dans une longue histoire et des processus dans la durée dont les forces d'autonomisation et d'intégration participent à forger. Cette culture de l'exiguïté qui caractérise ces petites sociétés⁵⁵ ne serait non pas moins nourrie, dirait Gervais, par la présence de la culture canadienne-française qui lui donne son impulsion, qui l'inspire, et qui participe à former du moins en partie sa jeunesse durant cette époque⁵⁶. En effet, pour Gervais, cet Ontario français n'est rien de moins que le prolongement du Canada français⁵⁷.

Il importe néanmoins de rappeler qu'à la continuité des liens s'est également opérée une autonomisation de la communauté franco-ontarienne à laquelle s'ajoute une forte intégration à la société dominante de langue anglaise. Si l'Église a créé un univers institutionnel parallèle et a permis d'inscrire l'Ontario français et le Québec dans le Canada français, force est de constater un important revirement dans « l'Église-nation » du 20^e siècle. L'après-guerre est caractérisée par l'émergence de l'État-providence, l'explosion des institutions publiques gouvernées par l'État comme les écoles, les hôpitaux et les universités ainsi que par l'épuisement du clergé et de la redéfinition de ses responsabilités dans la société. Le concile Vatican II confirme son rôle spirituel par rapport à son engagement temporel dans les institutions, rappelant au laïc son devoir en ce sens. Les États, tant le Québec que l'Ontario, procèdent à de vastes réformes, notamment dans leurs systèmes scolaires respectifs. Ce qu'on appelle la Révolution tranquille au Québec a un corollaire moins spectaculaire, mais tout aussi structurant en Ontario sous John Robarts⁵⁸. Notons que l'émergence d'un État-providence aux États-Unis n'a pas eu pour effet de revitaliser les communautés franco-américaines

⁴⁸ Les Français d'origine alsacienne, donc germanophones, immigrèrent néanmoins en Ontario avant 1870 alors que d'autres Français de l'Est de l'Hexagone s'aventurent dans la province par la suite, s'établissant principalement dans le centre-sud-ouest de l'Ontario. Si certains s'intègrent à la population francophone, plusieurs ne participent pas au réseau institutionnel canadien-français. Voir LINTEAU, Paul-André, Yves FRENETTE et François LE JEUNE. 2017. *Transposer la France. L'immigration française au Canada (1870-1914)*, Montréal, Boréal. Plus particulièrement voir le chapitre 5 d'Yves Frenette, « Les Français en Ontario : de germanophones à francophones », p. 231-257.

⁴⁹ FRENETTE, Yves (avec la collaboration de Martin PAQUET), 1998, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 209 p.

⁵⁰ Il reste énormément de recherches à faire au sujet de l'immigration historique et l'intégration de nouveaux arrivants francophones en Ontario français. Les recherches en histoire sociale de l'Ontario français sont également largement négligées dans l'historiographie. Voir notamment les études d'Yves Frenette dans les *Cahiers Charlevoix* dont les plus récentes (2016) « L'histoire sociale de l'Amérique française de 1763 à 1914. État des lieux », *Cahiers Charlevoix*, vol. 11, p. 115-155; FRENETTE, Yves. 2014, « Aspects de l'histoire des Franco-Ontariens du Centre et du Sud-Ouest, 1970-2000 », *Cahiers Charlevoix*, vol. 10, p. 211-254.

⁵¹ BOCK, Michel. 2004 *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH.

⁵² GERVAIS, Gaétan. 1983, « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, 5 : 67-92. En ce sens, Gervais a anticipé sur l'historiographie

québécoise qui découvre près de vingt ans plus tard toute l'importance de l'Église pour l'avènement de la Révolution tranquille.

⁵³ TREMBLAY, Gaston. 2016, *Littérature du vacuum. Genèse de la littérature franco-ontarienne*, Ottawa, Les éditions David.

⁵⁴ HOTTE, Lucie et Johanne MELANÇON. 2010, *Introduction à la littérature franco-ontarienne*, Sudbury, Prise de Parole.

⁵⁵ PARÉ, François. 1992, *Les littératures de l'exiguïté*, Hearst, Le Nordir.

⁵⁶ GERVAIS, Gaétan. 2007, « Fernand Dorais en son contexte franco-ontarien 1969-1994 », dans ALLAIRE, Gratien et Michel GIROUX, *Fernand Dorais et le Nouvel-Ontario. Réflexions sur l'œuvre et sur l'influence d'un provocateur franco-ontarien. Actes du colloque tenu à Sudbury les 24 et 26 novembre 2004*, Sudbury, Institut franco-ontarien (coll. « fleur-de-trille »), p. 23-24.

⁵⁷ Gervais sous-estime néanmoins l'impact de l'assimilation dans la population franco-ontarienne et évalue difficilement son effet dans l'émergence d'une culture franco-ontarienne. Sur l'œuvre de Gervais, voir DORAIS, François-Olivier. 2016, *Un historien dans la cité : Gaétan Gervais et l'Ontario français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (coll. « Amérique française »).

⁵⁸ Voir sur ce sujet et de la place qu'occupent les Franco-Ontariens notre étude sur le Comité consultatif de l'Ontario sur la Confédération : MIVILLE, Serge. 2020, « Les "mugs" contre-attaquent : l'ouverture aux droits linguistiques et le Comité consultatif de l'Ontario sur la Confédération (1965-1971) », dans LAPOINTE-GAGNON, Valérie, Rémi LÉGER, Serge DUPUIS et Alex Tremblay LAMARCHE (dirs.), *La Confédération et la dualité canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval (coll. « Perspectives de l'Ouest »), p. 187-209.

qui, elles, s'intègrent à titre de minorité ethnique à la société étasunienne⁵⁹.

Les structures institutionnelles qui ont fait naître le Canada français s'étiolent à cette époque, croulant à la fois sous leur propre poids et en raison du rôle accru que prend l'État dans la vie de ses citoyens et le laïcat dans les institutions. L'urbanisation de la société canadienne-française dissout également l'image du village Franco-Ontarien homogène où la rencontre avec l'autre était supposément rare⁶⁰. L'élite cléricale et la société canadienne-française n'ayant pas permis la conquête de l'économie industrielle, les Canadiens français étaient situés près du bas de l'échelle socioéconomique. Cette réalité s'expliquerait, si l'on en croit certaines interprétations, tantôt par des raisons structurelles dont la Conquête qui aurait doté de l'élite une vision réduite de la vie sociale selon l'École historique de Montréal, et tantôt en raison d'un refus de l'élite d'embrasser la modernité⁶¹. Émergent alors de nombreux discours calomnieux contre le passé clérical du fait français. Nous y reviendrons. Le néonationalisme émergent dans les villes du Québec participe ainsi à la remise en question des liens entre les francophones du Québec et ceux d'une diaspora qui semble, si l'on s'en tient aux recensements, vivre les ravages de l'assimilation⁶². Dit autrement, l'espace politique du Canada français qui était en pleine expansion durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle se contracte autour du Québec⁶³. L'optimisme cède le pas au doute, pour ne pas dire à un aquoibonisme de mettre de l'effort pour préserver le fait français à l'extérieur du Québec.

Malgré l'éclatement des institutions canadiennes-françaises partagées et le feu de paille des États généraux du Canada français, les élites définisseuses de l'Ontario français comptent néanmoins profiter d'une vague d'ouverture d'une partie de la population anglophone et de la province pour

restructurer le projet canadien-français en territoire ontarien. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre la publication du Rapport Saint-Denis à la suite des travaux du Comité d'enquête culturel des Franco-Ontariens mis sur pied par le gouvernement provincial⁶⁴. Le contexte a également changé. L'urbanisation et la prolétarianisation des Franco-Ontariens ont résolument déplacé la vision agraire que faisait la promotion du clérical-nationalisme durant la première moitié du siècle⁶⁵. Le passage des villages vers les villes⁶⁶ transforme la « société » franco-ontarienne. L'action politique qui s'en dégage tente d'y prendre acte.

Le Canada français institutionnel ayant perdu ses assises : sa mémoire permet néanmoins de poursuivre l'objectif d'autonomiser le fait français en Ontario. Si la société cléricale est une chose du passé, l'idée de former une société distincte continue à animer et à structurer la pensée et l'action des militants dans les décennies qui suivent, et ce, bien malgré l'émergence du mouvement souverainiste et ce qu'on appelle toujours la rupture du Canada français⁶⁷. Mais l'intégration à la référence générée par la majorité canadienne n'en demeure pas moins présente. C'est à l'usure, en absence de contre-discours collectifs puissants, qu'elle parvient à remplacer de larges pans de la référence canadienne-française auprès du milieu associatif franco-ontarien. Si le processus est relativement lent, sa présence est déterminante. Vers les années 1990, le milieu associatif en Ontario français et en francophonie canadienne abandonne la thèse des sociétés fondatrices et de la dualité nationale pour épouser les grands principes du multiculturalisme et du bilinguisme canadiens⁶⁸. S'il reste des traces de l'intentionnalité, le sentier est de moins en moins emprunté.

À cette mutation identitaire et référentielle s'ajoute également une géographie qui, contrairement à celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick par exemple, rend difficiles les liens

⁵⁹ En effet pour le regretté historien Yves Roby, les Canadiens français des États-Unis suivent la même trajectoire que toute minorité ethnique : elle s'intègre à la société majoritaire. Voir ROBY, Yves. 2007, *Histoire d'un rêve brisé? Les Canadiens français aux États-Unis*, Québec, Septentrion. Le même phénomène est pourtant moins clair auprès de la francophonie canadienne.

⁶⁰ L'économie de ces villages, surtout dans les milieux mono-industriels, était toutefois, comme au Québec, fréquemment orientée autour de l'entreprise anglo-canadienne/américaine. En ce sens, la présence des forces du capitalisme anglo-américain a longtemps été présente. Il y a des exceptions. Dubreuilville et Hearst sont des villes franco-ontariennes qui ont historiquement vécu d'une industrie forestière exploitée par des francophones. Sur Dubreuilville, voir DUPUIS, Serge et Sophie BLAIS. 2018, *Les Dubreuil et le bois : une histoire de Dubreuilville*, Sudbury, Prise de parole.

⁶¹ Sur l'école historique de Montréal, de Laval et de l'historiographie « révisionniste », voir RUDIN, Ronald. 1998, *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion.

⁶² MARTEL, Marcel. 1997, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa (coll. « Amérique française »).

⁶³ MIVILLE, Serge. « L'autrui comme baromètre : statistiques, assimilation et francophonie canadienne » dans *L'Action française et L'Action nationale* (1917-2013), à paraître dans LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT. *Le Québec et ses autres significatifs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal. Voir également BOCK, Michel. *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit.

⁶⁴ BOCK, Michel. 2012, « "Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne" : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix*, vol. 9, p. 61-106.

⁶⁵ MARTEL, Marcel. « De la certitude au doute, l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937 à 1967 », dans CARDINAL, Linda (dir.), *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 65-76.

⁶⁶ GILBERT, Anne. 2017, « Du village à la métropole : les communautés franco-ontariennes », dans LOUDER, Dean et Éric WADDELL, *Franco-Amérique. Nouvelle édition revue et augmentée*, Québec, Septentrion, p. 67-89; DENNIE, Donald. 1978, « De la difficulté d'être idéologue franco-ontarien », *Revue du Nouvel Ontario*, 1 : 69-90.

⁶⁷ MIVILLE, Serge. 2017, « "Nous sommes l'un des deux peuples fondateurs et nous voulons être traités comme tel" : la référence canadienne-française et la presse franco-ontarienne (1969-1982) », *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 18, 1 : 111-148.

⁶⁸ BOCK, Michel. 2016, « Des braises sous les cendres : L'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT, *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 169-231; voir aussi BOCK, Michel et Yves FRENETTE (dirs.). 2019, *Résistances, mobilisations et contestations. L'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (coll. « Amérique française »).

entre les différentes composantes du fait français en Ontario. S'ils ont en commun l'urbanité, les populations francophones se distinguent néanmoins largement d'une région à l'autre. Nous pourrions, sans trop errer, affirmer que l'Ontario français est une communauté de régions⁶⁹, comme en témoignent les luttes idéologiques qui ont lourdement remis en question sa principale association, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), devenue aujourd'hui l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)⁷⁰. Plusieurs pôles d'intégration, d'aucuns diraient des métropoles, émergent alors dans un triangle composé notamment d'Ottawa, Toronto et Sudbury et dont l'importance varie dans le temps⁷¹.

L'Ontario français, sans jamais pouvoir accéder à la société globale, tend néanmoins vers elle. Au fil des deux derniers siècles, une culture particulière, une référence pour reprendre les termes du sociologue Fernand Dumont, s'est structurée avec une littérature, une histoire et des idéologies particulières pour l'animer. Cette référence devient progressivement autoréférentielle. Mais c'est également sur le plan de la culture où la porosité des frontières entre l'Ontario français et le Québec est la plus évidente. La rivière des Outaouais qui sépare les deux provinces n'empêche pas plusieurs artistes franco-ontariens d'élire domicile du côté québécois ou d'y faire carrière. C'est peut-être ici que les liens soutenus entre le Québec et l'Ontario français ont été les plus évidents au fil des décennies⁷². En témoigne le succès qu'ont eu certains artistes dont les dramaturges Jean Marc Dalpé et Brigitte Haentjens, le poète Nord ontarien Patrice Desbiens, plusieurs musiciens dont Damien Robitaille et Mehdi Cayenne, ou l'humoriste Katherine Levac, pour ne nommer que quelques représentants de trois générations d'artistes⁷³. Montréal représente alors une véritable métropole culturelle du fait français, un phénomène de longue date et qui ne risque pas de changer. Que dire d'ailleurs de l'accueil qu'offrent les

institutions culturelles franco-ontariennes comme le Théâtre du Nouvel-Ontario ou La Slague de Sudbury aux artistes québécois chaque année? En dépit des ruptures, des transformations identitaires ou de la fragilité des références culturelles, le Québec demeure, somme toute, fortement présent dans l'univers culturel franco-ontarien.

Certains chercheurs ont également commencé à réfléchir sur les liens entre le gouvernement québécois et la francophonie canadienne. Au Service du Canada français d'outre-frontière⁷⁴ se sont substituées les nombreuses moutures de l'actuel Secrétariat du Québec aux relations canadiennes et les politiques du Québec en matière de francophonie canadienne mises en vigueur tant par les libéraux que les péquistes⁷⁵. La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada a depuis longtemps maintenu un pied-à-terre à Québec afin d'entretenir des liens avec la province.

L'image d'un jeu d'échecs entre le Canada et le Québec revient souvent lorsqu'il est question de la francophonie canadienne⁷⁶. La Confédération étant le « tombeau des minorités⁷⁷ » pour l'un – d'où la nécessité de la quitter – ou le seul espoir en milieu minoritaire pour l'autre. Or, ces groupes ne sont pas de simples pions de la géopolitique de la fédération canadienne. D'ailleurs, les relations entre le Québec et ces groupes tiennent à plus que celle d'une vague idée de la « Francophonie d'Amérique »⁷⁸ qui n'a pas de prétention sociétale. Comment expliquer autrement l'engagement d'une partie de la société civile québécoise lors des crises scolaires de Sturgeon Falls en 1971⁷⁹ ou de Penetanguishene en 1979-80⁸⁰ ou l'appui du gouvernement péquiste à SOS Montfort entre 1997 et 2002⁸¹? Quel sens donner à cet intérêt? Loin d'être une simple promotion de la

⁶⁹ D'aucuns diraient un archipel. Voir GILBERT, Anne. 1999, *Espaces franco-ontariens*, Ottawa, Le Nordir.

⁷⁰ BOCK, Michel et Serge MIVILLE. 2012, « Participation et autonomie régionale : l'ACFO et Ottawa face à la critique des régions (1969-1984) », *Francophonies d'Amérique*, 34 : p. 15-40.

⁷¹ BOCK, Michel. 2017, « Ottawa, "métropole" de l'Ontario français? », dans GILBERT, Anne et al., *Ottawa, lieu de vie français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 189-238.

⁷² Les études doivent être menées, mais des résultats préliminaires suggèrent que le Québec est la principale source de migrants francophones en Ontario.

⁷³ Notons qu'au 19^e siècle, de nombreux fonctionnaires devenus écrivains et poètes ont intégré Ottawa qui devenait alors un pôle de culture canadienne-française.

⁷⁴ MARTEL, Marcel. *Le deuil d'un pays imaginé*, op. cit.

⁷⁵ Voir notamment les études d'Anne-Andrée Denault, dont « La transformation des rapports entre francophones en Amérique : le récit de la rupture revisité », dans LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dirs.), *Retour sur les États généraux du Canada français*, op. cit., p. 267-296; DENAULT, Anne-Andrée. 2008, « Abandon ou solidarité : Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL, *Francophonies minoritaires au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Fides, p. 431-461.

⁷⁶ MARTEL, Marcel. 1998, *Le Canada français : récit de sa formulation et de son éclatement 1850-1967*, Ottawa, La Société historique du Canada (coll. « les groupes ethniques au Canada »), 24 : 35 p.

⁷⁷ CHAPUT, Marcel. 1961, *Pourquoi je suis séparatiste*, Les Éditions du Jour, p. 116.

⁷⁸ LANIEL, Jean-François. « De l'Amérique française à la Francophonie d'Amérique : la transformation des horizons nationaux en francophonie canadienne », dans LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dirs.), *Retour sur les États généraux du Canada français*, op. cit., p. 297-343.

⁷⁹ Une grève générale des étudiants francophones de la *Sturgeon Falls Secondary School* éclate après le refus du conseil scolaire du Nipissing à North-Bay d'accorder une école secondaire de langue française malgré la présence d'une majorité de francophones dans l'établissement. Voir SHANK, Marie-Noël. 2017, « Les retombées les plus significatives de la crise scolaire de Sturgeon Falls », *Revue du Nouvel-Ontario*, 42 : 139-171.

⁸⁰ Cette crise scolaire éclate après le refus du conseil scolaire de Simcoe d'accorder une école aux francophones de la région. Cette crise éclate dans un contexte de crise d'unité nationale à quelques mois du référendum sur la souveraineté-association. Le premier ministre de l'Ontario de l'époque a également essuyé des critiques en vantant le sort réservé aux francophones de sa province. Voir Centre de recherche en civilisation canadienne-française. « L'école de la résistance », *La présence française en Ontario : 1610, passeport pour 2010*. [https://crccf.uottawa.ca/passeport/IV/IVD1c/IVD1c03-1.html], consulté le 20 mai 2021.

⁸¹ En février 1997, le gouvernement ontarien annonça la fermeture de l'Hôpital Montfort, le seul hôpital universitaire de langue française à l'ouest de la rivière des Outaouais. S'ensuit une mobilisation de masse avec 10 000 francophones au Centre Civic d'Ottawa le 22 mars suivant. Au Québec, la société civile et le milieu politique ont appuyé la campagne SOS Montfort pour préserver l'institution. Voir GRATTON, Michel. 2003, *Montfort. La lutte d'un peuple*, CFORP.

langue française, cet engagement s'inscrivait dans les traces d'un projet collectif. L'appui répondait à un sens.

Mais ces éléments de continuités ne permettent pas de faire abstraction des importantes ruptures et remises en question des éléments référentiels partagés entre l'Ontario français et le Québec. Il est certes impossible de passer sous silence l'énorme pression que comportent la provincialisation, d'une part, et la canadienisation, d'autre part, de la référence en milieu franco-ontarien. La refondation des assises mémorielles du Canada anglais autour du multiculturalisme demeure structurante⁸², malgré les résistances initiales⁸³. Ce processus n'a rien de surprenant en l'absence d'un contre-récit permettant de renforcer l'autonomisation des minorités et en raison de l'intégration de ces derniers dans un univers culturel et économique anglophone qui nie leur légitimité⁸⁴. L'intention nationale se voit donc largement remise en question, freinant du même coup les possibilités d'un horizon partagé entre le Québec et l'Ontario français.

Le Canada français : lourdeur et légèreté d'une intention nationale

Plusieurs ont vu dans le projet culturel canadien-français un refuge : un « long hiver de la survivance⁸⁵ », une « sortie de l'histoire⁸⁶ », une déviation par rapport aux sociétés du Nouveau-Monde⁸⁷. D'ailleurs, depuis quelques décennies, il s'est opéré dans l'historiographie un processus d'oubli et de marginalisation de la mémoire de cette réalité sociopolitique qu'était le Canada français. Contraire aux aspirations politiques d'une partie du mouvement nationaliste québécois, la mémoire canadienne-française est apparue trop lourde et incapable de générer un projet acceptable. Dans les dernières décennies s'est d'ailleurs opérée une fuite vers les patriotes comme symbole permettant de substituer la honte du Canada français et pour répondre aux aspirations de faire naître une nation civique souveraine au Québec.

La « sortie de l'histoire ». Voilà le puissant symbole permettant de connoter négativement ce qui représente somme toute la plus importante période d'expansion et d'institutionnalisation sociétale du fait français depuis la Nouvelle-France. Cela dit, tous ne sont pas d'accord d'y voir

une « dépolitisation » ou une « ethnicisation » de la société québécoise. Une sociographie naissante voit plutôt dans l'Église canadienne-française ultramontaine du 19^e siècle une variante particulière de ce qui deviendra un vaste projet politique et moderne. Si la nation n'avait pas investi le très faible État, il s'était toutefois retourné vers un espace nouvellement libéré qui permettra de déborder les frontières et agir comme force motrice d'une société : le religieux⁸⁸.

C'est ainsi que nous amorçons dans les pages qui suivent une réflexion autour de la lourdeur et la légèreté du Canada français. Si la plupart des intellectuels ont depuis longtemps cherché à larguer le Canada français de l'imaginaire québécois, y voyant un lourd fardeau du passé, cette même pesanteur a néanmoins été remplacée par celui du destin politique de la nation québécoise. Le destin indépendantiste du Québec mobilise tant les penseurs de la nation civique que ceux de la nation culturelle, représentant en quelque sorte les deux côtés d'une même médaille.

De la lourdeur du Canada français

Nous l'évoquons en introduction : pour certains héritiers du projet néonationaliste québécois, la figure du Canada français représente une régression par rapport au progrès et au chemin parcouru depuis la Révolution tranquille. Ce serait un rejet de son destin politique. Ce serait la parenthèse, pour dire ainsi, entre le projet des patriotes – celui d'une indépendance républicaine – et le Québec contemporain. C'est non sans ironie que cette interprétation est tout aussi lourde que la mémoire qu'elle cherche à expulser.

L'école historique de Montréal rappelait à qui voulait l'entendre depuis les années 1950 l'inévitable assimilation des francophones hors Québec⁸⁹. Cette élimination du fait français outre-frontière permettait de justifier le rétrécissement de l'espace politique francophone au Québec, notamment dans le but de renouer avec l'évolution « normale » de la société québécoise⁹⁰. Ainsi, les minorités françaises cessent d'être des homologues, devenant plutôt des représentants d'une culture folklorisée et vouée à la médiocrité.

⁸² IGARTUA, José. 2007, *The Other Quiet Revolution. National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 288 p.

⁸³ SAVARD, Stéphane. 2008, « Pour une politique globale, précise, cohérente et définitive de développement : les leaders franco-ontariens et les encadrements politiques fédéraux, 1968-1984 », *Politique et Sociétés*, vol. 27, 1 : 129-155.

⁸⁴ Le sociologue Roger Bernard rappelait d'ailleurs que les Franco-Ontariens arrivaient difficilement à se voir dans la culture qu'ils consomment. Comment se surprendre, alors, qu'ils adoptent les codes de la majorité? Voir BERNARD, Roger. 1993, « Culture et identité franco-ontarienne », dans PICHETTE, Jean-Pierre (dir.), *L'œuvre de Germain Lemieux, s.j. Bilan de l'ethnologie en Ontario français*, Sudbury, Centre franco-ontarien de folklore et Prise de parole, p. 449-462. L'historien Gaëtan Gervais, de son côté, dénonçait la québécoisisation de la culture canadienne-française, notamment à Radio-Canada durant les années

1990. Voir GERVAIS, Gaëtan. 1995, « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », *Cahiers Charlevoix*, 1 : 125-168.

⁸⁵ DUMONT, Fernand. 1993. *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

⁸⁶ BELLAVANCE, Marcel. 2004, *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB.

⁸⁷ BOUCHARD, Gérard. 2001, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 504 p.

⁸⁸ LANIEL, Jean-François. 2015, « L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités : regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81,1-2 : 15-37.

⁸⁹ MIVILLE, Serge. 2018, « L'utopie à combattre : le bilinguisme chez Donald Creighton et Michel Brunet », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, 2 : 128-153.

⁹⁰ MIVILLE, Serge. « L'autrui comme baromètre », *loc. cit.*

Le renouveau observé aujourd'hui entre le Québec et le fait français au Canada représenterait ainsi un retour à l'obscurité, un refus d'un projet national et une régression vers la folk society, le Bonhomme Sept Heures à l'image humiliante d'une société sclérosée et réfractaire à la modernité⁹¹. L'unique projet politique légitime, le seul horizon, la seule utopie acceptable serait celui non pas d'assurer une forte présence française et l'autonomisation des francophonies canadiennes et du Québec afin de permettre l'instauration d'un levier crédible et puissant devant un continent anglophone, mais de multiplier les ruptures avec la fédération et avec les francophonies canadiennes afin de démontrer l'incapacité du Québec à réaliser son plein potentiel à l'extérieur du projet d'indépendance.

Une chose semble claire à la gauche comme à la droite : sans l'indépendance, le Québec demeure déviant, inachevé, écrasé, soumis et ligoté par la fédération. Tout projet n'épousant pas cette finalité représente la démission, la dépolitisation, la dénationalisation et mènerait à sa (re)folklorisation. Un poids s'est substitué à un autre. De la lourdeur du Canada français, il y a désormais le lourd destin inachevé du Québec. Du coup, le carcan est rattaché, et ce plus serré qu'avant.

De l'américanité au Québec

Dans le sillage des défaites référendaires émerge un cadre d'interprétation dont l'objectif est entre autres d'exorciser l'être québécois de tout vestige de son passé canadien-français afin d'assurer l'avènement d'une nouvelle nation civique permettant de réussir là où les autres ont échoué. L'américanité représente ainsi la pensée la plus lourde et la plus radicale sur le Québec contemporain⁹². Le Canada français, mis au banc des accusés, symbolise ni plus ni moins la sortie de l'histoire des Québécois de leur destin national comme société du Nouveau-Monde. Le messianisme qui caractérisait la pensée canadienne-française du début du 20^e siècle⁹³ a été remplacé par un millénarisme à l'aube du 21^e où sont vénérés les patriotes, nouveaux prophètes du destin inachevé du Québec.

Pourtant, le Parti canadien et le Parti patriote de la période allant de 1791 à 1837 sont loin d'être animés par le désir de faire naître une nation civique québécoise dans une république laurentienne et francophone. Ses leaders sont principalement des représentants d'une petite bourgeoisie libérale et anglophile qui épouse les « libertés britanniques » et dont le souhait est d'obtenir un plus grand contrôle sur les finances et le patronage politique. Parmi les objectifs du mouvement, on retrouve l'obtention de la responsabilité ministérielle et l'affaiblissement du poste de gouverneur général. L'espoir est que l'exécutif de la colonie soit contrôlé non plus par un conseil législatif issu de la garde rapprochée du représentant de la reine, mais bien par des représentants de la chambre basse qui étaient alors élus par un suffrage relativement restreint.

Le mouvement, il est utile de le rappeler, est d'ailleurs divisé. Une branche qui se radicalise et qui fouette les habitants du Richelieu va notamment prôner, avec leurs homologues Haut-Canadiens⁹⁴, l'insurrection et l'instauration d'une république composée des deux colonies, une république à deux étoiles et non pas une. Cette démarche sera violemment et lourdement réprimée, surtout au Bas-Canada⁹⁵. Prônant l'obéissance aux forces britanniques, le haut clergé aurait trahi le peuple. Les années suivant l'échec du second référendum en 1995 propulsent cette vision du Canada français et des patriotes dans l'espace public et politique.

Rien ne représente mieux cette transformation symbolique dans les référents québécois que la décision prise par le Parti québécois, en novembre 2002, de remplacer la fête de Dollard qui, au début du siècle dernier, avait été popularisée par Lionel Groulx, sans doute la figure la plus marquante du nationalisme traditionaliste canadien-français, par la Journée nationale des Patriotes. Au symbole construit d'un martyr victorieux et représentant du mythe compensatoire⁹⁶ se substitue un autre mythe compensatoire, celui d'une lutte civique pour la république québécoise dont on tait la tentation étasunienne et le rapport avec le Haut-Canada anglophone. Ces nouveaux héros représentent la démonstration que les Québécois ont été en mesure d'imaginer un projet moderne et

⁹¹ LANIEL, Jean-François. 2015, « Les petites nations au prisme de la tradition et de la modernité, suivi d'un détour au Canada français/Malkite nacii prez prizmata na tradiciata i modernosta. Pogled kym frenska Kanada », *Sociologičeski problemi/Problèmes sociologiques*, 47 : 90-109.

⁹² THÉRIAULT, Joseph Yvon. 2002, *Critique de l'Américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec/Amérique.

⁹³ BRUNET, Michel. 1958, « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, p. 113-166.

⁹⁴ Le lien entre le Haut et le Bas-Canada autour des Rébellions est toujours un contentieux en histoire. Pour Allan Greer, les liens qui unissent les mouvements représentent un aspect négligé de cette histoire. Voir GREER, Allan. 1995, « 1837-

38: Rebellion Reconsidered », *Canadian Historical Review*, vol. 76, 1 : 1-18; Julien Mauduit a récemment rappelé que Chevalier de Lorimier, dont l'histoire québécoise a depuis longtemps mythifié en raison de son testament politique, imaginait pour sa part un projet républicain qui unirait les deux Canadas. L'union est donc imaginée bien avant Durham, bien que sous une autre moulture. Voir MAUDUIT, Julien. « Réécrire l'histoire des patriotes avec deux étoiles », *Le Devoir*, 4 mai 2019.

⁹⁵ L'espace nous manque pour préciser davantage le débat autour des patriotes et les Rébellions du Haut et du Bas-Canada. Leur interprétation est tout aussi diversifiée et divisée. Voir notamment les travaux d'Allan Greer. 1997, *Habitants et patriotes*, Montréal, Boréal.

⁹⁶ Sur Dollard, voir GROULX, Patrice. 1998, *Pièges de la mémoire : Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous*, Hull, Vents d'Ouest, 436 p.

aligné aux autres des sociétés dites « normales ». La mobilisation d'une « nouvelle mémoire » autour de ces figures permet de dénoncer la violente répression qui en a fait des martyrs. C'est également le point de rupture du Québec avec la marche de l'Histoire. Pourtant, cette reconstitution mémorielle et présentiste n'a finalement qu'ajouté une autre défaite dans l'imaginaire souverainiste québécois qui, depuis, croule sous le lourd poids du destin inachevé.

Nouvelle histoire, même sensibilité?

Certes, une « nouvelle sensibilité historique » (NSH) structure désormais une partie du champ de l'histoire du Québec. Cette perspective épistémologique portée par des sociologues et des historiens qui n'ont pas connu la Grande noirceur cherche à « extraire un nouveau sens » de l'histoire du Québec⁹⁷. Son impact sur l'espace politique et social demeure toutefois difficile à évaluer. Soulignons d'abord que, contrairement à l'américanité, cette mouvance historiographique est beaucoup moins cohérente dans son ensemble et n'a pas réussi à réaliser sa propre synthèse de l'expérience historique québécoise. Il serait ainsi difficile d'y voir un « projet » politique analogue à son analyse historique. Contrairement à ce qu'entend la critique de Martin Petitclerc, son orientation est difficile à cerner, puisque les chercheurs de la NSH ne sont pas si facilement classés, puisqu'hétéroclites. Pour Petitclerc, le « conservatisme » de la NSH est une composante marquante de son orientation. Elle représenterait principalement un projet qui s'érige contre l'histoire sociale au Québec. La NSH, toutefois, représente d'abord une « mouvance » plutôt qu'un projet, avons-nous dit. Son échiquier est variable d'un chercheur à un autre⁹⁸. Il serait faux et caricatural d'y voir les pourfendeurs du progressisme ou des tenants d'une doctrine conservatrice⁹⁹. La NSH permet néanmoins d'aborder de nouveau l'époque canadienne-française de l'histoire québécoise avec une lentille beaucoup plus sympathique. Cela dit, son regard demeure néanmoins limité. À quelques exceptions près¹⁰⁰, ses artisans se sont imposés les œillères de la frontière politique du Québec au lieu de la frontière culturelle du Canada français du 19^e et 20^e siècle.

C'est notamment le cas des intellectuels qui souhaitent sonder de nouveau la nation culturelle au Québec. Mais malgré un plaidoyer en faveur d'une histoire plus inclusive du fait français à l'extérieur de la province évoqué il y a près de vingt ans dans leur « critique d'un néonationalisme en histoire », l'invitation d'Éric Bédard et de Xavier Gélinas est restée largement lettre morte auprès de la plupart des historiens québécois¹⁰¹. Si la NSH assume davantage le passé canadien-français du Québec, elle est demeurée obstinément insensible au fait français à l'extérieur de ses frontières. Seuls les grands moments de crise sont évoqués, comme la pendaison de Louis Riel ou le Règlement 17. Alors que l'américanité assume son divorce avec le Canada français et la francophonie canadienne, la NSH y entretient un rapport ambigu, comme si son poids représentait toujours un lourd fardeau à porter.

Ce rapport ambigu n'est pas universel. Des chroniqueurs comme Mathieu Bock-Côté s'acharnent contre la francophonie canadienne, les « bibelots » du Canada dont doit se méfier le Québec¹⁰². Nous l'avons évoqué en introduction, les pourfendeurs du dialogue font un calcul bien simple : s'ouvrir au fait français du Canada contribue à la dénationalisation et l'inféodation du Québec. Le dialogue, pour ainsi dire, empêcherait la réalisation de la téléologie que représente le destin national du Québec. Jeu à somme nulle, avons-nous dit. Cette vision, répétons-le, reprend d'ailleurs la stratégie des néonationalistes de l'après-guerre qui ont vu dans leur boule de cristal l'évidente et inévitable fin du fait français au Canada après chaque recensement¹⁰³.

Lorsque cette tautologie s'est révélée fautive, il fallait doubler la mise : le financement du gouvernement fédéral octroyé aux minorités françaises entraînerait une vitalité artificielle de ces « dead ducks ». La francophonie canadienne, instrumentalisée par Ottawa, perdait ainsi son autonomie et devenait le « bibelot folklorisé¹⁰⁴ » du gouvernement fédéral, et ce, sans en être conscient. Le réseau associatif en milieu minoritaire, ce « cadavre encore chaud » du fait français est effectivement largement financé par Patrimoine canadien, un

⁹⁷ MEUNIER, E-Martin. 2016, « La Grande Noirceur canadienne-française dans l'historiographie et la mémoire québécoises. Revisiter une interprétation convenue », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 129 : 43-59 ; KELLY, Stéphane (dir.). 2003, *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval.

⁹⁸ Il est très difficile de catégoriser une historienne comme Louise Bienvenue comme militante « conservatrice » sur le plan politique, par exemple. Il est également problématique d'inclure des gens comme Éric Bédard, Jean-Philippe Warren, Martin Meunier, Michel Bock ou Harold Bérubé dans un même « panier » idéologique.

⁹⁹ PETITCLERC, Martin. 2009, « Notre maître le passé? Le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, 1 : 83-113.

¹⁰⁰ BOCK, Michel. *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit.

¹⁰¹ BÉDARD, Éric et XAVIER GÉLINAS. « Critique d'un néonationalisme en histoire », KELLY, Stéphane (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, op. cit., p. 73-91.

¹⁰² BOCK-CÔTÉ, Mathieu. « Québécois, ne changeons pas de nom », *loc. cit.*; BOCK-CÔTÉ, Mathieu, « Langue française : mourir dans l'indignité », *Le Journal de Montréal*, 6 avril 2017.

[<https://www.journaldemontreal.com/2017/04/06/langue-francaise--mourir-dans-lindignite/>], consulté le 20 mai 2021.

¹⁰³ MIVILLE, Serge. « L'autrui comme baromètre : statistiques, assimilation et francophonie canadienne dans *L'Action française* et *L'Action nationale* (1917-2013) », à paraître dans L'ANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dirs.), *Le Québec et ses autrui significatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec (collection « Politeia »).

¹⁰⁴ Cette formule est récurrente pour parler du français ou des minorités françaises vu par Ottawa. Voir par exemple BOCK-CÔTÉ, Mathieu. « Sur le mauvais sort réservé aux francophones en Ontario », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2018. [<https://www.journaldemontreal.com/2018/11/16/sur-le-mauvais-sort-reserve-aux-francophones-en-ontario/>], consulté le 1^{er} février 2020.

phénomène dont les chercheurs de la francophonie canadienne sont, d'ailleurs bien à l'affût¹⁰⁵. Cela dit, il serait faux de croire que les associations sont téléguidées par Ottawa. Une tendance lourde s'est toutefois dessinée depuis les années 1990, c'est-à-dire depuis l'adoption des grands pans de la refondation symbolique du Canada autour du principe du multiculturalisme canadien dont le puissant récit opère une transformation importante de la référence en milieu minoritaire¹⁰⁶. L'absence d'un contre-récit gruge effectivement l'autonomisation référentielle du fait français, bien qu'elle n'ait pas été complètement achevée. Cela dit, ce processus à lui seul suffirait pour refuser la reprise du dialogue et pour rappeler la nécessité de réaliser le destin indépendantiste, sans quoi, la nation québécoise deviendrait un nouvel objet dans la longue liste des bibelots canadiens.

L'apolitisme ou reproduire la « folk society »

Le Canada français est-il capable de politisation? Dans sa version lourde, son projet rappelle les « trois dominantes » de Michel Brunet : l'agriculturisme, l'antiétatisme et le messianisme. Ces trois aspects seraient contraires aux réalités de la société québécoise de l'époque, et, si on l'en croit ses détracteurs, seraient profondément apolitiques.

À vrai dire, il semble que tout projet de société qui ne déboucherait pas sur le lourd, mais supposément inévitable – et nécessaire – destin national de l'indépendance doit immédiatement être écarté et dénoncé, car sévèrement jugé comme apolitique et nostalgique d'un passé révolu. La menace de l'ethnicisation, de la dépolitisation et de la délégitimation du sujet politique québécois est constamment mise de l'avant comme épouvantail contre tout projet ne s'inscrivant pas dans cette lecture de la marche « normale » d'une société. S'y dégage alors une évidence : le Canada français est incapable de réellement faire société ou d'atteindre la globalité, puisqu'il s'agissait d'une société bancale, manquant les attributs d'une société « normale » dont la souveraineté étatique entière est le seul garant. Funambule sur une corde raide, le Québec ne serait qu'à un mauvais pas de perdre l'équilibre et de tomber dans la folklorisation.

Pourtant, c'est ce même Canada français avec ses institutions de la survivance, et donc baignant dans la « sortie de

l'histoire » et « l'apolitisme », qui a fait naître une culture globale, une littérature, une histoire, une conscience historique et une société. À en croire l'un des plus importants sociologue québécois, Jacques Beauchemin, ce procédé n'était rien de moins que la « transsubstantiation du politique vers la culture¹⁰⁷ ».

Ce Canada français, cette prétention sociétale, s'est constituée là où ses assises étaient suffisamment puissantes pour vaincre le fatalisme auquel condamnait cette population l'infâme rapport de Lord Durham et le projet assimilationniste de l'Acte d'Union en 1840. C'est ce même Canada français « impuissant » qui a généré des sociétés autoréférentielles, des historicités et des solidarités nouvelles autour d'une utopie, d'un horizon. Chez Beauchemin, il s'agit plutôt d'une dépolitisation qui représente une régression vers l'ethnicité ou la race et un rejet de la nation politique¹⁰⁸. Le Canada français dépolitise puisqu'il « pointe en direction d'un renoncement à l'émancipation politique¹⁰⁹ », d'un renoncement du destin national qu'est la souveraineté du Québec.

Comment comprendre ce truisme qu'est devenue la « sortie du politique » de la société canadienne-française? Se distingue-t-elle vraiment de la vision qu'avaient les chercheurs formés à la sociologie de l'école de Chicago durant la première moitié du 20^e siècle comme quoi le Québec représentait une folk society¹¹⁰? Cette vision folkloriste et sclérosée de la société canadienne-française semble toujours présente dans l'imaginaire. Ne nions pas le progrès réel qu'ont engendré les réformes nécessaires des institutions canadiennes-françaises au Québec et ailleurs en francophonie canadienne au 20^e siècle. Suggérons toutefois que la lecture dominante sur la période de 1840-1960 n'a d'yeux que pour la lourdeur du Canada français et non pas pour sa légèreté et est vite à y voir non pas l'expansion de l'espace politique, mais bien un retrait du politique vers une culture renfermée. Peut-être est-il enfin nécessaire de réévaluer cette période de l'histoire à l'aune non plus de la téléologie du « destin national », mais pour ce qu'elle mettait en œuvre : un projet de société ancré sur ses territoires et dont la mise en œuvre représente sa façon d'articuler la modernité. Loin de simplement être l'émule d'un autre, il s'agit d'un projet original qui répondait aux exigences du continent. Il réussit tant bien que mal, au Québec et en Ontario français, tout en

¹⁰⁵ Si beaucoup plus de recherches sont nécessaires pour bien saisir son impact, il importe de rappeler que les chercheurs ont depuis longtemps souligné cette réalité dans les milieux francophones minoritaires. Voir SAVAS, Daniel. 1988, « L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens », dans BOURNOT-TRITES, Monique (dir.), *Les outils de la francophonie*, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, p. 11-54; ALLAIRE, Gratien. 1993, « De l'Église à l'État : le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1945-1970 », dans

LAFONTANT, J. (dir.), *L'État des minorités*, Saint-Boniface, les Éditions du Blé, p. 229-245.

¹⁰⁶ BOCK, « Des braises sous les cendres... », *loc. cit.*

¹⁰⁷ BEAUCHEMIN, Jacques. *Une démission tranquille*, op. cit., p. 29.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 34.

¹¹⁰ LAMIEL, Jean-François. « Les petites nations au prisme de la tradition et de la modernité... », *loc. cit.*

frappant un mur insurmontable aux États-Unis. Dans tous les cas, il est difficile de voir autre chose qu'une entreprise d'une grande prétention politique.

Une ironie demeure : chacun instrumentalise la nation au profit de ce qu'est ultimement le destin national du Québec. Ce qui est somme toute un outil pour réaliser le projet est devenu, à l'inverse, le projet lui-même. Cette téléologie ne permet toutefois pas de penser la nation à l'extérieur des contraintes du destin et du faux dilemme entre la plénitude et la folklorisation, du tout ou du rien. Or, que faire lorsque le destin est remis aux calendes grecques? Songeons pour le moment d'alléger le fardeau.

De la légèreté du Canada français

Lorsque nous évoquons la légèreté, il ne s'agit pas de l'absence d'une masse ou de substance. Loin de nous de proposer une « insoutenable légèreté de l'être », pour ainsi dire. C'est plutôt ici la version « légère » du Canada français dont les traces ont longtemps animé les acteurs des sociétés qui en découle. C'est l'intention nationale du Canada français, une « légèreté » qui représente l'horizon partagé entre le Québec et le fait français au Canada.

Que ce soit dit : en aucun temps n'est-il question de se prosterner pour vénérer le col romain, de retourner dans le temps et de renouer avec l'intransigeance de l'ultramontanisme ou de souhaiter un réveil religieux qui s'est depuis longtemps évanoui. Aucun militant cherchant à renouer l'aventure collective du fait français au Canada n'aspire au clérical-nationalisme d'antan, une idée qui est sans crédibilité aucune. La survivance promise par les « trois dominantes¹¹¹ » de cette pensée et qui représentait une partie importante de la vision lourde du Canada français n'est plus à l'ordre du jour ni au Québec ni en Ontario français depuis belle lurette¹¹². Cette image caricaturale et étouffante du Canada français, celle d'une société « dépolitisée » qui est régie d'après les puissants codes paternalistes et sexistes d'une société cléricale qui écrase la liberté individuelle n'est qu'un épouvantail. Personne n'est nostalgique d'un tel poids¹¹³. L'Église, ayant depuis longtemps pris la clef des champs, refuserait de toute façon toute invitation à reprendre l'expérience.

Qu'il soit également dit qu'il ne s'agit pas non plus de ligoter le Québec dans le régime politique canadien, de l'y renfermer et de se débarrasser de la clef. La francophonie canadienne dans son ensemble a le devoir d'accepter l'option souverainiste comme étant légitime et doit respecter les choix politiques des Québécois, et ce, sans faire de chantage ou de crier au meurtre advenant un nouveau processus référendaire. La souveraineté est, pour dire autrement, un outil, parmi d'autres, pour réaliser le projet.

Entendons-nous également que cette intention comporte une certaine masse, une substance pour ainsi dire. Cela dit, elle est incommensurablement plus « légère » que sa version « lourde »; il s'agit d'une boussole plutôt que d'un rail. L'évoquer permet de nommer non pas une structure qui obnubile, mais bien de marquer une intentionnalité qui anime, à leur manière, ses diverses composantes. C'est la constante, d'aucuns diraient l'horizon partagé, entre le Québec et le fait français au Canada et autour duquel les liens ont persisté au fil du dernier siècle et demi.

C'est que la version « légère » du Canada français a stimulé depuis longtemps les acteurs de la société civile québécoise et de la francophonie canadienne. L'engagement franco-ontarien pour l'obtention d'une institution universitaire de langue française et le rétablissement d'un Commissariat indépendant aux services en français n'a de sens qu'à l'intérieur de cette intentionnalité. Si l'institution universitaire qui est sur le point de naître est largement déviante du projet initial et ne représente pas les aspirations de ceux qui l'ont imaginé depuis les années 1970¹¹⁴, les militants dans les rues le 1^{er} décembre 2018 qui défendaient le principe d'une telle institution s'inscrivaient néanmoins dans une longue lutte politique d'autonomisation de l'Ontario français.

C'est ce que témoigne, imparfaitement diraient certains, le mouvement tout au long du 20^e siècle en Ontario français pour l'amélioration de l'enseignement en français, pour la gouvernance scolaire, pour la création d'une télévision française d'État, pour l'obtention en 1968 du droit de créer des écoles secondaires publiques de langue française, la mobilisation durant les nombreuses crises scolaires, pour l'obtention d'une loi sur les services en français, pour l'accès à la justice en français, pour l'obtention de collèges d'arts

¹¹¹ BRUNET, Michel. *loc. cit.*

¹¹² MARTEL, Marcel. « De la certitude au doute », *loc. cit.*

¹¹³ Sur la « nostalgie » de ceux évoquant la version « lourde » du Canada français, voir CARDINAL, Linda. 2003, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans LANGLOIS, Simon et Jean-Louis ROY (dirs.), *Briser les solitudes. Les*

francophonies canadiennes et québécoises, Montréal, Éditions Nota bene, p. 15-30.

¹¹⁴ BOCK, Michel et François-Olivier DORAIS. 2016, « Quelle université pour quelle société? Le débat intellectuel sur la question universitaire en Ontario français depuis les années 1960 », *Revue du Nouvel-Ontario*, 41 : 121-195.

appliqués de langue française et la lutte pour préserver l'hôpital Montfort. Ces mouvements s'inscrivent, de près ou de loin, dans ce tracé¹¹⁵. Dit autrement, l'intention nationale du Canada français a longtemps été non pas une force d'obscurantisme, mais une force de progrès et d'émancipation.

Il est plutôt question ici de repenser la politisation de cette intentionnalité en fonction de sa capacité génératrice d'autonomisation des sociétés francophones. Certes, il serait naïf de suggérer que rien n'a changé dans les sociétés francophones dans les dernières décennies. Malgré les nombreux éléments de continuités dont la migration, la circulation des biens culturels et des idées, le fait français au Canada et au Québec s'est largement transformé au fil des années. Cette utopie partagée, toutefois, a néanmoins permis d'envisager des mobilisations politiques autour d'un objectif commun alors qu'une telle manifestation était jusqu'alors jugée impensable.

Entre la lourdeur et la légèreté : la mobilisation

Plus de cinquante ans après ce qu'on a appelé la rupture, le fait français au pays existe toujours, tant bien que mal. Certes, nous ne tombons pas dans le piège des lunettes roses pour prétendre que la francophonie canadienne a le vent dans les voiles. L'assimilation est une donnée quotidienne en milieu minoritaire. Ces communautés minoritaires sont caractérisées autant par leur fragilité qu'elles le sont par leur vitalité et leur dynamisme. Cela dit, rappelons également que la francité de ces communautés ne se résume pas à un moyen de communication ou à une valeur ajoutée commercialisable comme elle peut l'être, par exemple, en Argentine. C'est un ensemble sociétal complexe, vécu au niveau institutionnel et culturel et qui propose une façon autonome, particulière et légitime de vivre l'Amérique du Nord. C'est une communauté d'histoire, un fait sociétal.

Cette francophonie sociétale n'est pas celle que cherche désespérément à promouvoir le Centre de la francophonie des Amériques au Brésil, une francophonie qui, disons-le, n'a pas de « masse » ni de projet de société. Cette francophonie sociétale n'est pas celle qu'imagine l'Organisation internationale de la Francophonie en Arménie, en Corée du

Sud ou aux Émirats arabes unis où la transmission ou non du français n'a aucune conséquence sur l'avenir politique du pays. Nous parlons plutôt d'une francophonie qui a un poids, qui mobilise et qui donne un sens. C'est celle qui, sur le terrain, s'est traduite par des mouvements socioculturels et politiques réels et soutenus. Le 1^{er} décembre 2018, c'est l'Ontario français politique, avec l'appui des Québécois, qui s'est mobilisé.

Cette francophonie sociétale, contrairement à ce que cherchent à répéter ad nauseam certains dans le réseau associatif en francophonie canadienne, n'est pas le résultat ni l'œuvre de la présence de francophiles qui font doubler le nombre de supposés francophones au pays. Ce ne sont pas les francophiles de Hearst qui ont bloqué l'autoroute 11 durant « la résistance » ou qui ont organisé la mobilisation de milliers de personnes à Sudbury, à Ottawa et ailleurs au pays. Si des alliés francophiles se sont présentés et ont contribué au succès des mobilisations, c'est en raison de l'existence d'un mouvement politique qui est articulé autour des sociétés d'ancrage et auxquelles se sont greffées les communautés émergentes.

Disons-le autrement : il faut un socle sur lequel construire un mouvement sociétal. Celui-ci n'apparaît pas dans un vacuum et il ne se manifeste pas simplement en raison de la présence de locuteurs du français. Sinon, nous serions les témoins et l'émergence de groupements sociétaux politisés partout où vivent les francophones. Leur manifestation est plutôt le résultat d'une référence collective, d'une historicité, fragiles certes, mais présentes et qui mobilisent autour d'un projet, d'une utopie qui génère un certain sens. Cette francophonie politisée n'est pas celle d'une francophonie désincarnée dont la langue n'est qu'un moyen de communication. Si le 1^{er} décembre a eu lieu, c'est qu'il y existait déjà une fondation et que celle-ci génère un sens.

Soulignons également l'importance qu'a eue le passage du temps et le renouvellement des générations¹¹⁶. Les jeunes Franco-Ontariens et Québécois n'ont pas vécu les référendums ou les négociations constitutionnelles qui ont tant bouleversé leurs parents. De plus, il paraît clair que, pour de nombreux jeunes québécois, l'option souverainiste proposée à leurs parents et grands-parents ne représente plus en ce moment un projet mobilisateur¹¹⁷. Mais le

¹¹⁵ L'imaginaire canadien-français à, en effet, longue vie comme en témoigne son évocation par les journaux franco-ontariens après la rupture. Voir MIVILLE, Serge. 2017, « "Nous sommes un peuple fondateur et nous voulons être traités comme tel" : la référence canadienne-française dans la presse franco-ontarienne (1969-1982) », *MENS : Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 18, 1 : 111-148.

¹¹⁶ C'est ce que nous invitait à faire Gratiem Allaire. 2004, « Le Triangle canadien-français au tournant des années 1960. Le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, 17 : 107-116.

¹¹⁷ TEISCEIRA-LESSARD, Philippe. « Sondage Ipsos - *La Presse*: les jeunes tournent le dos à la souveraineté », *La Presse*, 13 septembre 2018. [https://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2018/201809/13/01-

désengagement face à la souveraineté n'équivaut pas pour à autant un abandon de la question nationale dont il faut s'inquiéter. Au contraire, l'intérêt pour le fait français au Canada est peut-être porteur d'un avenir, n'en déplaise aux prophètes du malheur qui prévoient la fin du Québec français. Il faudrait l'envisager afin de proposer des alternatives au sur-place collectif. Effectivement, entre la fuite franco-ontarienne vers l'unifolié et la culpabilité québécoise face aux échecs à atteindre l'indépendance, il y demeure les traces d'un projet politique crédible et d'un horizon partagé – une utopie disions-nous – qui mérite d'être explorée afin de vaincre un statu quo qui, lui, est devenu insoutenable.

Conclusion

Que faut-il conclure de cette réflexion autour de la notion du Canada français et les relations entre le Québec et l'Ontario français? Suggérons premièrement que le « Jeudi noir » représente somme toute un épiphénomène dans ces relations. La réaction de la société civile et politique québécoise n'était pas prévue, certes, mais, à tête reposée, elle n'avait rien de fondamentalement révolutionnaire. Que les actions du gouvernement ontarien débouchent sur une réflexion collective sur le sens des liens qui unissent les diverses composantes du fait français au Québec et au Canada s'inscrit dans ce qui semble être un cycle qui s'est déjà vu par le passé, que ce soit avec la pendaison de Riel, les crises scolaires du 19^e et du 20^e siècle, et les grands congrès. Le Québec a souvent été sensible aux réalités des minorités françaises, malgré les grandes ruptures qui, du moins en Ontario français, dominant l'imaginaire.

Il paraît également clair que l'autonomisation de l'Ontario français en particulier est menacée par sa propre difficulté de générer une référence suffisamment robuste. Les remises en question constantes de son association provinciale, l'AFO, qui, depuis les années 1990, a été marquée à quelques exceptions près par sa propre impuissance en sont le triste témoin. Faute d'un contre-récit puissant en mesure de faire concurrence à celui que génère la majorité linguistique et culturelle du Canada et des États-Unis, c'est l'intentionnalité même qui est mise à l'épreuve, et ce, partout. C'est ce que nous apprend le très maladroit et, au final, impuissant protocole d'entente entre l'AFO, la Société d'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et la Quebec Community Groups Network (QCGN) pendant les élections fédérales de 2019 qui devaient mettre de l'avant l'enjeu des langues officielles.

Rappelons que les jeunes générations de Franco-Ontariens n'ont pas connu les grandes ruptures, et les jeunes Québécois n'ont pas assisté à l'enivrement que représentait la redéfinition nationale du Québec au lendemain de la Révolution tranquille ni les subséquentes défaites lors des rendez-vous référendaires de 1980 et 1995. Ce ne sont pour eux que des événements dans les livres d'histoires. C'est ce qui permet de croire qu'il soit possible de tourner la page à la « première mémoire » de la rupture et de sortir du cul-de-sac¹¹⁸.

Retrouver le vieux sentier qui anime la persévérance et la « prétention d'être », ce que Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier ont nommé l'intentionnalité, cette rencontre nécessaire entre le fait français au Canada et le Québec français, demeure un défi de taille. Il n'est pas non plus un « pis-aller¹¹⁹ » en attendant le « Grand jour ». Il faut bien faire la part des choses et s'éloigner du faux dilemme selon lequel il faut choisir entre le fait français au Canada – analogue à la folklorisation et à la dépolitisation –, et le projet de pays, unique voie légitime, comme si l'un excluait l'autre. Il y a plus d'une façon de faire société. En ce sens, il est utile de rappeler ce que trop ont longtemps oublié : le projet souverainiste, loin d'être le « destin national », représente davantage un levier qu'une fin en soi.

Mais vers où ce vieux sentier mène-t-il? Suffit-il pour mobiliser un engagement concerté vers de plus grandes autonomisations du Québec et de l'Ontario français? Une chose demeure certaine : un projet permettant de revigorer les historicités respectives et pouvant (re)générer des éléments référentiels – un contre-récit avons-nous dit – qui valorisent et remettent à l'ordre du jour l'importance du fait français au Canada et au Québec représente un horizon non seulement qui mérite d'être exploré, mais apparaît plus nécessaire que jamais.

5196351-sondage-ipsos-la-presse-les-jeunes-tournent-le-dos-a-la-souverainete.phpl, consulté le 1^{er} février 2020.

¹¹⁸ MIVILLE, Serge. « Le grand "schisme"? La "première mémoire" des États généraux et la presse francophone au Canada », dans LANIEL, Jean-François et

Joseph Yvon THÉRIAULT (dirs.), *Retour sur les États généraux du Canada français*, op. cit., p. 59-84.

¹¹⁹ BEAUCHEMIN, Jacques. Op. cit., p. 149.

Article

Pour une francophonie transversale : immigration, héritage colonial et communautés minoritaires

Par Srilata Ravi
Université de l'Alberta

Introduction

Les conséquences de la Révolution tranquille, la montée du nationalisme au Québec depuis les années 1960, la Loi sur les langues officielles et la puissance montante des États provinciaux sont autant de facteurs qui ont contribué à produire une fragmentation des communautés francophones minoritaires au Canada¹²⁰. Or, comme l'observe Yves Frenette¹²¹, la pluralité, l'altérité et la marginalité étaient déjà d'une grande complexité chez les francophones d'Amérique du Nord (et surtout hors Québec) au XIXe siècle. Si, à l'époque, la diversité de la francophonie était constituée des descendants des premiers colons français, d'Amérindiens assimilés, d'esclaves d'origine africaine et haïtienne ainsi que d'immigrants de l'Europe, le Canada francophone depuis les années 1980 est fortement transformé par l'arrivée d'immigrants francophones en provenance des pays anciennement colonisés par la France (surtout de l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et les Antilles). Cette

composition internationale de la francophonie canadienne, juxtaposée à la fragmentation des identités francophones canadiennes hors Québec, dévoile une réalité complexe des communautés francophones en contexte minoritaire aussi bien du point de vue national qu'ethnique et identitaire. Certes, l'éclatement des identités francophones minoritaires subvertit une conception nationale de la francophonie canadienne en opposant les identités collectives régionales à une identité dominante québécoise et/ou une collectivité canadienne anglophone. Mais comment repenser ces conflits à la lumière des composantes internationales significatives de ses communautés francophones minoritaires si le projet principal devait consister à faire avancer le bilinguisme partout au Canada? Nous proposons ici, dans un premier temps, une approche postcoloniale à la question. Ensuite, nous prendrons pour exemple le rapport entre la francophonie en situation minoritaire en Alberta et

¹²⁰ FOUROT, Aude-Claire. 2016, « Redessiner les espaces francophones au présent : la prise en compte de l'immigration dans la recherche sur les francophonies minoritaires au Canada. » *Politique et Sociétés*, volume 35, 1 : 25-48 ; COUTURE, C. 2017, « Can the French Canadian speak? Enseignement à tirer de la domination coloniale en Inde », dans ALLAIRE, Gratien, Peter DORRINGTON et Mathieu WADE (dirs.), *Résilience, Résistance et Alliances-Penser la francophonie canadienne différemment*, Québec, PUL, p. 97-115 ; COUTURE, Claude, Josée BERGERON et Josée Makropoulos (dirs.). 2002, *L'Alberta et le*

multiculturalisme francophone : témoignages et problématiques, Edmonton, Centre d'études canadiennes de la Faculté Saint-Jean.

¹²¹ FRENETTE, Yves. 2017, « Pluralité, altérité, marginalité : être francophone en Amérique du Nord. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* », vol. 29, 1 : 185-190. Voir aussi COUTURE, C. 2019, « La citoyenneté/les identités au Canada britannique dans la perspective de l'héritage colonial », dans FOUROT, Aude Claire, Rémy LEGER, Jérémie CORNUT et Nicolas KENNY (dirs.). *Le Canada dans le monde*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

l'immigration francophone internationale afin de mettre en lumière quelques idées sur une francophonie transversale au Canada.

La francophonie canadienne vue d'un angle postcolonial

Dans la plupart des études sur l'Empire britannique menées par des chercheurs anglophones au Canada, la dimension coloniale du passé canadien est évoquée de telle sorte que la continuité de l'idéologie impériale et ses institutions, pourtant omniprésentes, restent ignorées¹²². Or, une analyse de la commission Laurendeau-Dunton, vue au prisme de l'impérialisme britannique¹²³, démontrerait que du Canada colonial britannique au Canada d'aujourd'hui, la rupture avec le passé colonial n'a pas été complète et qu'il y aurait, dans certains cas, une étonnante continuité culturelle et politique y compris sur le plan des relations entre anglophones et francophones. Les deux colonialismes, français et britanniques, sont généralement évoqués comme égaux, faisant ainsi abstraction de toute notion de hiérarchie entre les colonisateurs due notamment à la Conquête de 1760¹²⁴. Notons ici que, dans une perspective globale¹²⁵, une hiérarchie existait déjà entre les deux mondes anglophones et francophones à l'époque coloniale¹²⁶. Cet héritage colonial britannique se traduit actuellement par l'opposition au plein déploiement des droits des francophones hors Québec, sans parler des obstacles créés pour prévenir une immigration francophone internationale importante. Les institutions issues des recommandations de la Commission BB et de la Charte canadienne des droits et libertés depuis 1988 ont laissé les francophones hors Québec sans autre recours qu'un éternel processus de contestation judiciaire afin, justement, d'avoir accès à ces institutions. La décennie précédente a été marquée dans l'Ouest canadien et le Nord-Ouest par d'incessantes causes juridiques comme la cause Caron en Alberta, les causes des parents francophones en Colombie-Britannique et au Yukon, etc. En dépit de la situation vulnérable des francophones qui se retrouvent dans la minorité dans les provinces unilingues, les universitaires comme Eva Haque¹²⁷ continuent à constater une égalité apparente entre les deux langues officielles, et simultanément la dévalorisation de toutes les autres langues, et à croire que la remise en cause du bilinguisme apporterait un nouveau souffle au multiculturalisme canadien qui dépérit. Il est indéniable que cette thèse est problématique, car elle ne tient

pas en compte du caractère diversifié de la francophonie canadienne d'aujourd'hui et surtout de la contribution des immigrants francophones non européens ainsi que celles des populations autochtones francophones. Ceci dit, au sein même de cette francophonie diversifiée, d'autres hiérarchies semblent se reproduire; alors que le fait d'opposer le multiculturalisme à un bilinguisme considéré comme un héritage colonial masque les hiérarchies qui ont dessiné et continuent à dessiner les relations entre les anglophones et les francophones au Canada d'aujourd'hui, cette opposition cache malheureusement d'autres conflits, raciaux et ethniques, à l'intérieur des communautés francophones hors Canada dont l'origine est la présence d'une immigration francophone internationale importante qui n'est pas limitée au Québec. Ainsi, l'éclatement des identités canadiennes-françaises hors Québec combiné avec des situations d'inégalité au sein de ces communautés francophones minoritaires ne fait que prolonger les binarismes coloniaux de pouvoir et de domination. Comment, dans un tel contexte, définir le parcours d'un migrant francophone transnational au Canada à partir de sa position d'un sujet national dans le passé en provenance d'un pays anciennement colonisé à un sujet mineur racisé dans une société d'accueil de langue minoritaire? Comment évoquer sa contribution aux francophonies canadiennes et comment décrire les francophonies nouvelles et dynamiques qui en résultent?

Le cas de l'immigration francophone en Alberta

Les annonces de compressions en francophonie ontarienne en novembre 2018 par Doug Ford avaient suscité des réactions vives chez les politiciens et les membres des communautés francophones partout au Canada. En Alberta, la réaction d'Anne McKittrick, ancienne députée albertaine du NPD est particulièrement révélatrice.

« Ce qui nous inquiète aussi, c'est que Jason Kenney est proche de Doug Ford. On se demande s'il va reproduire ce qui se fait en Ontario. Ça nous inquiète beaucoup parce que je pense que ce n'est pas seulement de parler en français qui est important, mais c'est de se sentir francophone et de comprendre les besoins des francophones en Alberta.¹²⁸ » Anne

¹²² Voir par exemple, BUCKNER, Phillip (dir.). 2008, *Canada and the British Empire*. Oxford, Oxford University Press; COASTES, Colin (dir.). 1997, *Imperial Canada, 1867-1917*. Edinburgh: University of Edinburgh Press.

¹²³ La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism) ou « commission BB », aussi connue sous le nom de « commission Laurendeau-Dunton », du nom de ses coprésidents, André Laurendeau et A. Davidson Dunton, est une commission royale d'enquête instituée par le gouvernement canadien de Lester B. Pearson en 1963. Elle avait comme mandat d'enquêter sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme.

¹²⁴ Voir à ce sujet RAVI, S. & C. COUTURE. 2014, « En filigrane : l'Empire britannique comme toile de fond de la commission Laurendeau-Dunton et des années 1960 », *Mens*, vol. 14, 1-2 : 175-201.

¹²⁵ RAVI, S. & C. COUTURE. 2014, op. cit.

¹²⁶ Voir à ce sujet RAVI, S. & C. COUTURE. 2020, *Britannicité-Essai sur la présence française dans l'Empire britannique au cours du long XIXe siècle*, Québec, PUL.

¹²⁷ HAQUE, Eva. 2012, *Multiculturalism Within a Bilingual Framework: Language, Race, and Belonging in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

¹²⁸ Radio-Canada. « L'Alberta offre son soutien aux Franco-Ontariens », Francophonie, 5 décembre 2018. [https://ici.radio-

McKitrick, ancienne députée albertaine du NPD, le 5 décembre 2018.

Comme nous le signale les propos de Mme McKitrick, dans le discours politique, la contribution de l'immigration francophone internationale à la vitalité francophone est soit ignorée ou délaissée au détriment d'une identité « francophone » regroupée dans la catégorie des descendants des peuples fondateurs ou identifiée comme ceux ou celles qui se sentent « francophones ». Le prolongement des binarismes coloniaux de pouvoir et de domination relève d'une réalité actuelle : les dominés coloniaux (les francophones) marginalisant les dominés postcoloniaux (les ressortissants francophones des anciennes colonies françaises) au détriment d'une vitalité francophone transculturelle. L'observation de la chercheuse, Aude-Claire Fourot, sur l'altérité au sein des communautés minoritaires, ne fait que confirmer cette triste observation :

La réflexion sur l'ethnicité, l'identité et la nation s'attache à comprendre les spécificités du « Nous » par rapport à l' « Autre » (le Québec, la majorité anglophone ou les groupes ethniques), mais ne s'intéresse pas vraiment à « l'Autre » qui est à l'intérieur de « Nous »¹²⁹

Retenons que l'Alberta accueille un plus grand nombre d'immigrants francophones que la moyenne nationale. En 2019, Marc Arnal, l'ancien Président de l'ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta), a déclaré : « 26% de la francophonie albertaine serait maintenant constituée de nouveaux arrivants. Je pense que ceux qui ne veulent pas prendre cela au sérieux, il serait temps qu'ils se réveillent »¹³⁰. Depuis 1996, la population francophone de l'Alberta a augmenté de 40 % et les inscriptions dans les écoles francophones ont augmenté de plus de 260 %¹³¹. La francophonie de l'Alberta est la troisième en importance à l'extérieur du Québec après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick¹³². Plus de 268 615 Albertaines et Albertains parlent français et 86 705 d'entre eux ont indiqué le français

comme première langue officielle. Il est aussi prévu que la plus grande augmentation de populations francophones au pays se produirait en Alberta et dans les Territoires¹³³.

Ce que nous voudrions souligner ici est que la réalité de la francophonie¹³⁴ albertaine d'aujourd'hui est une francophonie transversale (par opposition à une francophonie verticale désignée par l'axe Québec –hors Québec) en ce sens qu'elle traverse selon un axe horizontal plusieurs dimensions qui sont au demeurant parallèles : la francophonie locale (albertaine), régionale (Ouest canadien), nationale (ancien Canada français) et internationale de par l'immigration nord-américaine et transcontinentale. Rappelons que les francophones albertaines eux-mêmes sont, pour la plupart, des descendants de cette migration vers l'Ouest canadien entre 1880 et 1900 de Franco-Américains et d'Européens et sont donc eux-mêmes, dès leur origine, transversaux par rapport à ces deux dimensions comme les travaux de recherche¹³⁵ le démontrent. Sans oublier une dimension significative qu'on a tendance à omettre, à savoir l'autochtonie francophone (la francophonie des populations Métis). À ces différentes dimensions s'en ajoute une autre depuis les années 1960, celle de la francophilie croissante des anglophones qui représente maintenant une composante essentielle de l'espace francophone albertain. Une telle prise de conscience des réalités francophones nous amène à repenser la question de l'accueil des immigrants francophones dans les sociétés minoritaires francophones et, par extension, la question fondamentale de la définition d'une francophonie pancanadienne à l'époque de la mondialisation accélérée et de migrations croissantes. De plus, réfléchir sur la transversalité de la francophonie locale nous oblige à repenser les modalités des représentations de ces immigrants francophones dans le discours public et les modalités d'autoreprésentation des immigrants s'identifiant comme interlocuteurs dont la première langue officielle est le français. Or, dernièrement, l'immigration est devenue un élément essentiel de l'agenda politique des communautés de francophones minoritaires, dont la population locale est en déclin. Cette politique a incité certains leaders de ces communautés en Alberta à appliquer des modifications stratégiques aux politiques d'immigration afin de diriger

canada.ca/nouvelle/1140122/alberta-franco-albertains-ontariens-ford-compression-francophone-francophoniel, consulté le 1er novembre 2019.

¹²⁹ FOUROT, Aude-Claire. 2016, op.cit. p.29.

¹³⁰ Radio-Canada. « L'immigration francophone en hausse en Alberta », Francophonie, 25 octobre 2017. [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1063483/immigration-francophone-hausse-alberta-resensement], consulté le 2 novembre 2019.

¹³¹ Alberta. « Le secrétariat francophone ». [https://www.alberta.ca/fr-ca/francophone-secretariat.aspx], consulté le 13 novembre 2019.

¹³² Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». [https://www.alberta.ca/fr-ca/francophone-heritage.aspx], consulté le 12 novembre 2019.

¹³³ Alberta. « Politique en matière de francophonie : rapport annuel 2019 ». [https://open.alberta.ca/dataset/c725d63a-1182-462b-8d46-33b66b5194a2/resource/832466fe-3909-47e0-a7ec-1d81998dcd7/download/cmsw-politique-en-matiere-de-francophonie-rapport-annuel-2019.pdf], consulté le 14 novembre 2019.

¹³⁴ « Le gouvernement de l'Alberta emploie le terme "francophonie" à titre de terme inclusif permettant de décrire les personnes et les communautés d'expression française ainsi que les organismes qui soutiennent sa vitalité. Le terme "francophone" est employé pour désigner les personnes qui peuvent parler le français en tant que première langue officielle apprise et encore comprise ou à titre de langue apprise ». dans Alberta. « Politique en matière de francophonie. Plan d'action 2018-2021 ». [https://open.alberta.ca/dataset/ceb728ab-a484-4c76-be8e-6e76c37dbfaa/resource/c0e77cdd-1a5b-4c41-abb7-0504a375ad70/download/final-french-policy-action-plan-12202018-fr.pdf]

¹³⁵ KERMOAL, Nathalie. 2003, *Variations Sur Un Thème : La Francophonie Albertaine Dans Tous Ses États Edmonton*, Salon d'histoire de la francophonie albertaine. ; COUTURE, Claude, Josée BERGERON et Claude DENIS. 2002, *L'Alberta et le multiculturalisme francophone : témoignages et problématiques*, Edmonton, Centre d'études canadiennes de la Faculté Saint-Jean.

davantage d'immigrants francophones vers ces communautés hors du Québec afin de préserver le trait distinctif de la « canadienneté » ; à savoir la dualité linguistique.

Ici, un dilemme se pose à deux niveaux : d'une part, doit-on accepter sans critique le discours minoritaire d'une francoalbertanité de souche? D'autre part, les immigrants peuvent-ils être forcés de faire partie d'une communauté linguistique minoritaire? Ne peuvent-ils pas contribuer à la francophonie canadienne, mais à partir d'un angle de définition postcoloniale et transversale? En pensant se servir des groupes d'immigrés pour résoudre le problème du maintien des effectifs des francophones dans les communautés minoritaires, certains leaders de la francophonie albertaine supposent que les immigrants font la distinction entre le bilinguisme officiel et personnel. Ils semblent sous-estimer la capacité des nouveaux arrivants à traiter de telles questions d'une façon multilatérale et ignorent ainsi leur disposition de francophones cosmopolites¹³⁶. Steven Vertovec¹³⁷ met en lumière les dimensions différentes du migrant transnational, ressortissant des pays anciennement colonisés. Il s'agirait d'un sujet dont la socialisation traverse des frontières; un sujet dont la conscience est basée sur des identifications duales, voire multiples, produisant une pluralité de communautés, de connexions et de solidarités. Un sujet pour qui le mode de reproduction culturelle est fondé sur le syncrétisme culturel. Un sujet pour qui des modes d'engagement politique sont exprimés à l'échelle des États qui mettent en place des politiques destinées à capter les ressources de leurs ressortissants, et, enfin, il s'agirait d'un sujet dont les pratiques transnationales changent le rapport des individus à l'espace vécu. Ce rapport fonctionnerait, d'après Vertovec, plutôt d'une manière transversale d'échanges et d'interconnexions.

Les sujets francophones postcoloniaux sont des cosmopolites qui exercent leur citoyenneté à plusieurs niveaux, c'est-à-dire qu'ils ne considèrent pas l'appartenance à la communauté ethnique et l'identification à la société d'accueil comme étant contradictoires et incompatibles. Comme le note Amal Madibbo, leur « identification à leur communauté ethnique dans la société d'accueil ou même leur attachement

transnational aux communautés qui sont situées dans le pays source ne menace pas l'identification civique à la société d'accueil »¹³⁸. En fait, la francophonie verticale, en mettant l'accent sur les paradigmes oppositionnels tels que majoritaire/minoritaire ; dominant/dominé ; de souche/nouveaux arrivants, nie les formes complexes et multiples d'expressions culturelles des populations « minoritaires » et des peuples de la diaspora et cache, de cette manière, leurs micropratiques multiples de leur transnationalité.

Rappelons que dans le modèle multiculturel bilingue du Canada, les nouveaux arrivants pourraient choisir de s'intégrer en français ou en anglais tout en faisant reconnaître publiquement leurs ethnocultures d'origine. Le discours sur les minorités linguistiques est particulier à la gestion de la diversité au Canada et quand ce discours est juxtaposé contre le transnationalisme (tel que défini par Steven Vertovec¹³⁹) vécu par les migrants, de nouvelles significations émergent et s'éloignent des notions spécifiquement canadiennes sur les identités en situation de minorité linguistique. En fait, les migrants¹⁴⁰ installés dans les pays de destination peuvent nouer et entretenir des liens avec leur famille et leur communauté, ainsi qu'avec les institutions et les pouvoirs publics des pays d'origine, et inversement, tout en apportant une contribution économique, sociale et culturelle aux deux sociétés. Nous devrions donc considérer l'immigrant non pas comme un simple marqueur d'une pluralité locale telle que les leaders de la francophonie le définissent, mais comme un migrant (ou migrante) transnational issu des forces de la mondialisation économique qui en tant que francophone cosmopolite et résilient négocie différemment son identité devant les enjeux linguistiques en milieu minoritaire au Canada¹⁴¹. Ce constat, observé par Amal Madibbo, est également reconnu, d'une manière générale, par l'anthropologue linguistique Monica Heller : « Orientés actuellement non pas vers la construction de la nation, mais vers la compétition sur le marché mondialisé de la nouvelle économie des services et de l'information (produits foncièrement communicatifs), les locuteurs et détenteurs de ressources langagières s'organisent autrement »¹⁴².

Or, d'après le modèle multiculturel, une politique pluraliste est censée viser l'égalité culturelle et économique (la

¹³⁶ HANNERZ, Ulf. 1990, « Cosmopolitans and Locals in World Culture », *Theory, Culture & Society*, vol. 7, 2-3: 237-251.

¹³⁷ VERTOVEC, Steven. 1999, « Conceiving and researching transnationalism », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, 2: 447-462.

¹³⁸ MADIBBO, Amal. 2010, "Pratiques identitaires et racialisation des immigrants africains francophones en Alberta." *Canadian Ethnic Studies*, vol. 41, 3 : 186.

¹³⁹ VERTOVEC. op. cit. Voir aussi NEDELCO, Mihaela. 2010, « (Re)prendre le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 26, 2 : 33-55.

¹⁴⁰ Il est à noter que les schémas migratoires ont également changé. La migration est aujourd'hui de courte durée ou de longue durée, temporaire ou permanente, ou consiste en une série d'itinéraires comportant plusieurs étapes, dont le retour au lieu d'origine. Voir aussi COHEN, Robin. 2007, « Creolization and Cultural Globalization: The Soft Sounds of Fugitive Power », *Globalizations*, vol. 4, 3: 369-384.

¹⁴¹ MADIBBO, op. cit. 2010; BELKHODJA, Chedly. 2011, *D'ici et d'ailleurs - Regards croisés sur l'immigration*, Moncton, Éditions Perce-Neige.

¹⁴² HELLER, M. 2007, « Langue », « communauté » et « identité » : Le discours expert et la question du français au Canada. *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, 1: 39-54.

reconnaissance des opinions publiques diverses, des religions différentes, de la diversité culturelle et leur aménagement). Plus importante, cette politique a pour objectif de viser l'égalité sans perte d'identité¹⁴³. Cependant, du point de vue de la francophonie verticale (Québec - hors Québec), voire du point de vue des francophones qui ne se voient pas exercer leur citoyenneté de la même manière, les fortes attaches transnationales des migrants peuvent être considérées comme préjudiciables et symptomatiques d'une incapacité ou d'un refus de s'intégrer dans la nouvelle société. Par conséquent, le niveau élevé de diversité pourrait présenter des défis quant à l'identité communautaire, à savoir le maintien d'une identité sociolinguistique forte¹⁴⁴. Luisa Veronis et Suzanne Huot font remarquer que :

Les chercheurs ont identifié une tension entre les fonctions démographiques des politiques d'immigration francophone et les implications de ces politiques pour la formation identitaire dans un contexte minoritaire. Alors que les discours institutionnels et politiques reflètent une volonté d'attirer des immigrants et d'être ouvert à la diversité, en pratique des défis persistent sur comment inclure de manière active des nouveaux arrivants d'origines diverses dans les CFMSM¹⁴⁵.

Ainsi, l'impact de la diversité socio-culturelle provenant d'une immigration croissante, malgré les bienfaits qu'elle est supposée apporter pour le développement et la vitalité communautaires en situation minoritaire, s'avère imprégnée de propos discriminatoires. Doublement minorisé(e) à des niveaux différents dans une société dite multiculturelle et bilingue, pouvons-nous demander à l'immigrant ou l'immigrante de se sentir francophone ou de prétendre lutter pour la même cause, quoique légitime, que les Canadiens français? Amal Madibbo observe que :

C'est le cumul de la racialisation sous forme de double discrimination linguistique et raciale pratique dans la société canadienne et dans la communauté

francophone qui nuit au sentiment d'inclusion dans la francophonie et dans la société canadienne¹⁴⁶.

Mémoires, identités et épanouissement des francophonies canadiennes

Comment donc concevoir la ou les francophonie(s) sans tomber dans ce cercle vicieux d'opposition, d'exclusion et de marginalisation? Un projet de mémoire impliquant des immigrants francophones congolais de l'Alberta¹⁴⁷ et qui s'intéressait à mettre en valeur leurs histoires de migration nous a révélé quelques éléments très signifiants dans le contexte de cette discussion. Avec ce projet, nous voulions essayer de créer un lieu de mémoires de la population immigrante francophone venue enrichir les francophonies locales. Ces gens nous ont raconté les histoires disparates de parcours. Certains sont venus directement au Canada, d'autres ont dû fuir leur pays et ont passé par des camps de réfugiés et certains ont vécu dans divers pays avant de s'établir ici à Edmonton. Ces histoires précieuses sous forme de documents audiovisuels numérisés sont hébergées aux archives Saint-Jean de l'Université de l'Alberta (U of Alberta Archives).

De ces récits, il ressort que les migrants transnationaux congolais sont minorisés généralement à plusieurs reprises dans différentes circonstances et selon différents mécanismes avant d'arriver à Edmonton. Bien que leurs récits s'harmonisent avec le récit conventionnel d'immigrant modèle - arrivée au Canada, intégration à la société canadienne, reconnaissance à la société d'accueil, réconciliation avec le passé - récit exemplaire du multiculturalisme canadien, le migrant congolais francophone interagit également avec les communautés locales de francophones d'Alberta. Ceci dans un projet conciliant qui contribue à la vitalité linguistique de la francophonie, tout en restant conscient d'appartenir à un univers transnational congolais. En d'autres mots, l'immigrant congolais effectue son cosmopolitisme postcolonial¹⁴⁸ dans les espaces linguistiques officiellement inscrits des communautés francophones minoritaires, ce qui devient à la fois résistant aux agendas ethnoculturels coloniaux et complice d'une pensée multilingue transversale

¹⁴³ JUTEAU, Danielle. 2015, *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, [2e éd., rev. et mise à jour], p.153.

¹⁴⁴ FLOCH, William et al. 2017, *Les indicateurs composites de la vitalité communautaire*.

¹⁴⁵ VERONIS, Luisa et Suzanne HUOT. 2018-2019, « La pluralisation des espaces communautaires francophones en situation minoritaire : défis et opportunités pour l'intégration sociale et culturelle des immigrants », *Francophonies d'Amérique*, 46-47 : 171-195 ; Voir aussi à ce sujet, FARMER, Diane. 2008, « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité », dans THERIAULT, Joseph Yvon, ARNE GILBERT et LINDA CARDINAL (dirs.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides, p. 121-159 ; et GALLANT, Nicole. 2010, « Représentations sociales et représentation politique :

présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada », *Politique et Sociétés*, vol. 29, 1 : 181-201.

¹⁴⁶ MADIBBO. Op. cit. p.180

¹⁴⁷ MULTRIS, Paulin et Srilata RAVI. 2010, « La conservation de la mémoire des nouvelles communautés immigrantes : le cas des Congolais dans la région d'Edmonton de 1980 à 2010 », *Prairie Metropolis*. Parmi les personnes qui ont accepté de participer au projet, on note des noms qui sont connus de la communauté franco-albertaine tels que Yashima Tshit, qui a été président de l'AJFAS (Alliance jeunesse-famille de l'Alberta Society) pendant de nombreuses années, le journaliste à Radio-Canada, Jean-Marie Yambayamba et son épouse.

¹⁴⁸ Voir l'article de GO, Julien. 2013, « Fanon's postcolonial cosmopolitanism ». *European Journal of Social Theory*, vol. 16, 2 : 208-225.

à travers les espaces ethniques et nationaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'État-nation canadien. Tout cela en maintenant la langue française en vie dans son pays d'accueil¹⁴⁹.

Ces réflexions sur la transversalité de la francophonie et les contradictions au cœur des discours sur la pluralité dans le contexte de l'immigration francophone nous obligent de repenser la question de la francophonie comme un projet politique homogène. D'un côté, les études sur la vitalité linguistique deviennent des outils importants dans la construction de l'idée d'espaces uniformes francophones menacés qui nécessitent un appui juridique et financier afin d'assurer leur survie¹⁵⁰. Mais, de l'autre, les transformations démographiques et les portraits de migrants décrits ci-dessus remettent en question nos idées traditionnelles sur la façon d'identifier les langues et les communautés qui les parlent et surtout l'homogénéité sociale et culturelle des populations francophones au Canada d'aujourd'hui¹⁵¹. Penser la francophonie d'une manière transversale¹⁵² suppose que les cultures migrantes minoritaires s'engagent nécessairement et continuellement avec et contre les cultures majoritaires dans une relation verticale d'assimilation et d'opposition et dans une relation horizontale d'échange¹⁵³.

En guise de conclusion, je voudrais partager une expérience vécue en tant qu'enseignante-chercheuse dans une salle de classe en milieu minoritaire en Alberta. Quoi qu'anecdotique, elle signale les éléments nouveaux qui méritent une considération sérieuse. À l'hiver 2019, j'ai enseigné un cours sur les francophonies culturelles et les discours identitaires. Ma salle de classe est un microcosme de la « nouvelle réalité » francophone au Canada. Au cours d'une session sur les rapports langue et identité, les étudiants ont été amenés à s'identifier par rapport à la langue française dans un espace francophone public (et non pas par rapport à la langue officielle parlée à la maison ni à la langue maternelle). Celui qui se disait franco-albertain était d'origine acadienne. Une autre s'affichait Québécoise, une troisième, franco-ontarienne. Un étudiant qui a vécu toute sa vie en Alberta et dont les parents sont des immigrants italiens, se disait anglophone qui parle français et sa copine se définissait comme franglaise qui voulait enseigner le français aux jeunes écoliers en Alberta. Une sixième étudiante se disait française de France. Un étudiant d'origine somalienne ayant grandi à

Montréal s'identifiait désormais Franco-albertain, car ayant perdu son accent québécois, il pensait avoir perdu sa spécificité québécoise. Issa, un parfait francophone linguistique dont la famille immédiate vit à Montréal, s'identifiait comme Libanais ayant trois passeports. Les seuls qui s'identifiaient comme francophones étaient deux étudiants africains, l'une d'origine mixte gabonaise camerounaise et l'autre, un Congolais de la RDC. Le Bangladeshi, le plus actif et le mieux préparé pour les cours, s'identifiait comme « confus », mais avec un grand sourire de complaisance. Mondialisation, géographie, parcours individuels, accents linguistiques, hybridité culturelle, affectivité et ambition, autant d'indicateurs de diversité au sein de cette magnifique pluralité culturelle multidimensionnelle, voire dans le cadre d'une francophonie transversale qui se situe dans, entre, et au-delà des francophonies locales, provinciales et nationales.

Si la collectivité réceptrice ne se considère pas comme un héritage du passé, mais un dialogue à l'intérieur duquel « le passé et le présent s'interrogent et s'éclairent mutuellement »¹⁵⁴, comme le prononce si éloquemment Danielle Juteau, cette collectivité sera en mesure de saisir les bénéfices d'une vision transversale de la francophonie canadienne. Certes, la citoyenneté dans une société pluraliste repose sur des principes démocratiques, mais aussi sur la manière dont les citoyens - descendants des premiers Canadiens français, immigrants naturalisés, migrants interrégionaux et transnationaux - vivent cette altérité ensemble. Saisir la complexité de la pluralité qu'on vise, redéfinir l'immigrant comme un migrant transnational au carrefour mondial des cultures, langues et histoires, et créer un patrimoine qui n'est pas tourné vers le passé, mais orienté vers le futur, tel sera l'objectif d'une francophonie transversale.

Afin de mieux résister à l'héritage colonial britannique toujours présent en matière de rapport hiérarchique continu entre anglophones et francophones au Canada, quelle serait la stratégie la plus efficace? Une stratégie fondée sur une solidarité verticale ou bien une solidarité transversale

¹⁴⁹ La frustration de se voir obliger de se renfermer dans un cadre de francophonie minoritaire et la volonté de s'en sortir ont été notés dans un projet de maîtrise sur les identités des jeunes issus d'immigration dans les écoles francophones en Alberta que j'ai supervisé. Voir HABOON, Osman-Hachi. 2016, *Étude de certains facteurs influençant l'intégration et la construction identitaire des jeunes immigrants nés au Canada : Le cas des jeunes de deuxième génération fréquentant un milieu francophone urbain en Alberta*. Thèse de Maîtrise, Université de l'Alberta.

¹⁵⁰ HELLER, M. 2007, Ibid.

¹⁵¹ Voir aussi IACOVINO, Raffaele et Rémi LEGER. 2013, « Francophone Minority Communities and Immigrant Integration in Canada: Rethinking the Normative Foundations ». *Études ethniques au Canada*, vol. 45, 1-2 : 95-114.

¹⁵² Voir KOSHY, Susan. 2011, «Minority Cosmopolitanism.». *PMLA*, vol. 126, 3 : 592-609.

¹⁵³ Minhao Zeng utilise le concept du « cosmopolitisme subalterne » et Françoise Lionnet et Shumei Shi parlent du « transnationalisme mineur » pour décrire ces types d'interactions complexes à l'époque postcoloniale de la mondialisation et de migration accélérée. Voir ZENG, Minhao. 2014, «Subaltern cosmopolitanism: Concept and approaches». *The Sociological Review*, vol. 62, 1 : 137-148; LIONNET, Françoise et Shumei SHI. 2005, *Minor Transnationalism*. Durham, Duke University Press.

¹⁵⁴ JUTEAU, Danielle. 2015, *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, [2e éd., rev. et mise à jour], p.154.

soulignant « une altérité de reconnaissance »¹⁵⁵, voire une transfrancophonie humanitaire et mondiale?

¹⁵⁵ VATZ-LAROUSSI, Michèle. 2012, « Le vivre -ensemble dans un contexte de pluralisme culturel - discours d'un non spécialiste », *Vivre Ensemble*, vol. 19, 65: 1-7.

Article

Le régime politique canadien et les raisons d'un « éternel retour » de la francophonie canadienne dans l'imaginaire québécois

Par François Charbonneau
Université d'Ottawa

Avertissement : La rédaction de ce texte a été achevée en janvier 2020

« Qui a raté ses adieux ne peut attendre grand-chose de ses retrouvailles. »

-Milan Kundera

D'aucuns signalent un engouement « récent » pour la « francophonie canadienne » au Québec, engouement qui a les apparences d'une redécouverte. Un certain nombre d'événements dans les deux dernières années semblent en effet indiquer que les Québécois s'intéressent à nouveau au fait français à l'extérieur de leurs frontières, ou, du moins, ces derniers ont été portés par un élan de solidarité à leur endroit qui a pu paraître déficient à d'autres moments. Puisque l'entièreté de ce livre est en quelque sorte consacrée à cette redécouverte, nous n'y insisterons pas, mais rappelons simplement l'indignation unanime qui a animé les Québécois à la suite de l'annonce des mesures d'austérité du gouvernement ontarien à l'automne 2018 (visant notamment ce que l'on appelle « l'université franco-ontarienne » devant être construite à Toronto et le Commissariat aux services en français de l'Ontario), l'admiration spontanée qui s'est exprimée dans les réseaux sociaux pour la résistance opiniâtre de la députée

conservatrice d'une circonscription de l'Est ontarien, Amanda Simard, contre ces mêmes mesures, la décision des parlementaires québécois de faire flotter le 30 novembre 2018 le drapeau franco-ontarien sur l'hôtel du Parlement du Québec où siège l'Assemblée nationale, la présence de plusieurs d'entre eux lors des manifestations du 1er décembre 2019 en sol ontarien, la présence de Franco-Ontariens à la populaire émission radio-canadienne *Tout le monde en parle*, et les nombreux éditoriaux, émissions de télévision, tweets et autres indignations réseausocialisées, consacrés à la question. La ministre LeBel, responsable de la francophonie canadienne au Gouvernement du Québec a d'ailleurs amorcé une tournée des francophonies du Canada¹⁵⁶, augmenté de manière significative (1,27 million de dollars) l'aide financière à des projets par les communautés francophones canadiennes¹⁵⁷ et annoncé un important sommet à Québec au mois de juin 2020 visant, entre autres objectifs, à réécrire la politique québécoise en matière de francophonie

¹⁵⁶ Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, « La ministre Sonia LeBel poursuit sa tournée pancanadienne auprès des communautés francophones du Manitoba », 25 octobre 2019. [<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/secretariat/salle-denouvelles/communiqués/details.asp?id=366&rubrique=5>], consulté le 5 janvier 2020.

¹⁵⁷ Secrétariat du Québec aux relations canadiennes. « Le Québec annonce l'attribution de plus d'un million de dollars pour le renforcement de ses liens avec les communautés francophones et acadiennes du Canada », 8 août 2019.

[<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/secretariat/salle-denouvelles/communiqués/details.asp?id=358>], consulté le 3 janvier 2020. Si ce montant est important par rapport à l'aide financière que dévouait le Québec aux communautés francophones par le passé, il reste dérisoire par rapport aux sommes importantes que consacre le Gouvernement canadien aux associations des communautés francophones et à ses institutions (le Plan d'action en matière de langue officielle du Gouvernement fédéral consacre 2,6 milliards de dollars en matière de langues officielles sur cinq ans, entre 2018 et 2023).

canadienne¹⁵⁸. Plusieurs universités québécoises se sont montrées ouvertes à collaborer avec la nouvelle université dite franco-ontarienne.

Bref, une cinquantaine d'années après la fameuse « rupture » dans le Canada français¹⁵⁹ par laquelle les Québécois se seraient notamment désolidarisés du sort de leurs confrères canadiens-français et acadiens outre-frontière amorçant une recomposition identitaire pour les Canadiens français du reste du pays, le Québec non seulement s'y intéresserait de nouveau, mais retrouverait avec ceux-ci quelque chose comme « une communauté de destin », voire, des « raisons communes ». En un mot, le Québec serait – enfin – de retour en francophonie canadienne.

À y regarder de plus près cependant, le « retour » du Québec dans la francophonie canadienne prend les allures d'un éternel retour. Il serait en effet relativement aisé de montrer que, malgré la rupture identitaire qui marque les années 1960 et sur laquelle nous reviendrons brièvement bientôt, les Québécois, tout comme leurs gouvernements, n'ont jamais véritablement été indifférents au sort des francophones du pays. À vrai dire, de la même manière que les Canadiens anglais vivant dans le ROC¹⁶⁰ sont très sensibles au sort des Canadiens anglais vivant au Québec, les médias québécois qui s'intéressent aux crises auxquelles sont confrontés les francophones dans le reste du pays : crise du mouvement C'est le temps¹⁶¹ et des écoles secondaires franco-ontariennes dans les années 1970, crise de l'unilinguisme des villes ontariennes dans les années 1980, de l'hôpital Montfort en 1997¹⁶², pour ne prendre que quelques exemples. En ce qui a trait aux gouvernements québécois, ceux-ci ont eu une politique d'appui aux communautés francophones du Canada. Le Parti Québécois de René Lévesque avait adopté une politique

d'appui aux francophones d'Amérique à l'extérieur de ses frontières en 1976¹⁶³. Par l'intermédiaire de son Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Québec a appuyé les communautés francophones du Canada dans des activités ponctuelles entre le milieu des années 1980 et le début des années 2000. Même le gouvernement du Parti Québécois avait adopté, en 1994, une politique eu égard aux francophones hors Québec.

Ajoutons que ce n'est pas la première fois que l'on annonce en grande pompe le « retour » du Québec dans la francophonie canadienne. C'est explicitement en ces termes que le ministre québécois Benoit Pelletier avait marqué son intention d'adopter une nouvelle politique québécoise en matière de « francophonie canadienne » en 2004¹⁶⁴, annonce effectivement suivie par une politique mise en œuvre à partir de 2006¹⁶⁵. Comme on s'apprête à le faire à nouveau en juin 2020, on avait aussi fait se déplacer à Québec les porte-paroles de toutes les associations francophones de partout au pays pour une grande cérémonie de lancement de la politique. Cet événement avait été accueilli par les journaux canadiens-français explicitement comme un « retour » du Québec dans la francophonie canadienne¹⁶⁶. Dix ans plus tard, c'est à peu près dans les mêmes termes qu'on a suggéré que le Québec était « de retour » dans la francophonie canadienne lorsque fut publiée la Politique d'affirmation du Québec et de relation canadienne, en 2017¹⁶⁷. Et c'est dans les mêmes termes que nous est maintenant présenté le « retour » du Québec dans la francophonie canadienne¹⁶⁸; dans la volonté affichée du gouvernement québécois de la Coalition avenir Québec de renouer avec la « francophonie canadienne », notamment par l'annonce de l'organisation d'un sommet en juin 2020, dont la date a été repoussée d'une année pour cause de pandémie, dont la visée explicite est que le Québec joue de nouveau un rôle de leadership pour l'ensemble des francophones du

¹⁵⁸ Les informations au sujet de ce sommet sont disponibles sur le site internet du sommet. Voir Gouvernement du Québec. [https://sommetfranco2020.gouv.qc.ca], consulté le 5 mai 2020.

¹⁵⁹ Rupture symbolique par laquelle les Canadiens français du Québec mettent fin à l'imaginaire d'un Canada français « pancanadien », choisissant dorénavant de se définir comme Québécois. Cette rupture symbolique a une incidence politique immédiate. Elle voit l'émergence de mouvements politiques souhaitant l'indépendance politique de la province de Québec (Rassemblement pour l'indépendance nationale), ou alors la reconceptualisation du Canada comme un pacte ou comme une entente entre peuples partenaires égaux (Mouvement pour la souveraineté-association de René Lévesque), ou d'un fédéralisme renouvelé pour assurer une plus grande autonomie au Québec. Dans la foulée émergera la Fédération des francophones hors-Québec, en 1975. Voir MARTEL, Marcel. 1997. Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa (Collection Amérique française).

¹⁶⁰ Rest of Canada, c'est-à-dire l'ensemble des provinces et territoires canadiens, à l'exception du Québec.

¹⁶¹ CARDINAL, Linda, et Marie-Hélène EDDIE. 2017. « Le Droit, le mouvement C'est le temps et l'inscription de la problématique des services en français dans l'espace public ottavien (1975) ». dans GILBERT, Anne, Linda CARDINAL, Michel BOCK et Lucie HOTTE (dirs.), *Ottawa, lieu de vie français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 349-380.

¹⁶² Michel Gratton relate cette couverture médiatique abondante dans GRATTON, Michel. 2003. *Montfort: la lutte d'un peuple*. Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.

¹⁶³ Revue Relations. « Québec/Canada francophone : le mythe de la rupture », 2015, Centre justice et foi (blog), juin 2015. [https://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/quebeccanada-francophone-le-mythe-de-la-rupture/].

¹⁶⁴ LANIEL, Jean-François. 2017. « L'État québécois est-il un État-parent? Nationalisme transfrontalier et minorités nationales dans l'espace (post) canadien-français ». *Recherches sociographiques*, vol. 58, 3 : 550.

¹⁶⁵ Gouvernement du Québec. 2006. *L'avenir en français: politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, Québec.

¹⁶⁶ Cardinal, Linda. « Le Québec est de retour ! Réflexions sur la politique au sein de la francophonie canadienne », revue en ligne *Monde commun*, disparue; « Québec: "Nous sommes de retour dans le giron de la francophonie canadienne" ». *l-express.ca* (blog). 14 novembre 2006.; « Jean Charest et Benoit Pelletier présentent la nouvelle politique québécoise - Le Québec réintègre le giron de la francophonie canadienne », *Le Devoir*. 8 novembre 2006.

¹⁶⁷ Québec (Province), Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, Québec (Province), et Direction des communications. 2017. *Québécois: notre façon d'être Canadiens : politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*. Cf. « Le Québec de retour dans la francophonie canadienne? » 2018, *Acadie Nouvelle* (blog), 25 février 2018. [https://www.acadienouvelle.com/actualites/2018/02/25/quebec-de-retour-francophonie-canadienne/]

¹⁶⁸ Voir par exemple : Thériault, J. Yvon. 2019. « Le Canada français : un fait politique plus qu'une méprise ». *Revue Argument - Exclisivités web*. [http://www.revueargument.ca/article/2019-01-23/718-le-canada-francais-un-fait-politique-plus-qu'une-meprise.html], consulté le 5 mai 2020.

pays¹⁶⁹. Les raisons pour lesquelles chaque nouvelle crise, chaque nouvelle politique donne l'impression que le Québec se réintéresse – enfin – aux francophones canadiens hors de ses frontières sont nombreuses. Il est vrai que les Québécois connaissent mal la réalité de la francophonie canadienne hors Québec, comme le sait chaque « franco » qui s'est un jour fait dire par un Québécois « vous allez à l'école en anglais ou en français »? Le Québécois moyen entend rarement parler de la réalité quotidienne des francophones du pays¹⁷⁰, car elle fait rarement les manchettes au Québec, sauf, justement, lors des moments de crises, crises qui sont susceptibles de faire appel à des élans spontanés de solidarité et à une comparaison avec le traitement, jugé privilégié, réservé par le Québec aux anglophones de la province. En d'autres termes, si la rupture identitaire des années 1960 est entièrement consommée, et qu'un Québécois et un Fransaskois (par exemple) ne se sentent plus faire partie d'un même « nous » canadien-français comme cela a pu être le cas jadis, l'intérêt porté par les Québécois au sort des francophones du Canada révèle que demeure bien vivant quelque chose comme un sentiment de partager une communauté de destin entre la vaste majorité des Québécois pour qui le français est une langue identitaire, et ceux ailleurs au pays qui partagent cette même caractéristique. Pour leur part, les communautés francophones du Canada, ou du moins leurs porte-paroles se réjouissent évidemment chaque fois de la solidarité québécoise.

Nous ne connaissons pas encore le contenu de la nouvelle politique en matière de francophonie canadienne du gouvernement de la Coalition avenir Québec, mais il y a fort à parier que cette politique ne sera pas la dernière que l'on annoncera en grande pompe comme devant marquer le « retour » du Québec dans la francophonie canadienne. Puisque rien n'a encore été annoncé, on ne peut qu'imaginer les mesures qui seront incluses dans la politique : financement de projets en partenariats, appui financier aux associations et organismes francophones pour des activités culturelles ou artistiques en association avec des organismes québécois, échanges étudiants, collaborations en recherche ou entre les institutions d'enseignements. Il est possible, voire, il est probable, que cette nouvelle politique contribuera positivement à créer des ententes mutuellement bénéfiques, des échanges féconds ou des partenariats profitables entre les

communautés francophones et le Québec, mais il y a une chose que cette nouvelle politique ne pourra pas changer : c'est le régime politique canadien lui-même. Or, si le régime politique canadien n'est pas la « cause immédiate » de la rupture dans le Canada français des années 1960 (c'est plutôt dans la direction de la Révolution tranquille et des mouvements sociaux qui annoncent l'indépendantisme ou l'autonomisme québécois qu'il faut pointer¹⁷¹), c'est tout de même le régime politique canadien tel qu'il existe depuis 1982 qui empêche dorénavant le Canada français de se penser dans son unité. En d'autres termes, il est frappant de constater que ceux pour qui le français est une langue identitaire¹⁷² (Fransaskois, Franco-Ontariens, Québécois, Acadiens, et ainsi de suite) d'un bout à l'autre du pays se félicitent de leurs éternelles retrouvailles sans se demander, d'abord, ce qui les divise ainsi et, a fortiori, à quoi pourrait ressembler leur unité si l'ensemble des « Canadiens français » arrivaient à se penser comme formant une seule et même minorité nationale profitant d'institutions communes. En un mot : le régime constitutionnel canadien divise la nation (appelons-la « canadienne-française ») contre elle-même, rendant impossible à cette minorité nationale de se penser et de se représenter dans son unité. En ce sens, si les affects de tous ceux qui, au Canada, ont le français comme langue identitaire, un peu partout au pays les amènent occasionnellement à être solidaires, le plus souvent lors de moments de crises, les institutions et associations porte-parole de diverses francophonies canadiennes sont amenées par le régime politique canadien à défendre des intérêts contradictoires ou alors à se représenter dans la division plutôt que dans leur unité.

De manière à faire sentir au lecteur le décalage entre le régime actuel et ce que pourrait être un régime constitutionnel qui permettrait à la minorité nationale canadienne-française - c'est-à-dire l'ensemble des personnes au Canada pour qui le français est une langue identitaire - de se penser et de se vivre dans son unité plutôt que dans sa division, nous devons adopter une méthode par laquelle nous comparerons, de manière prospective (ou de « politique fiction », si l'on préfère), les effets induits par le régime actuel par rapport à ceux qui pourraient être induits par un régime réformé. Le lecteur ne doit pas conclure que nous croyons possibles ces changements constitutionnels. Mais avant de le faire, nous

¹⁶⁹ « Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes les 16 et 17 juin 2020, à Québec », Coalition avenir Québec. [<https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2019/05/07/sommet-sur-le-rapprochement-des-francophonies-canadiennes-au-quebec/>], consulté le 5 mai 2020.

¹⁷⁰ Une exception, notable : On a beaucoup parlé des Canadiens français vivant en situation minoritaire au Canada en 2019 à la suite de la parution d'un documentaire de Denise Bombardier, *Denise au pays des francos*.

¹⁷¹ C'est-à-dire que la quête d'égalité des Canadiens français du Québec s'est traduite *notamment* (mais pas uniquement) par une volonté de complétude politique exigeant soit une refonte de la Constitution du Canada, soit un accord

de souveraineté-association, soit l'indépendance du Québec. Ces scénarios, surtout les deux derniers, correspondaient à un abandon du destin pancanadien du fait français, en clair, à l'abandon des francophones hors Québec à leur propre sort.

¹⁷² La manière dont on parle normalement des « francophones » du pays ne rend pas compte de la dimension identitaire de la langue. Dans le reste de ce texte, lorsque que je traite des « francophones », des Québécois », des « Acadiens » ou des « Canadiens-français », j'entends non pas l'ensemble des personnes ayant la capacité de s'exprimer en français, mais l'ensemble de ceux pour qui, au Québec, ou au Canada, ou en Acadie, le fait de parler français est un vecteur identitaire significatif qui a comme fonction de les distinguer de la majorité linguistique.

rappellerons la nature de ce régime et pourquoi, à bien des égards, le Québec est condamné à d'éternels retours en « francophonie canadienne ».

Le régime politique canadien de 1982 et la minorité nationale canadienne française

On oublie trop souvent que le régime constitutionnel canadien, depuis 1867, mais de manière encore plus marquée depuis 1982, a un impact totalement différent sur les représentations collectives du « Canada anglais » par rapport à celles du « Canada français ». S'il existe bien des différences culturelles et des sensibilités politiques différentes dans la population canadienne d'un océan à l'autre, le régime constitutionnel canadien n'empêche pas les Canadiens de se penser dans leur unité, par-delà les divisions administratives que représentent les divisions provinciales, régionales ou linguistiques. En un mot, la nation canadienne existe¹⁷³, a un gouvernement national à Ottawa qui parle en son nom, a sa pleine souveraineté, un drapeau qui la symbolise, un hymne national, une reconnaissance internationale incontestée, des athlètes qui la représentent sur la scène internationale, et ainsi de suite.¹⁷⁴ En ce sens, vu d'Ottawa, si les habitants du Canada sont d'origines ou de langues diverses, s'ils vivent des réalités régionales différentes, l'ensemble forme la « nation canadienne » one-nation, dont personne ne doute de l'existence. Les institutions du Canada sont au service de cette unité et renforcent ce sentiment d'unicité.

La situation de la « nation comprenant l'ensemble de ceux pour qui le français est une langue identitaire en sol canadien »¹⁷⁵ est tout autre et il devient de plus en plus difficile de saisir ce à quoi pourrait ressembler la nation, appelons-là « canadienne-française », si elle n'était pas constamment

divisée contre elle-même par le régime politique canadien, bref, si une réforme constitutionnelle avait pu permettre au fait français au Canada de se penser et de se développer dans son unité, en tant que partenaire égal d'une autre entité capable de se penser dans son « unicité anglo-canadienne »¹⁷⁶. Il n'est pas innocent que l'ensemble des « Canadiens français » du pays, qui forment pourtant une minorité nationale, n'ait pas un seul vocable pour se désigner par-delà ses identités régionales ou mémorielles. Si on ne peut pas imputer entièrement « les causes » de cette division uniquement au régime politique (l'histoire explique, par exemple, l'émergence d'un référant « acadien » distinct du reste de la francophonie canadienne bien avant l'existence du Canada), la nation canadienne-française est non seulement divisée contre elle-même par le régime depuis au moins 1791, mais le Canada lui-même ne reconnaît pas les Québécois francophones comme faisant partie d'une « minorité nationale », une idée sur laquelle nous reviendrons bientôt. Les effets induits par ce régime sont nombreux, mais le plus incongru (et pourtant à peu près jamais interrogé¹⁷⁷) est sans doute celui-ci : au Canada, quand on parle de « francophonie canadienne », cela exclut le Québec où vivent pourtant près de neuf francophones de langue maternelle sur dix au pays. Et pourtant, partout au pays, les francophones, incluant les Québécois, acceptent cette incongruité comme allant de soi.

En d'autres termes, si les « Canadiens » (lire, surtout anglais) ont un seul vocable pour se définir, l'ensemble des personnes pour qui le français est une langue identitaire et qui pourrait avoir conscience de participer d'une seule et même minorité nationale n'ont pas de patronyme pour se dire dans leur unité. Il y a les Québécois, les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains, les Fransaskois, les Franco-Albertains, les Franco-Colombiens, les Franco-Ténois, les Franco-Yukonais, les Franco-Nunavois et les Acadiens, dans ce dernier cas que

¹⁷³ Les mots sont piégés ici. On aurait envie d'écrire « nation canadienne anglaise », mais aucune « nation » ne se définit ainsi. Les Canadiens se sentent « Canadiens », tout simplement, et font partie de la nation « canadienne ». En ce sens, la nation « canadienne anglaise » n'existe que dans l'esprit des Québécois et des autres canadiens français pour qui la réalité de cette nation canadienne anglaise ne fait aucun doute. La réalité d'une dualité nationale au Canada (sans parler des nations autochtones) a été appelée à fluctuer dans le temps. La conscience de l'existence de cette « nation canadienne (lire anglaise) » a pris du temps à s'affirmer au sein du contexte impérial britannique. Ce qui est certain, c'est que certains moments critiques de l'histoire du Canada ont opposé ces deux nations (affaire Riel, crises scolaires, crise de la conscription, référendum québécois). Aujourd'hui, les choses ont un peu changé, puisque le sentiment de faire partie d'une nation « canadienne one-nation », sentiment jadis réservé à la population anglo-dominante, semble maintenant être devenue la norme chez les francophones du Canada à l'extérieur du Québec.

¹⁷⁴ Certains de ses politiciens les plus autorisés ont pu affirmer que le Canada est un pays postnational parce que ne possédant pas une seule identité officielle. Mais, comme l'a bien compris l'observateur étranger Charles Foran, du *Guardian*, il s'agit là d'une manière *bien canadienne*, et donc, *éminemment nationale*, de s'autodéfinir. Voir FORAN, Charles. « The Canada Experiment: Is This the World's First "postnational" Country? » *The Guardian*, 4 janvier 2017. [https://www.theguardian.com/world/2017/jan/04/the-canada-experiment-is-this-the-worlds-first-postnational-country], consulté le 5 mai 2020.

¹⁷⁵ Encore une fois, l'analyste est confronté à certaines difficultés. Existe-t-il une nation canadienne-française d'un océan à l'autre? Comme chacun le sait, la fameuse rupture dans le Canada français a mis fin à ce sentiment que partageait jadis une large part des francophones du pays. Bien entendu, le sentiment d'appartenance à une nation, comme l'a bien vu Ernest Renan dans sa célèbre

conférence de 1882 « Qu'est-ce qu'une nation? » relève d'un sentiment subjectif qui comporte l'impression d'avoir un passé commun (ce qui supposait, disait-il, beaucoup d'oubli) et le désir de vivre-ensemble. Est-ce que ce désir de « faire nation » est toujours présent aujourd'hui chez les francophones du pays? Est-ce qu'il serait envisageable de *faire nation canadienne-française* par-delà les sentiments nationalistes québécois et acadiens? Sans doute que les nationalistes québécois et acadiens répondraient « non » sans ambages. Mais le sens de notre propos est le suivant : d'abord, le fait que le mythe du pacte entre les peuples fondateurs soit encore si important dans la psyché canadienne-française d'un bout à l'autre du pays et que la solidarité entre ces communautés se manifeste toujours lors de moment d'oppression, cinquante ans après « la rupture » suggère minimalement que les francophones du Canada ont toujours en eux ne serait-ce que les vestiges d'un sentiment national partagé. Mais l'essentiel de notre propos est ceci : c'est en bonne partie parce que le régime constitutionnel canadien est tel qu'il est, que se sont développées de multiples « consciences nationales contrastées » au sein de la francophonie et, a fortiori, que la réémergence d'un tel sentiment est empêchée par le régime de 1982 comme nous le verrons maintenant.

¹⁷⁶ Cette possibilité pour le « Canada anglais » de se penser comme « Canada anglais » avait été évoqué par quelques intellectuels du Canada anglais au milieu des années 1990 Voir RESNICK, Philip. 1994. *Thinking English Canada. Toronto : Stoddart Pub. Co.* Le principal problème, évidemment, c'est que la langue anglaise n'est pas une « langue identitaire » comme le français l'est pour les francophones du pays.

¹⁷⁷ Le premier ouvrage de l'historien Michel Bock portait sur les dynamiques particulières d'adoption de nouveaux vocables (dans le cas de Sudbury) à la suite des États généraux du Canada français. Voir MICHEL BOCK. 2001. *Comment un peuple oublie son nom?* Sudbury, Prise de parole.

l'on déclinera parfois selon leurs provinces, comme dans l'expression « L'Acadie du Nouveau-Brunswick ». Chacune de ces provinces (à l'exception du Québec) compte sa propre association porte-parole provinciale parlant au nom des francophones de la province, comme l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, la Société de la francophonie manitobaine, la Société Saint-Thomas d'Aquin (Île-du-Prince-Édouard), et ainsi de suite pour chacun des neuf provinces et des trois territoires où les Canadiens français sont minoritaires. S'il existe bien une Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), c'est-à-dire un organisme parapluie qui rassemble l'ensemble des associations porte-parole, cette dernière ne parle pas au nom des Québécois, soit 86% des francophones de langue maternelle du pays. Qui plus est, cette Fédération affirme dorénavant parler, non plus au nom de ceux pour qui la langue française est une langue identitaire, mais au nom de ceux qui ont le français comme simple « capacité linguistique » en incluant une vaste majorité d'anglophones de langue maternelle¹⁷⁸. En d'autres termes, il existe au Canada une Fédération des communautés francophones et acadiennes qui exclut de son effectif les Québécois francophones, mais inclut une majorité d'anglophones. Voilà le type d'incongruité qu'induit le régime politique canadien.

Si les Canadiens peuvent compter sur un drapeau représentant la nation canadienne par-delà l'ensemble des autres référents identitaires, les Canadiens français ne possèdent pas un tel drapeau qui représenterait, de la même manière, la nation canadienne-française par-delà ses différences. Les Acadiens ont le tricolore étoilé depuis 1884, les Québécois francophones s'identifient au fleurdelisé adopté en 1948, les Franco-Ontariens ont un drapeau distinctif depuis 1975, les Fransaskois depuis 1979, les Franco-Manitobains depuis 1980, les Franco-Albertains et les Franco-Colombiens adoptant eux aussi chacun un drapeau en 1982, la « collectivité francophone de Terre-Neuve-et-Labrador » (en 1986) et les trois associations francophones des territoires canadiens procéderont de même à l'adoption d'un drapeau distinctif (Yukon, 1986; TNO, 1992; et le drapeau franconunavotois en 1981, avant la création du territoire). Enfin, cette minorité nationale, sans nom, sans

institution pancanadienne pouvant parler pour elle, n'a pas non plus de garantie de représentation politique au sein des institutions, ni à la chambre basse ni à la chambre haute¹⁷⁹.

Pas de nom, pas de drapeau, pas d'organisme pour parler au nom de cette nation regroupant l'ensemble des individus au Canada pour qui le français est une langue identitaire, alors pourtant que perdure encore aujourd'hui, parmi l'ensemble de ces individus, l'impression d'appartenir à quelque chose comme un « peuple fondateur »¹⁸⁰. Et rappelons cette évidence que le régime constitutionnel canadien ne reconnaît pas l'existence « d'une » nation française pancanadienne, ni de quelque autre « nation » de langue française (acadienne, québécoise, etc.) que ce soit. Ce régime reconnaît l'existence de provinces, comprises comme des unités administratives subordonnées et équivalentes entre elles, à quelques nuances constitutionnelles près.

En ce qui a trait aux droits linguistiques, rappelons que l'égalité de statut des langues anglaises et françaises n'était ni affirmée ni protégée par une loi avant 1969. La Loi sur les langues officielles (LLO) a fait progresser les droits linguistiques des francophones de manière exponentielle par rapport à la réalité qui prévalait jusque-là, mais il faut toutefois rappeler que ces droits nouvellement acquis ne sont pas conçus comme étant des droits collectifs reconnus à une « nation française canadienne ». Les droits linguistiques acquis en 1969 ne sont pas conçus comme des droits permettant à cette minorité nationale d'assurer sa pérennisation, mais des droits que l'individu peut, ou non, choisir « librement » d'exercer¹⁸¹. S'il s'agit d'un progrès par rapport à la situation qui prévalait jusque-là, on note tout de même que le Canada a alors choisi ce que l'on nomme dans la littérature savante le « principe de personnalité » dans l'attribution de droits linguistiques à partir de 1969¹⁸².

Or, bien que les droits linguistiques soient, dès l'origine, conçus comme des droits individuels et n'impliquent pas la reconnaissance ni d'une « nation canadienne-française », ni de « communautés » linguistiques, le Secrétariat d'État du

¹⁷⁸ Parions que ces anglophones capables de parler français ne soupçonneront probablement même pas, dans leur immense majorité, l'existence de cette fédération qui parle pourtant en leur nom. Voir PIERROZ, Sébastien. s.d. « « 2,7 millions de francophones hors Québec » : la mise au point à TLMEP ». [https://onfr.tfo.org/27-millions-de-francophones-hors-quebec-la-mise-au-point-a-tlmepl], consulté le 14 janvier 2020.

¹⁷⁹ Linda Cardinal et Sébastien Grammond ont montré qu'il existe tout de même une tradition de représentation des minorités, notamment linguistiques, au Sénat canadien. Voir CARDINAL, Linda, et Sébastien GRAMMOND. 2017, *Une tradition et un droit: le Sénat et la représentation de la francophonie canadienne*, Politique et politiques publiques, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

¹⁸⁰ Les manifestations du 1^{er} décembre 2018 ont rappelé cette idée. Plusieurs des discours à Ottawa rappelaient le fait que le Canada est un pacte entre peuples fondateurs. Voir À vif. « Canada : manifestation de francophones contre le gouvernement d'Ontario ». [https://www.la-croix.com/Monde/Canada-manifestations-francophones-contre-gouvernement-Ontario-2018-12-01-

1300986820]. Ajoutons que pour les personnes au Canada pour qui le français est une langue identitaire, il va de soi que le français est une langue qui a un statut et des privilèges supérieurs aux langues des immigrants, précisément parce qu'il s'agit de la langue d'un des peuples fondateurs. Voir MIVILLE, Serge. 2017. « « Nous sommes l'un des deux peuples fondateurs et nous voulons être traités comme tel » : la référence canadienne-française dans la presse franco-ontarienne (1969-1982) ». *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 18, 1 : 111-48.

¹⁸¹ CHARBONNEAU, François. 2011. « Dans la langue officielle de son choix : la loi canadienne sur les langues officielles et la notion de « choix » en matière de services publics ». *Lien social et Politiques*, 66 : 39-63.

¹⁸² Pour une présentation succincte de la distinction entre principe de personnalité et principe de territorialité en matière linguistique. Voir CARDINAL, Linda. 2010. « Minorités, langue et politique ». *Politique et Sociétés*, vol. 29, 1 : 4-5.

Gouvernement du Canada s'est mis dès le début des années 1970 à appuyer financièrement, immédiatement après l'adoption de cette loi, les associations porte-parole de chacune des provinces canadiennes à l'extérieur du Québec. La chose importe. Les travaux de Daniel Savas ont en effet montré qu'en finançant ces associations porte-parole et en encourageant leur mobilisation, le Gouvernement du Canada avait un double objectif explicitement attesté dans les documents d'archives et lié à l'unité canadienne : combattre l'indépendantisme québécois (en contrant l'impression que le fait français hors Québec est une cause perdue), et convaincre les Anglo-Canadiens dans les provinces anglophones que la LLO est nécessaire puisqu'il existe bel et bien des communautés françaises d'un bout à l'autre du pays pour profiter des nouvelles dispositions prévues par la loi¹⁸³. Le gouvernement fédéral s'est donc mis à financer l'ensemble de ces associations porte-parole, dont plusieurs existaient depuis des décennies de manière entièrement autonome. Le financement ira croissant si bien qu'aujourd'hui ces associations sont entièrement dépendantes du gouvernement fédéral, à la fois pour leur programmation et leurs activités¹⁸⁴. Nous reviendrons sur les effets de cette dépendance des associations porte-parole de la francophonie canadienne bientôt.

Mais ce sont surtout les articles 16 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982 et la partie de la Loi sur les langues officielles remaniées en 1988 (puis en 2005) qui établissent définitivement le régime linguistique empêchant aujourd'hui le Canada français de se penser dans son unité. Comme l'écrivait avec justesse le politologue Guy Laforest, « la réforme de 1982, dans son principe même, est une véritable machine de guerre contre l'esprit de la dualité linguistique et nationale »¹⁸⁵. L'article 16 de la Charte garantit l'égalité de statut non pas à des nations anglo-canadienne et franco-canadienne, mais aux langues elles-mêmes. Cet article reprend ainsi la même conception des droits linguistiques qui était celle de la LLO de 1969. Mais c'est l'article 23 de la Charte

qui a eu le plus de conséquences pour notre propos. Cet article affirme l'existence non pas d'une, mais de « deux » minorités linguistiques au Canada en créant de toute pièce une nouvelle minorité linguistique; la « minorité linguistique anglophone du Québec ».

La refonte de la Loi sur les langues officielles de 1988 est venue renforcer cette conception d'un Canada comportant deux minorités linguistiques. En effet, par la partie sept de la LLO remaniée « [L]e gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». Le gouvernement du Canada s'engage ainsi à assurer l'épanouissement de cette nouvelle minorité anglo-québécoise créée par l'article 23 de la Charte de 1982, une minorité qui n'avait sans doute pas besoin de protection particulière, et surtout à assurer l'épanouissement du fait français... partout au Canada sauf là où vivent la vaste majorité d'entre eux. Par ce coup de baguette magique, 86% des membres de la minorité nationale française pancanadienne¹⁸⁶ sont dorénavant considérés comme étant membres d'une « majorité » linguistique et n'ayant donc pas besoin de protection particulière. Le régime canadien n'accorde ainsi une protection linguistique qu'à 14% de sa minorité nationale¹⁸⁷, bref, à cette nation sans nom de ceux pour qui le français est une langue identitaire. Malgré le poids démographique déclinant du fait français au Canada recensement après recensement, malgré le taux d'assimilation à peu près nul des Anglo-Québécois, le Gouvernement du Canada s'est donné comme objectif d'appuyer financièrement la vitalité des communautés anglo-canadiennes du Québec¹⁸⁸, mais pas des Franco-Québécois¹⁸⁹. La conséquence d'un tel régime, c'est que les Québécois (entendre ici, les Québécois qui ont le français comme langue identitaire) voient la protection de leur langue assurée par le renforcement des pouvoirs de leur province, cependant que

¹⁸³ SAVAS, Daniel Johnathan. 1987, « Interest Group Leadership and Government Funding: The Federation Des Franco-Colombiens: Community Organization or Government Policy Agent? » *University of British Columbia*, p. 40.

¹⁸⁴ CHARBONNEAU, François. 2020, « Les effets de la dépendance des associations porte-paroles de la francophonie canadienne sur le Gouvernement du Canada », *Revue internationale des francophonies*, vol. 7.

¹⁸⁵ LAFOREST, Guy. 1992. *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Sillery, Québec: Septentrion, p. 105. Ajoutons cependant que le Québec n'a jamais véritablement cherché à ce que le Canada reconnaisse une dualité nationale qui aurait dépassé ses propres frontières, mais a plutôt exigé une reconnaissance de son caractère national, cautionnant en quelque sorte le régime de division de la francophonie contre elle-même. Cela n'informe évidemment pas la thèse principale défendue dans cet article : le régime politique canadien, par ses définitions et par ses divisions administratives, crée des régimes d'intérêts de la francophonie qui oppose les uns aux autres, comme nous l'expliquerons un peu plus loin.

¹⁸⁶ Québec. « Tableau statistique canadien ». [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/chap3.pdf>]

¹⁸⁷ Sans présenter les enjeux de la même manière que je ne le fais ici, Pierre Foucher rendait compte de la dynamique asymétrique entre les revendications des francophones HQ en termes de droits des minorités, alors que le Québec a des revendications à comprendre « dans le cadre d'une dynamique fédéraliste ».

Voir « Fédéralisme et droits des minorités », dans LAFONTANT, Jean (dir), *L'État et les minorités*, Les Éditions du Blé, 1993, p. 201-227.

¹⁸⁸ Les plans d'action en matière de langue officielle adoptés en 2003, 2008, 2013 et 2018 sont venus renforcer cette conception des langues officielles. Le premier plan d'action a vu la mise sur pied, à Moncton, d'un institut de recherche sur les minorités linguistiques (lire : anglo-québécois et franco-canadiens). L'aide financière en matière de développement de la francophonie est réservée exclusivement aux francophones vivant à l'extérieur du Québec dans divers domaines; dont l'éducation, la santé, l'immigration et la justice.

¹⁸⁹ Cet article a été écrit en 2019 et a été revu pour publication en avril 2021. Depuis sa rédaction, le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la ministre Mélanie Joly, a annoncé son intention de participer à la promotion de la langue française au Québec dans un livre blanc qui doit préparer la voie à l'adoption d'une nouvelle politique en matière de langues officielles. Il faudra voir quelle forme prendra l'intervention fédérale en matière de promotion de la dualité linguistique, mais rien dans le livre blanc n'annonce de transformation au régime politique canadien. Voir Canada et Patrimoine canadien. 2021, « Français et anglais: vers une égalité réelle des langues officielles au Canada. » [https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2021/21-08/publications.gc.ca/collections/collection_2021/pch/CH14-50-2021-fra.pdf]

ceux pour qui le français est une langue identitaire à l'extérieur du Québec ont une histoire qui leur a plutôt appris à se défier de leurs gouvernements provinciaux.

Des intérêts en opposition

Ce régime linguistique place les intérêts des Canadiens français et Acadiens vivant dans l'une des neuf provinces et des trois territoires anglo-dominants en opposition aux intérêts des Québécois de langue française. Cela va de l'anecdotique (par exemple, la systématisation de l'emploi de la formule de politesse bilingue « bonjour-hi » serait un progrès à l'extérieur du Québec, alors qu'elle représente un recul du français à Montréal) au plus sérieux, quand, par exemple, les différents gouvernements québécois se sont retrouvés à s'allier aux provinces anglophones du pays devant les tribunaux contre la cause des francophones hors Québec. La chose est bien connue, mais il importe de le rappeler ici : le régime politique canadien place objectivement les intérêts des Québécois de langue française et les intérêts des autres parlants français hors de ses frontières en opposition, dans un jeu de vase communicant à somme nulle¹⁹⁰. Souvent, devant les tribunaux, un gain pour les francophones hors Québec est une défaite pour la langue française au Québec¹⁹¹, et vice-versa.

C'est la raison pour laquelle il est apparu tout à fait naturel aux dirigeants des associations représentant les « minorités linguistiques de langue officielle » de trois provinces canadiennes (la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et le Quebec Community Groups Network (QCGN), le groupe porte-parole reconnu par Patrimoine canadien, mais contesté¹⁹², des Anglo-Québécois, de signer un protocole d'entente¹⁹³ de manière à défendre les droits linguistiques de ces minorités, en prétextant notamment que les droits linguistiques sont menacés dans les trois provinces. L'incompréhension d'une bonne partie des francophones du pays a été immédiate, mais il ne faut pas jeter la pierre aux dirigeants de ces associations. Ces alliances contre nature prennent leur sens en fonction de la logique du régime constitutionnel canadien qui fait équivaloir ces « communautés de langue officielle en situation minoritaire », même si leurs réalités (assimilation,

complétude institutionnelle, etc.) sont à tous égards incomparables¹⁹⁴.

Mais, plus fondamentalement, le système constitutionnel canadien a créé sur le long terme de vastes chasses gardées, dans chacune des provinces du pays, ce qui empêche encore une fois cette minorité nationale de se penser dans son unicité. Nous l'avons vu, chaque province a son association porte-parole, mais il faut ajouter que chaque province a son système scolaire français indépendant les uns des autres. Il y a bien des collaborations outre-frontière provinciales, notamment dans l'Ouest canadien et dans les maritimes, mais chaque province compte effectivement sur un système scolaire en quelque sorte autonome et indépendant des autres systèmes et dépendant de la province. Si d'aventure tous ceux pour qui le français est une langue identitaire de partout au pays désiraient que l'ensemble des francophones du pays reçoivent les mêmes cours d'histoire à l'école, à la fois au Québec, dans les maritimes et dans l'ouest (pour ne prendre qu'un exemple), une telle initiative mènerait inévitablement à une levée de boucliers qui rendrait le projet impossible. Le Québec arguerait (sans doute) du principe du fédéralisme et refuserait que soit remis en question ses champs de compétence, et la même chose pourrait être vraie des autres provinces. Autre exemple : on pourrait imaginer un réseau universitaire de langue française pancanadien, avec des campus d'un océan à l'autre de manière à ce que la minorité nationale pancanadienne pour qui le français est une langue identitaire ait un réseau bien établi et cohérent partout au pays. À la place, on peine à mettre sur pieds, depuis plus de cinquante ans, une université française en Ontario digne de ce nom, qui sera pensée et conçue (pour celle que l'on compte établir à Toronto) dans sa provincialité. Imaginez la différence pour un jeune francophone au pays, vivant au Manitoba, dont l'horizon scolaire, dans le meilleur des scénarios, est d'avoir accès à un nombre restreint de programmes postsecondaires, s'il arrivait à se voir et se comprendre comme faisant partie d'une minorité nationale comportant 10 millions de personnes, s'il allait à l'école de cette minorité sachant que son diplôme pourra l'amener à fréquenter un vaste réseau pancanadien offrant tous les programmes. On le sait : ce scénario est absolument inenvisageable.

¹⁹⁰ CHARBONNEAU, François. 2017, « The Art of Defining Linguistic Minorities in Quebec and Canada ». *Harvard Ukrainian Studies*, vol. 35, ¼ : 493-511.

¹⁹¹ On pense par exemple à l'arrêt Nguyen sur les écoles passerelles. Voir Nguyen c. Québec (Éducation, Loisir et Sport), CSC 47, [2009] 3 R.C.S. 208

¹⁹² CBC news. « Internal Strife Roils Quebec Anglophone Rights Organization | CBC News », *Montreal*, 27 octobre 2019.

[<https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/qcgn-members-leave-1.5337127>].

¹⁹³ Assemblée de la francophonie de l'Ontario. « Protocole d'entente ». [https://monassemblee.ca/wp-content/uploads/2019/07/Protocole-dentente_SANB-QCGN-AFO_bilingue-Final.pdf].

¹⁹⁴ CARDINAL, Linda, Rémi LÉGER et Michel DOUCET. « L'illusion de la symétrie entre les minorités linguistiques du Canada », *Le Devoir*, 9 juillet 2019. [<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/558297/langues-l-illusion-de-la-symetrie-entre-les-minorites-linguistiques-du-canada>], consulté le 12 janvier 2020.

Ajoutons que les communautés francophones du Canada à l'extérieur du Québec, et en particulier leur système associatif, sont totalement dépendantes du financement octroyé par Patrimoine canadien. Cela n'est pas sans conséquence, parce que Patrimoine canadien a des priorités de financement qui vont dans leur sens de la vision anglo-canadienne et multiculturaliste du pays. Leur dépendance financière intégrale ne leur laisse à peu près aucune marge de manœuvre et les oblige à être aux diapasons des demandes et exigences de Patrimoine canadien. Ce n'est pas un hasard si, de manière progressive, mais partout de la même manière à partir de 1991, d'une province à l'autre, l'ensemble des associations porte-parole ont abandonné l'idée que le Canada est un pacte entre deux peuples fondateurs, au profit d'une compréhension multiculturaliste du pays¹⁹⁵. Les documents internes des associations dans les trente dernières années, tout comme leurs programmes, plans et objectifs détaillés sur leurs sites internet, démontrent que sur cette question, les associations ont de manière non équivoque renoncé à l'idée même de concevoir le Canada comme un partenariat entre deux peuples. Ces associations ont intériorisé l'idée qu'elles ne forment que des Communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM), acronyme inventé par Patrimoine canadien, plutôt que comme des membres à part entière d'une nation française pancanadienne. Or, sans la notion de « peuples fondateurs », on se demande à quoi peut bien tenir le fait que la langue française, souvent langue ultra-minoritaire dans la plupart des provinces, tient ses privilèges¹⁹⁶ (une idée que comprenaient bien les dirigeants de la FFHQ, dans les années 1970¹⁹⁷).

Conclusion

En somme, la situation identitaire de cette minorité nationale, après une cinquantaine d'années de « rupture », est complexe. D'un côté, l'État québécois continue encore et toujours de voir le Canada comme un partenariat entre nations, mais limite l'extension de la nation française à ceux qui vivent sur son territoire et n'envisage plus vraiment l'indépendance comme solution à sa question nationale. De l'autre, une partie significative des Canadiens français et des Acadiens réfèrent encore spontanément à la notion de « peuples fondateurs », mais ceux qui parlent en leur nom ont tout fait depuis une quarantaine d'années pour tourner le dos à cette manière de définir le Canada¹⁹⁸. Hormis l'ACFAS et Radio-Canada qui

sont fortement québécoisées¹⁹⁹, les Canadiens français du Canada n'ont pas d'institutions communes qui font le lien entre l'ensemble de ces communautés disparates. Les Québécois connaissent très mal la réalité des francophones du Canada, s'imaginant souvent (le chiffre a été souvent repris de manière parfaitement crédule), que le Canada en compterait près de trois millions hors de ses frontières, puisque c'est le chiffre que l'on reprend, sans l'interroger, du site internet de la FCFA et de ses communiqués. Il ne serait pas surprenant si ces retrouvailles étaient marquées par une certaine méfiance chez les francos face à ce Québec qui semble chaque fois « débarquer » en francophonie canadienne, voulant même n'assurer rien de moins qu'un rôle de « leadership », lui qui n'y connaît à peu près rien.

En un mot : la rupture des années 1960 s'explique, en grande partie, parce que, vu du Québec, le régime politique canadien n'arrivait pas à assurer la pérennité et la vitalité de la nation canadienne-française et que, pour bon nombre de Québécois, la solution consistait en une recomposition identitaire délestant la référence canadienne-française au profit d'une identité québécoisée, délestage devant s'accompagner d'une solution politique au seul profit des Québécois francophones (soit l'indépendance, soit une plus grande autonomie de la nation québécoise). Mais, si les francophones hors Québec pouvaient partager les griefs québécois à l'encontre du régime politique (et détaillé par la commission Laurendeau-Dunton)²⁰⁰, bref, s'ils pouvaient eux aussi interroger à leur façon le régime politique canadien, ils espéraient une modification constitutionnelle qui aurait permis au plus important contingent de francophones du pays de demeurer au Canada. Or, les réformes constitutionnelles effectuées à partir de 1982, et en particulier l'invention d'une double minorité linguistique canadienne, ont transformé le régime politique canadien de telle manière non seulement qu'il est pire que jamais au sens où il empêche encore davantage ce peuple fondateur de se penser dans son unité, mais il oppose dorénavant les intérêts des uns et des autres comme il ne l'avait jamais fait auparavant.

Si au moins cette rupture symbolique était compensée par les gains faits par les communautés francophones (en matière d'éducation) et dans la partie sept de LLO pour faire reculer l'assimilation, les francophones hors Québec y gagneraient

¹⁹⁵ BOILY, Anne. 2017, « Des peuples fondateurs au pluralisme: comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme deviennent-ils des priorités pour les associations francophones canadiennes? » Université d'Ottawa.

¹⁹⁶ C'est sans doute ce qui explique pourquoi Julien Bauer a pu écrire à tort, mais de manière parfaitement logique que les droits des francophones au Canada sont protégés en fonction de l'idée qu'il existe des « peuples fondateurs ». Voir BAUER, Julien. 1991. « Les minorités en France, au Canada et au Québec: minoritaires ou mineures? » *Politique*, 20 : 12.

¹⁹⁷ Fédération des francophones hors Québec. 1977. *Les Héritiers de Lord Durham* t. 2e éd. Ottawa, Fédération des francophones hors Québec.

¹⁹⁸ Ajoutons qu'à part le Bloc Québécois, aucun des partis politiques fédéraux ne conçoit plus le Canada comme un partenariat entre peuples partenaires.

¹⁹⁹ Il faut cependant reconnaître que l'ACFAS fait, depuis 2015, des pas de géant pour se penser à nouveau dans sa pan-canadienneté, avec la mise sur pied d'un comité francophonie canadienne, l'embauche d'une agente à temps plein, l'organisation d'événements et d'activités, et la création d'une nouvelle section régionale en Acadie. Son congrès se tiendra d'ailleurs à Ottawa en 2021.

²⁰⁰ LAPOINTE-GAGNON, Valérie. 2018, *Panser le Canada: une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*. Montréal, Boréal.

au change, mais ce n'est évidemment pas le cas. L'assimilation vers l'anglais des francophones du Canada est plus prononcée que jamais et personne n'a jamais mesuré avec le moindre sérieux la capacité de la partie 7 de la LLO de favoriser l'épanouissement des francophones « en situation minoritaire ».

Enfin, il faut mentionner les politiques d'immigration dont nous n'avons pas parlé, qui, selon les données de l'organisme fédéral Statistiques Canada, continue à minoriser toujours davantage le nombre de personnes pour qui le français est une langue identitaire au Canada²⁰¹, bref, à rendre les francophones à la fois du Québec et hors Québec, toujours davantage minoritaires. Et les spécialistes, qui devraient être à la recherche de la vérité en ce qui a trait à la lente disparition du fait français au Canada, et qui s'intéressent aux enjeux migratoires, répètent trop souvent, dans une suffisance éhontée ou une ignorance crasse, que si les immigrants ne choisissent pas la langue française, c'est en gros parce que les francophones hors Québec manquent d'ouverture²⁰². En somme, ni les associations porte-paroles, ni les chercheurs n'interrogent cette lente assimilation planifiée par le régime canadien.

En un mot : les associations porte-paroles de la francophonie canadienne se sont entièrement réconciliées avec ce régime canadien à telle enseigne qu'ils ne l'interrogent plus du tout,

ne demandant aucune transformation autre que cosmétique dans l'application de leurs « droits » déjà acquis et plus d'argent pour leurs activités et institutions. De l'autre côté, la politique en matière de francophonie canadienne prévue par la CAQ n'a à peu près aucune chance d'interroger ce régime politique canadien non plus. La CAQ a mis de côté l'option indépendantiste et n'a pas de politique claire en matière de changement constitutionnel qu'elle souhaiterait voir opérer. De toute manière, sa politique constitutionnelle est québécoisocentrée, et n'envisage pas une nouvelle recomposition identitaire dans le sens d'une compréhension pancanadienne du fait français. La CAQ aussi est à la tête d'une chasse gardée. Or, sans interroger ce régime, les problèmes et intérêts divergents ne seront pas réglés. La normalité des choses, en contexte de francophonie au Canada, c'est la division identitaire, l'opposition des intérêts et une compréhension contrastée des fins du Canada. En ce sens, il y a fort à parier que d'ici quelques années, la relation Québec-francophonie canadienne revienne au beau fixe, à la normalité de ce que l'on pourrait aussi nommer une double solitude. Si d'aventure, un nouveau parti politique au Québec, dans 15 ou 20 ans (pourquoi pas Québec solidaire?), se découvrirait une passion pour la francophonie canadienne, il ne faudrait pas se surprendre s'il nous annonçait à nouveau et en grande pompe le « retour » du Québec en francophonie canadienne. C'est ce que nous réserve l'avenir tant et aussi longtemps que ne sera pas interrogé le régime constitutionnel canadien.

²⁰¹ Selon Statistiques Canada, « L'immigration internationale exerce une forte influence sur l'évolution du français. Plusieurs facteurs démographiques expliquent l'évolution du français et de la francophonie au Canada. Outre un faible taux de fécondité et une transmission incomplète de la langue maternelle française des parents aux enfants, c'est l'immigration internationale qui influe le plus sur l'évolution du français au Canada. En moyenne, au cours des 20 dernières années, environ 235 000 nouveaux immigrants sont venus s'établir au Canada chaque année, dont plus de 80 % n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. En général, parmi les deux langues officielles du pays, la très forte majorité de ces immigrants ne connaissent que l'anglais, l'utilisent au travail et dans leur vie de tous les jours. De même, c'est surtout l'anglais qui, au fil du temps, finit par s'imposer dans les foyers de ces immigrants hors du Québec ». Statistiques Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.cfm]

²⁰² Voir par exemple ce rapport d'événement qui a réuni des spécialistes de l'immigration francophone au Canada. Page après page, une conclusion semble s'imposer : les communautés francophones du pays doivent de se montrer plus inclusives (les mots inclusion et intégration abondent), sans jamais que ne soit discuté de manière la moindre sérieusement les politiques d'immigration minorisant le fait français au pays, le type d'immigrants choisis par le Canada et leurs capacités linguistiques avant leur arrivée, ni la capacité d'accueil des communautés ultra-minoritaires (qui n'arrivent souvent même pas à

transmettre la langue à leurs propres enfants). Pour les participants à cet événement, dont certains se réclament de la « pensée post-coloniale » (p.7), l'avenir des communautés françaises passe par l'immigration, et par une plus grande ouverture aux immigrants : « l'attraction, l'établissement, l'intégration et la rétention des immigrants d'expression française sont vus comme étant des facteurs clés pour la vitalité des CFSM » (p.6). Bref, l'avenir dépend des immigrants, mais on ne cherche pas à réfléchir à la manière dont le gouvernement fédéral les sélectionne, les francophones du Canada ne sont pas inclusifs de la bonne manière (ils auraient, voyez-vous, des « comportements attendus, que ce soit par rapport à la langue utilisée, à l'identité francophone adoptée, etc. (c.-à-d. l'adoption de discours, de notions et d'attitudes assez fixes sur la francophonie » (p.15)), mais attention : les communautés francophones qui pensent « inclure » sont peut-être, dans les faits, en train d'instrumentaliser les immigrants (p. 14). Ce type de préchi-prêcha moralisateur, entièrement subventionné par l'État, passe aujourd'hui pour de l'analyse scientifique. Voir Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. « Rapport final : rencontre de recherche sur l'immigration d'expression dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) du Canada », 30 novembre 2016. [http://p2pcanada.ca/files/2017/03/Rapport-final-Rencontre-de-recherche-sur-limmigration-dexpression-francaise-dans-les-communaut-es-francophones-en-situation-minoritaire-CFSM-du-Canada.pdf].

Article

Pour contrer l'amnésie : perspective historique sur les solidarités entre le Canada français et le Québec et entre le Canada anglophone et le Canada francophone

Par Valérie Lapointe-Gagnon
Université de l'Alberta

Dans un article paru en 1960 dans l'ouvrage collectif *La dualité canadienne* dirigé par l'historien américain Mason Wade, le sociologue Jean-Charles Falardeau souhaite démystifier la nature sociologique et politique du Canada français. À un moment où les efforts pour rapprocher les Canadiens d'expression française et anglaise, divisés après des décennies de tensions marquées par les crises scolaires et de la conscription, se multiplient, Falardeau répond à une lettre d'un Canadien de langue anglaise parue dans le *Devoir*, qui mentionnait l'intérêt prononcé du Canada pour le fait français et déplorait le « manque [...] de guide capable de le conduire à l'intelligence de cet aspect si fascinant et si important de la vie canadienne²⁰³. » Cette anecdote rappelle comment les mondes francophones et anglophones ont pu vivre séparément et à quel point le manque de dialogue a pu être néfaste à la compréhension de la réalité de l'Autre.

Falardeau tente d'abord de définir le Canada français, qui évoque « deux ordres de réalités ». D'une part, celui qui s'étend sur l'ensemble du territoire canadien, où vivent des Canadiens de descendance française, qui représentent 31 % de la population canadienne selon le recensement de 1951. D'autre part, cet ordre plus près du l'usage répandu qui emploie Canada français et la province de Québec comme synonymes. Le sociologue précise toutefois sa définition lorsqu'il évoque l'histoire pour souligner que ces deux ordres de réalité n'englobent pas cette dimension mémorielle, psychologique, voire émotionnelle inhérente à la construction identitaire. Nul besoin d'habiter le Québec ou une région française du pays pour être Canadien français :

Être Canadien français signifie essentiellement que l'on s'identifie avec la collectivité canadienne-française; avec le peuple auquel spontanément on se réfère quand on dit ou quand on pense « nous »; avec

²⁰³ Lettre du *Devoir*, citée par FALARDEAU, Jean-Charles, « Les Canadiens français et leur idéologie », p. 21.

le peuple que l'on perçoit, comme on se perçoit soi-même, dans la perspective d'une histoire²⁰⁴.

Cette histoire, il ne faut pas nécessairement l'avoir vécue pour s'y sentir attaché; il faut toutefois la connaître et être sensible aux différents récits historiques qui se sont fait concurrence dans l'histoire canadienne²⁰⁵.

Lorsque le gouvernement progressiste-conservateur de Doug Ford a annoncé le 15 novembre 2018 les compressions touchant le commissariat aux services en français de l'Ontario, l'Université de l'Ontario français et le milieu culturel francophone, les réactions ont été immédiates : manifestations, pétitions, solidarité transcendant les frontières linguistiques et provinciales. En une mise à jour économique, le gouvernement avait réduit à néant ou presque les luttes menées par la communauté francophone et ses alliés pour que la dualité linguistique et culturelle soit reconnue. Étalant son ignorance et son manque de culture historique, Doug Ford a justifié son geste en comparant la minorité francophone aux minorités chinoise et italienne et en rappelant qu'il ne pouvait pas plaire à tout le monde²⁰⁶. Déjà en 1969, le sociologue Fernand Dumont déplorait le manque de culture historique et l'attitude de plus en plus technocratique de responsables politiques qui gagneraient à aborder les enjeux avec une perspective s'inscrivant dans le temps long :

Pour leur part, les décisions politiques reposent désormais sur des règles qui relèvent largement des techniques fonctionnelles. En ce sens, le mot « technocratie », qui est fort à la mode, devrait désigner moins un groupe bien déterminé d'individus qu'un ensemble d'attitudes devant les choix politiques. On cherche à contourner les significations complexes des institutions de même que les conflits idéologiques, ou encore à les manipuler par ces techniques que sont les publicités et les propagandes. Le politicien d'aujourd'hui qui ferait constamment appel à l'histoire [...] provoquerait l'hilarité. [...] Tout semble entraîner la politique à économiser cette lecture de l'histoire qui avait

naguère pour but de rallier les hommes autour d'objectifs communs²⁰⁷.

Cet article souhaite inscrire les compressions de 2018 et le discours de Doug Ford dans un contexte historique plus large, en insistant sur trois moments dont ne peuvent faire l'économie celles et ceux qui souhaitent légiférer sur les langues officielles ou simplement mieux comprendre la complexité canadienne. D'abord, je reviendrai sur le moment où le nationalisme canado-britannique s'affirme et agit comme un rouleau compresseur sur la diversité et les droits des minorités francophones dans les décennies suivant l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Ensuite, je mettrai en lumière le contexte des années 1960, où après des années d'efforts des élites pour atteindre une certaine « angloconformité », les responsables politiques, les intellectuels et les citoyens s'ouvrent à un Canada différent; plus respectueux de sa biculturalité. Ce climat a permis un avancement pour la reconnaissance des Canadiens français, avec une ouverture d'esprit qui a rendu possibles des gains qui paraissaient naguère illusoire. Je m'intéresserai en conclusion à la situation actuelle autour des questions suivantes : Quelles leçons pouvons-nous tirer des solidarités passées? Comment revenir à un climat permettant un avancement des droits linguistiques?

Les espoirs déçus de la Confédération et l'affirmation de l'impérialisme britannique

Au moment des débats entourant la Confédération canadienne, l'enjeu linguistique n'est pas au cœur des préoccupations des Pères de la Confédération, qui tentent de répondre de manière pragmatique aux défis économiques, politiques et militaires de l'époque, marquée notamment par la guerre civile américaine²⁰⁸. Il y avait d'ailleurs plusieurs absents lors des discussions menant à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord de 1867. On ne peut compter que quatre Canadiens français parmi les 36 Pères de la Confédération, groupe relativement homogène et britannique qui a participé aux conférences menant à la création du dominion du Canada. Jamais les Peuples autochtones n'ont été consultés²⁰⁹. Aucun Acadien n'a été convié à la table des discussions.

²⁰⁴ FALARDEAU, Jean-Charles, *op. cit.*, p. 26.

²⁰⁵ LASELVA, Samuel. 1996, *The Moral Foundations of Canada Federalism, Montréal & Kingston*, McGill-Queen's University Press.

²⁰⁶ NADI, Christopher. « L'histoire n'est pas le fort de Doug Ford », *Journal de Montréal*, 22 novembre 2018.

²⁰⁷ DUMONT, Fernand. 1969, « La fonction sociale de l'histoire », *Histoire sociale/Social History*, vol. 2, 4 :10.

²⁰⁸ BONENFANT, Jean-Charles. « L'esprit de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 17, 1 : 19-38; PÂQUET, Martin et Marcel MARTEL. 2010, *Langue et politique au Canada et au Québec*, Montréal, Boréal.

²⁰⁹ Commission royale sur les peuples autochtones. 2017, « Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones », dans KRIKORIAN, Jacqueline D. et al., dir., *Vers la Confédération. La construction du Canada 1867*, Québec, Presses de l'Université Laval, 81 p.

Ainsi, mis à part le bilinguisme au Parlement du Canada et du Québec et dans les tribunaux qui y sont rattachés administrativement, protégé par l'article 133, rien ne venait garantir les droits linguistiques des minorités francophones dans les provinces autres que le Québec. Personnalité influente dans les débats confédératifs, George-Étienne Cartier s'en remettait au fairplay britannique pour assurer le respect de ces droits. L'histoire allait lui donner tort. En effet, comme le rappelle le juriste Pierre Foucher : « Si la population francophone de l'extérieur du Québec avait cru que ses droits seraient désormais bien protégés dans la jeune Confédération canadienne, elle a dû déchanter rapidement²¹⁰. » L'article 93, qui protégeait le droit aux écoles confessionnelles de la minorité, s'est révélé inefficace devant les tribunaux pour assurer la pérennité des écoles catholiques et francophones à l'extérieur du Québec.

Aux défis posés par la diversité présente sur le territoire et par l'afflux de nouveaux immigrants, les responsables politiques du Canada ont choisi de répondre par l'assimilation et un désir d'homogénéisation sociale, appuyés par un système d'éducation public et anglophone. De la loi sur les Indiens (1876) à la Commission royale d'enquête sur l'immigration chinoise (1884), les considérant comme des citoyens de seconde zone et voulant trouver des moyens de limiter leur présence en sol canadien, en passant par les crises scolaires qui ont balayé le pays d'est en ouest, réduisant l'enseignement du français à quelques heures à peine par semaine, ce désir d'unité autour de symboles communs forts, britanniques, et axés sur la croyance en la supériorité de la « race » anglo-saxonne, a laissé ses marques. Alors que plusieurs entretenaient le rêve d'un Canada français s'étendant d'un océan à l'autre, porté par des figures de proue telles que Henri Bourassa et le curé Labelle et alimenté par des campagnes vantant la colonisation des plaines de l'Ouest canadien auprès des francophones qui avaient migré vers les États-Unis, les gouvernements provinciaux vont mettre en place des législations entravant l'épanouissement des Canadiens français en s'attaquant à ce que Bourassa considérait comme leur droit moral, gagné par la fidélité envers la couronne, de « se subsister » dans l'ensemble de la fédération²¹¹. L'exemple du Manitoba est à ce titre éloquent.

Dans la colonie de la rivière rouge qui précède la création de la province en 1870, les Métis et les Canadiens français se sont battus pour obtenir une place dans les institutions politiques et juridiques. Et ces luttes ne furent pas menées en vain comme le rappelle Raymond Hébert : « Après [...] 1849, [...] on peut dire qu'une période d'égalité linguistique substantive fut inaugurée et a prévalu jusqu'à la création du Manitoba en 1870 et durant les premières années de la jeune province²¹². » La loi du Manitoba de 1870 comprenait d'ailleurs les articles 22 et 23, officialisant le bilinguisme de la législature et un système d'éducation confessionnel séparé. Ces gains obtenus seront toutefois abolis quelque vingt ans plus tard par la loi de 1890 faisant de l'anglais la seule langue officielle de la province en dépit de l'article 23 et par l'adoption la même année de lois abolissant le système d'éducation séparé. Ces transformations profondes de l'aménagement linguistique ont été rendues possibles en raison de la minorisation de la place des Canadiens français et des Métis, à la suite de l'adoption de lois favorisant l'immigration britannique, et en raison de la circulation d'idées francophobes²¹³.

Le pays était un milieu propice au développement d'organisations racistes, qui ont œuvré dans l'ombre ou non, pour limiter autant que possible l'expression de tout ce qui était autre que Britannique et protestant. Parmi ces organisations, notons l'Ordre d'Orange, importée au Canada en 1830 par le journaliste Ogle Robert Gowan, qui comptait dans ses rangs de nombreux responsables politiques (premiers ministres, maires de grandes villes) et le Ku Klux Klan, qui a trouvé dans l'Ouest canadien, et surtout dans la Saskatchewan de la fin des années 1920, un terreau fertile à ses idées²¹⁴. L'influence de l'Ordre d'Orange, qui menait des campagnes fielleuses à travers le pays pour miner l'influence des francophones et des catholiques au tournant du XX^e siècle n'est pas à négliger dans le cas des crises scolaires. L'organe de presse de l'organisation, *The Sentinel*, jouissait d'une diffusion relativement importante et s'attaquait aux écoles francophones, à la langue française et à la religion catholique²¹⁵.

Le KKK, quant à lui, a vu certains de ses organisateurs migrer au nord de la frontière états-unienne dans les années 1920, au moment où l'organisation connaissait une recrudescence. Alors qu'ils s'attaquaient traditionnellement aux populations

²¹⁰ FOUCHER, Pierre. 2017, « Le Règlement XVII devant la justice : les aléas d'une protection constitutionnelle », dans BOCK, Michel et François CHARBONNEAU, dir., *Le siècle du Règlement XVII*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 301 p.

²¹¹ Voir LACOMBE, Sylvie. 2002, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 84 p.

²¹² HÉBERT, Raymond M. 2014, « Brève histoire politico-juridique du français dans le Nord-Ouest canadien avant 1870 », dans BOUFFARD, Sophie et Peter DORRINGTON (dirs), *Le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 135 p.

²¹³ VERETTE, Michel. « Question des écoles du Manitoba ». *L'Encyclopédie canadienne*, 29 mars 2018, Historica Canada. [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des>].

²¹⁴ Voir notamment JOLIVET, Simon. 2010, « Orange, vert et bleu : les orangistes au Québec depuis 1849 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, 3 : 67-84.

²¹⁵ SHER, Julian. 1983, *White Hoods: Canada's Ku Klux Klan*, Vancouver, New Star Books, p. 50.

afro-américaines, ses organisateurs, une fois établis au Canada, ont déversé leur fiel sur les minorités locales, dont les Canadiens français. Comme le rappelle le journaliste Julian Sher, qui a consacré une étude au KKK au Canada, deux éléments ont permis à la société secrète de s'implanter et de rencontrer un certain succès en Saskatchewan : « a large and vulnerable minority group to attack, and an influential section of the establishment willing to use the Klan's extremism to further its own goals²¹⁶. » Le Klan, qui rejoignait davantage les ouvriers que l'Ordre d'Orange²¹⁷, s'est mis à blâmer les Canadiens français catholiques et les immigrants de tous les maux de la Saskatchewan. Ces campagnes ont eu un effet sur la politique de la province, chassant le gouvernement libéral et ouvrant la voie aux conservateurs qui ont remporté les élections de 1929 et qui ont, en 1931, resserré la législation sur l'enseignement du français pour le bannir de manière plus définitive.

Une analyse du *Patriote de l'Ouest*, journal francophone fondé à Duck Lake en Saskatchewan en 1910, à la fin des années 1920, permet de constater les défis auxquels sont confrontés les Canadiens français, qui voient s'évanouir ce rêve de s'épanouir sur l'ensemble du territoire canadien. Les commentaires entourant les élections de 1929 lèvent le voile sur l'influence des orangistes et du KKK sur la victoire des conservateurs. Le 6 juin 1929, le *Patriote* cite un article du *Droit d'Ottawa*, qui fait un retour sur la joute électorale: « Afin de s'assurer du pouvoir, les conservateurs ont soulevé les préjugés de race et de fanatisme religieux : ils ont eu comme alliés les Orangistes et le Ku Klux Klan²¹⁸. »

L'année précédant les élections, les articles témoignant d'une inquiétude vive face à la montée de la haine se multiplient. Dans un texte du 27 juin 1928, un père oblat de Marie Immaculée s'inquiète du climat délétère : « La Saskatchewan traverse une crise de fanatisme. Des semeurs de haine, de mensonge et de calomnie font tout leur possible pour soulever la masse populaire contre l'Église catholique et contre tout ce qui ne porte point l'étiquette anglaise et protestante. Brochures et discours incendiaires, rien n'est épargné pour attiser le feu et souffler sur les flammes²¹⁹. » Il rappelle que le Canada est encore loin du « véritable esprit de la Confédération », celui de la coopération souhaitée même si

une poignée de membres de l'élite tente de s'élever au-dessus des préjugés²²⁰. Il cite l'exemple du Québec, où la minorité anglophone est traitée avec plus de considération. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ailleurs au Canada?

Le 13 juin 1928, le *Patriote* reproduit une lettre de M.F.J. Lange, parue dans le *Star* de Saskatoon, qui met en lumière l'hypocrisie du chef du parti conservateur et les liens qu'entretient son parti avec le KKK: « Le Dr. J. T. M. Anderson [chef du parti conservateur] et le Klan travaillent ensemble comme la main et le gant, et l'on nous demande de croire que la main ne sait pas que le gant est là, ni pourquoi ni comment il est venu là²²¹. »

Dans la même édition du journal, le président de l'Association catholique franco-canadienne et de l'Association des commissaires d'école franco-canadiens, Raymond Denis, revient sur les campagnes de peur orchestrées par le Klan, où l'on attribue aux catholiques et francophones une influence qu'ils sont loin d'avoir. Il rappelle que les Canadiens français sont tenus à l'écart des postes qui comptent : « l'on semble en haut lieu nous ignorer sciemment lorsqu'on fait des nominations²²². »

Il revient aussi sur la piètre qualité de l'éducation en français. Les professeurs sont laissés à eux-mêmes, sans soutien, sans programme, sans manuel. Il souligne : « Il n'y a pas une minorité qui accepterait d'être traitée comme nous les sommes, et malgré tout on tente d'amender l'opinion publique contre nous en parlant de favoritisme et d'influence²²³. » Denis poursuit en évoquant la mémoire d'un voyage de la Survivance à l'hiver 1928, où le maire de Sherbrooke, un anglophone (James Keith Edwards), et le député fédéral du comté leur disaient : « Allez dire aux populations anglaises de l'Ouest que dans Québec nous sommes traités non pas seulement justement, mais encore généreusement, et que nous sommes absolument satisfaits de notre situation scolaire²²⁴. » Il soutient que le malheur vient peut-être du fait que le Québec est trop généreux envers sa minorité anglo-protestante. « Nous nous demandons parfois s'il n'aurait pas mieux valu pour nous que le Québec soit moins généreux et appliquât la peine du talion en donnant à la minorité anglaise la même législation scolaire que les

²¹⁶ *Ibid.*, p. 48.

²¹⁷ PITSULA, James. 2013, *Keeping Canada British: The Ku Klux Klan In 1920s Saskatchewan*, Vancouver, UBC Press, p. 18.

²¹⁸ « Commentaires de la presse sur les élections provinciales », *Le patriote de l'Ouest*, 26 juin 1929, p. 4.

²¹⁹ A. I. Auclair O.M.I., « Crise de fanatisme », *Le Patriote de l'Ouest*, 27 juin 1928, p. 1.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ « La raison de cette campagne de fanatisme », *Le patriote de l'Ouest*, 13 juin 1928, p. 2.

222

DENIS, Raymond. « Contre des fantômes », *Le Patriote de l'Ouest*, 13 juin 1928, p. 1. Sur Denis, voir les actes du cinquième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan les 18 et 19 octobre 1986, disponibles en ligne. [<https://ustboniface.ca/presses/file/actes-colloques/colloque5.pdf>]

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Ibid.*

provinces anglaises donnaient aux minorités canadiennes-françaises²²⁵. » Pour les Canadiens français, le Québec demeure à la fois un modèle, une source d'espoir et un rappel de la singularité de leur réalité et de leur expérience des enjeux linguistiques. Denis rappelle que dans le climat actuel les « droits acquis » des Canadiens français sont menacés.

Et les droits des Canadiens français ne sont pas menacés que dans les Prairies. La crise du règlement 17 en Ontario, qui s'étend de 1912 à 1927, et les crises de la Conscription de 1917 et de 1944 ne contribuent qu'à amplifier la perte de confiance des Canadiens français envers le projet fédératif canadien et les institutions fédérales. Comme le rappelle l'intellectuel québécois André Laurendeau dans un article intitulé « Alerte aux Canadiens français ! », paru en novembre 1940 dans *L'Action nationale*: « Le Canada s'affirme anglais, et ni la Constitution, ni les déclarations des souverains, ni celles plus récentes de monsieur King (le Canada, deuxième nation française de l'univers) ne changent rien à la réalité. L'histoire nous le prouve surabondamment et nos minorités l'apprennent à leurs dépens. » Selon Laurendeau, pour que le Canada français vive, il faut un Québec fort « Ainsi donc il apparaît que nos minorités seront justement traitées, que le Canada sera reconnu comme un peuple biethnique dans la mesure où un Québec bien orienté s'imposera par sa puissance. Le Canada sera bilingue dans la mesure où le Québec sera fort et vigilant²²⁶. »

La Révolution tranquille, la Commission Laurendeau-Dunton et le changement d'attitude envers les minorités

C'est ce Québec fort et vigilant qui se manifeste avec la Révolution tranquille et qui agit comme un État, comme l'État national du Canada français en mettant en place un ministère des Affaires culturelles dès 1961, qui comprend un Département du Canada français d'outre-frontières. Au début des années 1960, Georges-Émile Lapalme, ministre des Affaires culturelles, prononce une série de discours au Canada et aux États-Unis pour justifier la création de son ministère et du département du Canada français. L'objectif est de montrer que le Québec constitue la mère patrie des communautés francophones qui ont essaimé en Amérique du Nord.

Le 12 mars 1962, Lapalme rappelle, devant les membres de l'Alliance française de New York, « Québec, aux yeux de ceux qui, sur ce continent, parlent français, c'est le Parlement des Canadiens français; Québec, c'est l'État des Canadiens français; Québec, c'est la force française. » [...] « Notre jeune ministère, unique en Amérique, a l'impression de porter sur ses épaules, tel Atlas, le monde français de l'Amérique d'aujourd'hui et de demain²²⁷. » Il souligne qu'à peine formé, son ministère était déjà débordé, les demandes de soutien venant de la Colombie-Britannique aux Maritimes, en passant par le Manitoba. Manque de professeurs, manque de livres, manque de ressources humaines et financières, tout est à bâtir. Comme le rappelle l'historien Marcel Martel, Lapalme, dans son enthousiasme, emprunte parfois un ton impérialiste²²⁸. Et ce Québec, État, fier, plus confiant, se place au-dessus des autres minorités, signe que les relations changent.

Ce Québec plus revendicateur force aussi la réflexion sur la scène fédérale, où le premier ministre Lester B. Pearson crée, en 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme – mieux connue sous le nom de Commission Laurendeau-Dunton –, chargée d'enquêter sur les façons de rétablir l'équilibre entre les « deux peuples fondateurs » au sein de la fédération tout en tenant compte « de l'apport des autres groupes ethniques »²²⁹. À l'origine de cette commission, notons les demandes répétées d'un intellectuel hautement respecté déjà évoqué précédemment : André Laurendeau. Ce dernier juge que le fédéral agit avec condescendance envers les Canadiens français et qu'il est temps de revoir les rapports de force. À ses yeux, les chèques bilingues d'Ottawa consentis après des années de demandes répétées ne sont qu'un signe de plus de la tiédeur et du manque d'ambition du gouvernement central quand il s'agit de respecter le caractère biculturel du pays. Laurendeau croit, à l'instar de Lapalme, que le Québec doit constituer un phare pour les minorités francophones, le cœur de la vie française en Amérique. Il salue la création du ministère des Affaires culturelles et se met à rêver à des maisons du Québec à Toronto et dans d'autres villes du Canada anglais²³⁰.

En raison de son sens de l'écoute, de ses capacités à nuancer et de sa compréhension profonde du mal canadien, Laurendeau devient le pilier intellectuel de la Commission qu'il copréside avec Davidson Dunton, qui élabore une

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ LAURENDEAU, André. « Alerte aux Canadiens français ! », *L'Action nationale*, novembre 1940.

²²⁷ LAPALME, Georges-Émile. « Le français en Amérique. Son passé et son avenir », Conférence devant les membres de l'Alliance française de New York, le 12 mars 1962, dans CORBO, Claude. 1945-1981, *Georges-Émile Lapalme. Discours et écrits politiques*, p. 344-345.

²²⁸ MARTEL, Marcel. 1997, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 112.

²²⁹ *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 143.

²³⁰ Laurendeau, André. 1961, « Québec joue son rôle de capitale nationale du Canada français », Ces choses qui nous arrivent. Chroniques des années 1961-1966, Montréal, Éditions HMH, p. 40.

philosophie des rapports de pouvoir au sein des États et de la notion d'égalité, qui doit parfois passer par un traitement asymétrique pour être atteinte. Épuisé, Laurendeau meurt en plein cœur des travaux de la Commission en 1968, mais laisse un testament politique avec l'introduction du premier volume du rapport final consacré aux langues officielles²³¹. Mieux connu sous le nom de pages bleues, ce texte revient sur les relations entre les majorités et les minorités, et sur les responsabilités des majorités à l'égard de leurs minorités. On peut y lire:

Dans l'un ou l'autre des cas, le principe d'égalité exige que la minorité reçoive un traitement généreux. Cette proposition peut sembler utopique. L'est-elle vraiment? Reconnaître les droits d'une minorité linguistique, ce n'est pas rogner sur ceux de la majorité : avec un peu de bonne volonté, les droits des uns et des autres peuvent s'exercer sans conflit grave [...]. En d'autres termes, quand une majorité accepte de tenir compte d'une minorité, elle ne se renonce pas : elle demeure la majorité [...], mais elle fait preuve d'humanité²³².

C'est à une transformation des esprits que souhaite mener la Commission, en faisant comprendre à cette majorité qui se sent menacée par la présence des francophones que cette menace n'est pas réelle et que d'entretenir l'idée qu'elle existe nuit à l'unité nationale.

Avec la Commission qui attire l'intérêt des médias et des citoyens, les projecteurs sont braqués sur les doléances du Canada français. Toutefois, ce Canada français est le plus souvent réduit au Québec, laissant les minorités francophones dans les marges. La question sur le bout de toutes les lèvres n'est pas « What does French Canada want? », mais plutôt « What does Quebec want? » Laurendeau s'interroge d'ailleurs dans son journal tenu pendant les travaux de la Commission : « Un Canada français ou deux? ²³³ », faisant écho à ces deux ordres de réalité présentés par Falardeau dans l'introduction de ce texte. Faut-il se concentrer sur le Québec pour qu'il soit plus fort et donc mieux outillé pour tendre la main aux autres communautés, ou voir le Canada français dans son ensemble? Or, il s'avère

difficile de penser le Canada français dans son ensemble en raison des compétences provinciales.

La question s'est posée lors de la création du Département du Canada français d'outre-frontières : comment financer les écoles en milieu minoritaire sans contrevenir aux lois provinciales? Ce principe de division du Canada français est inscrit dans l'ADN constitutionnel du pays. Comme le souligne la constitutionnaliste Eugénie Brouillet, ce pacte originel entre deux nations en 1867, était un pacte entre le Québec et les provinces plutôt qu'entre le Canada anglais et le Canada français :

La question primordiale ici est d'identifier correctement les parties du contrat. Les deux nations dont on parle lorsqu'on fait référence au pacte fédératif sont, d'une part, la nation canadienne-anglaise concentrée dans trois provinces originaires [...] et, d'autre part, la nation canadienne-française très concentrée dans la province de Québec. La tendance à croire que le compromis fédératif a été conclu entre l'ensemble des Canadiens français et l'ensemble des Canadiens anglais peu importe leur territoire de résidence est non fondée²³⁴.

Les commissaires vont donc imaginer une confédération repensée et décentralisée, permettant au Québec de mieux rayonner, avec cette idée, pour certains d'entre eux, qu'un Québec fort représente un bouclier contre les assauts dirigés vers les minorités francophones.

L'enjeu de l'éducation devient rapidement central à la Commission en raison du rôle essentiel de la transmission dans la préservation d'une langue et d'une culture, qui sont intimement liées. Les commissaires veulent renforcer l'éducation en milieu minoritaire puisqu'ils sont conscients de la fonction particulière des écoles qui deviennent, dans ces conditions, des « milieux culturels » permettant d'assurer la vitalité des communautés²³⁵. Mais leur conception du problème et leur vision demeurent limitées. D'ailleurs, en ce qui concerne l'éducation postsecondaire, la Commission mentionne dans le deuxième volume de son rapport final paru en 1968 que les communautés francophones vivant à

²³¹ Pour un retour sur ce testament politique, voir LAPOINTE-GAGNON, Valérie. 2018, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal.

²³² Premier volume du rapport final de la Commission B&B, p. xxxvii.

²³³ LAURENDEAU, André. 1990, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB, p. 132.

²³⁴ BROUILLET, Eugénie. 2005, *La négation de la nation*, Québec, Septentrion, p. 148.

²³⁵ « Avant-propos », *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre II : L'éducation*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1968.

l'extérieur du Québec n'ont pas les moyens d'avoir un système équivalent au système anglophone :

Il peut arriver que des francophones des provinces de l'Ouest désirent suivre des cours du premier cycle universitaire qui ne se donnent pas en français dans leur province. En Ontario et dans les provinces Atlantiques, nombre de cours du deuxième cycle n'existeront pas en français. Ce serait un non-sens que ces provinces essaient d'en créer, vu le petit nombre d'étudiants qui pourraient en bénéficier. À supposer que la question des coûts soit accessoire, ces universités francophones ne sauraient rivaliser en personnel et en ressources avec l'Université Laval et celle de Montréal, plus importantes²³⁶.

Devant ces constats, la commission recommande au gouvernement fédéral de financer les universités québécoises qui accueilleraient des francophones des autres provinces, une solution reprenant cette idée que le Québec demeure le phare de la francophonie, la maison-mère. Comme le rappelle le volume du rapport final consacré à l'éducation : « Le Québec est la seule province où la conjoncture démographique, les ressources humaines et le milieu culturel permettent un enseignement supérieur en français à peu près complet et un nombre convenable de centres de recherche authentiques²³⁷. » Les commissaires n'envisagent pas encore que des universités en milieu minoritaire pourraient développer des expertises particulières aidant à comprendre les besoins de leurs communautés. Ils n'envisagent pas non plus qu'avec leurs recommandations, encourageant la création des programmes d'immersion et les échanges étudiants, le nombre d'étudiants apprenant le français va être amené à croître à travers le pays, créant une demande pour des établissements d'enseignement francophones à l'extérieur du Québec. Si leurs recommandations sont autant tournées vers le Québec, c'est sans doute parce que plusieurs commissaires considèrent que le problème du Québec et de son manque de représentation sur la scène canadienne est le plus urgent à régler pour apaiser les tensions, mais aussi parce que les communautés elles-mêmes ne formulent pas toujours des exigences si élevées. Les années d'assimilation et les crises scolaires ont laissé des marques profondes. Il y a encore énormément à construire pour que les minorités

francophones puissent sortir de l'état de fragilité auquel elles ont été réduites et atteindre l'épanouissement. Dans l'Ouest, où les gouvernements provinciaux se sont montrés particulièrement hostiles au sort des francophones, la résistance se fait tranquille puisque les communautés ont peur de perdre les résidus de droits qui leur ont été consentis²³⁸.

Cela n'empêche pas le « moment Laurendeau-Dunton » de profiter aux minorités francophones. En effet, l'esprit de la Commission, porté par un idéal de réconciliation durable entre les Canadiens de langue anglaise, les Canadiens de langue française et les autres communautés culturelles, et par une volonté de démystifier les préjugés qui nuisent à la coopération en instaurant des espaces de dialogue et en misant sur la recherche universitaire, crée un climat de détente. Il faut aussi souligner que la montée des mouvements indépendantistes au Québec agit comme un électrochoc chez les Canadiens qui sont prêts à faire des compromis pour assurer la pérennité de l'aventure canadienne. Plusieurs signes de ces changements se manifestent sur le terrain.

Des French Canada Week sont organisées dans les provinces parmi les plus désintéressées des revendications du Québec et des problèmes d'unité nationale. À l'Université de l'Alberta et à l'Université de la Saskatchewan, les thèmes de ces semaines canadiennes-françaises de 1965 sont évocateurs d'une volonté nouvelle de dialogue : *Understanding through communication in Alberta and Quebec States her Case in Saskatchewan*²³⁹. Des conférenciers du Québec, notamment la journaliste Solange Chaput-Rolland et l'historien Michel Brunet, sont présents lors de ces événements et attirent de nombreux curieux²⁴⁰. La présentation de Chaput-Rolland semble inspirer l'équipe éditoriale du *Gateway* : « Madame Chaput-Rolland has challenged the youth of English-Canada to stand up, to raise our voice, to tell our leaders what kind of country we want. [...] But first, we must cast away our mis-conceptions, our prejudices, our intolerance, and yes, our envy, of the rising tide of French Canadian 'nationalism'²⁴¹. »

En Alberta, le 30 janvier 1965 est déclaré *Citizen's Day* et se veut une occasion pour tous les citoyens de venir rencontrer des Canadiens français. Le ministre québécois des Affaires

²³⁶ *Ibid.*, p. 192.

²³⁷ *Ibid.*, p. 193-194.

²³⁸ À ce sujet, voir notamment le mémoire de maîtrise de Rebecca Lazarenko, qui explique bien cette réalité dans le contexte de la Première Guerre mondiale. Voir LAZARENKO, Rebecca. 2019, « Volontaires ou résistants ? Les voix des Canadiens français de l'Alberta et des Canadiens français du Québec pendant la Première Guerre mondiale », Mémoire de maîtrise déposé à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta. Voir aussi AUNGER, Edmund. 2002, « Obsèques prématurées: la disparition des minorités francophones et autres illusions nationalistes », *Revue d'études constitutionnelles*, vol. VII, 1-2 : 120-142.

²³⁹ Dans l'édition du 2 février 1965 du journal étudiant de l'Université de l'Alberta, *The Gateway*, on peut lire les paroles du président de l'Université, qui ne cache pas son enthousiasme au sujet de French Canada Week : « French Canada Week was one of the most memorable ventures in the history of the university [...] » ; « French Canada Week. A Memorable Venture », *The Gateway*, 2 février 1965, p. 1.

²⁴⁰ Michel Brunet présente la conférence suivante : « Why Quebec is Necessary to Canada », le 25 janvier 1965. Voir « Schedule of Events », *The Gateway*, 22 janvier 1965, p. 4.

²⁴¹ *The Gateway*, 29 janvier 1965, p. 4.

culturelles, Pierre Laporte, vient d'ailleurs y prononcer une allocution sur la Révolution tranquille²⁴². Des groupes de discussion sont organisés parallèlement dans les églises pour aborder le biculturalisme.

L'année 1965 coïncide avec la parution du rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton qui lance un signal d'alarme au sujet d'une crise majeure que traverse le pays, une crise qui trouve ses fondements dans la situation du Québec, mais aussi dans celle des minorités francophones et des autres minorités²⁴³. Un éditorial du 5 mars 1965 du *Gateway*, journal étudiant de l'Université de l'Alberta, fait directement référence à la parution de ce rapport pour justifier une plus grande ouverture à l'égard d'une collègue francophone, qui a été victime de discrimination en raison de sa langue par l'administration universitaire : « Last Friday, the day of the handing down of the preliminary report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, an Alberta student was disqualified from seeking Students' Union office essentially because she is French-Canadian²⁴⁴. » Reprenant les termes de la Commission, l'auteur rappelle l'ampleur de cette injustice considérant le rôle fondateur des Canadiens français : « Nonetheless, their decision derives from a de facto discrimination against French-Canadian students who seek to fortify one the founding cultures of our nation²⁴⁵. » Les appels au dialogue se multiplient dans le sillage de la Commission²⁴⁶. C'est dans ce contexte que le collègue Saint-Jean conclut, en 1966, une entente avec l'Université de l'Alberta pour voir ses programmes universitaires en arts reconnus. Un article du journal *La Survivance* mentionne un climat d'ouverture nouveau envers les francophones pour expliquer cette reconnaissance : « On sait que le climat change en Alberta, en ce qui concerne les questions de bilinguisme et de biculturalisme ; ce changement s'opère surtout dans les milieux intellectuels et universitaires. C'est un premier point²⁴⁷. »

Ce rapide (et bien imparfait) survol des années 1960 met en lumière la nécessité d'engager l'ensemble des citoyens dans le processus de reconstruction nationale souhaité pour mieux intégrer les Canadiens de langue française. André Laurendeau avait mentionné au début des travaux qu'il ne pourrait y avoir de réconciliation sans faire appel au cœur des gens, afin qu'ils soient informés de l'ampleur des problèmes et qu'ils contribuent aux solutions. L'esprit de Laurendeau-Dunton,

où les commissaires et leur vaste équipe de recherche ont tenté de créer des espaces de dialogue et de fournir des données probantes à partir desquelles élaborer une réflexion, rappelle qu'une compréhension mutuelle, une reconnaissance de l'Autre est essentielle pour pouvoir repenser les rapports de force et imaginer un système plus équitable. Il rappelle l'importance du travail pédagogique pour montrer aux citoyens les moins convaincus les ravages de ces rapports de force.

La Révolution tranquille et la Commission ont fourni les éléments nécessaires à cette prise de conscience collective. Les échanges se sont multipliés et au rythme de ces événements, l'empathie de certains s'est développée. Penser un meilleur espace pour les Canadiens français n'était plus une chose étrange, mais plutôt une façon de distinguer le Canada de son voisin états-unien et de son ancienne mère patrie, la Grande-Bretagne.

Les solidarités créées par l'exercice de réflexion nationale des années 1960 ont soutenu des avancées majeures. En 1968, le Nouveau-Brunswick devenait une province officiellement bilingue. L'année suivante, la Loi sur les langues officielles était adoptée, instaurant le commissariat aux langues officielles. Laurendeau-Dunton a misé sur un discours public éclairé pour contrer les préjugés et l'intolérance, qui n'ont bien sûr jamais complètement disparu, comme en témoignent les groupes anti-bilinguisme qui ressortent dans l'espace public lorsque la conjoncture les favorise, notamment au moment de l'annonce des compressions de Doug Ford et de la montée du *People's Alliance* au Nouveau-Brunswick lors des élections provinciales de 2018²⁴⁸.

Pour maintenir l'esprit de dialogue

Les événements des dernières années ont montré la fragilité des gains acquis par les communautés francophones et comment nous nous sommes éloignés de cet esprit de Laurendeau-Dunton. Certes, la Commission n'était pas parfaite et avait ses angles morts, notamment son aveuglement devant les Premiers peuples et son discours condescendant à leur égard. Toutefois, il y avait une dimension humaniste dans ce projet croyant en la possibilité

²⁴² « Schedule of Events », *The Gateway*, 22 janvier 1965, p. 4.

²⁴³ *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 5.

²⁴⁴ S.a., « By-Law Must Be Changed », *The Gateway*, 5 mars 1965, p. 4.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ Pour un portrait complet de la situation, voir LAPOINTE-GAGNON, Valérie. *Panser le Canada*, chapitres 11 et 12.

²⁴⁷ « Le cours des Arts du Collège Saint-Jean maintenant affilié à l'Université de l'Alberta », *La Survivance*, no. 28, mercredi 1^{er} juin 1966, p. 1.

²⁴⁸ Sur l'anti-bilinguisme au Nouveau-Brunswick, voir ARSENAULT, Gabriel. « Misères du bilinguisme au Nouveau-Brunswick », *L'Action nationale*, octobre 2018.

[<https://www.action-nationale.qc.ca/tous-les-articles/356-numeros-publies-en-2018/octobre-2018/1306-miseres-du-bilinguisme-au-nouveau-brunswick>]

des majorités à se montrer généreuses envers leurs minorités parce qu’elles le peuvent, parce que cela ne leur enlève rien et que la société en ressort enrichie. Cet esprit valorisait également la curiosité, la connaissance et les sciences humaines et sociales comme créatrices de solutions pour penser l’avenir. À l’heure de l’université néolibérale où les départements de sciences humaines et sociales sont désertés par les étudiants qui se rangent souvent derrière les arguments du marché ou sauvagement amputés par des administrations et des gouvernements obsédés par les rendements économiques rapides, cet esprit a été dilué. On voit toute l’importance de ces disciplines qui valorisent la pensée critique quand un premier ministre ontarien compare les minorités francophones à la minorité chinoise.

À un moment où la montée du sentiment d’aliénation de l’Ouest (incarné par le parti Maverick) rappelle que les problèmes d’unité nationale ne sont jamais enterrés, où les gouvernements provinciaux mettent en place des politiques d’austérité qui ont des effets délétères sur les minorités et où les demi-vérités sont confondues avec les faits, il est temps plus que jamais reconstruire des lieux de dialogue.

Le bref retour historique que j’ai souhaité faire met également en lumière l’importance des solidarités pour permettre des

avancées en matière de langues officielles. Tantôt source d’espoir et d’inspiration, tantôt repoussoir en raison de son attitude condescendante, le Québec a joué un rôle dans la vie et dans l’imaginaire des francophonies canadiennes. Au fil du temps, ces dernières se sont organisées et s’attendent désormais à un partenariat avec la province francophone, qui se fait déjà et qui doit être amené à prendre de l’ampleur pour continuer ce travail pédagogique qui est, en soi, un acte de résistance.

Enfin, cette perspective historique permet de voir que le système politique canadien joue parfois contre les solidarités entre les francophones du Canada et le Québec, en raison du fait que la plupart des compétences soutenant l’épanouissement des communautés de langue minoritaire sont provinciales et que le Québec s’est replié sur lui-même. L’histoire qui y est enseignée néglige d’ailleurs souvent celle de l’ensemble des francophonies canadiennes. Comment dialoguer avec des partenaires dont on ignore l’existence ou dont on méprise la vitalité? Encore une fois, il y a dans l’histoire une piste de solution pour l’avenir. L’amnésie ne peut que desservir les solidarités essentielles à l’avancement des francophonies.

Article

Du Canada français à une Francophonie canadienne multiethnique. Quand ethnicité et langue ne se superposent plus

Par Danielle Juteau
Université de Montréal

« Si l'on me demande aujourd'hui : Faut-il aider les Tziganes (ou les Catalans, les Basques, les Bretons, les Indiens, les Slovènes, les Juifs, les Arméniens...) à survivre en perpétuant et en approfondissant leurs "différences", je dirai qu'il le faut. Je ne chercherai pas à savoir - car il y a trop de haine et d'arrogance dans une telle curiosité - si ce groupe est un peuple, une nation, une tribu, une ethnie, une classe, une caste, une secte, un fossile ou un vestige. Ni si l'obstination qu'il met à s'éterniser convient au progressisme du moment. Les cultures ne sont pas des toupies. Il me suffit que le groupe existe, qu'il travaille à maintenir, à renouveler, à recréer son identité, et qu'il ne le fasse pas exclusivement en parasite. La volonté de vivre n'a pas à prouver son droit à la vie. C'est la volonté de détruire, c'est l'acquiescement à la mort qui doivent désormais fournir leurs preuves. Et je ne sais si ces preuves existent » (Marienstrass, 1975, p. 61)

Les relations entre la francophonie canadienne et le Québec fluctuent au gré du temps, rapprochant et éloignant des collectivités dont elles sous-tendent et définissent les frontières. L'avant et l'après Ford représentent la plus récente étape d'une trajectoire marquée par la dissolution du Canada français.

À l'aide d'un cadre d'analyse dont je présenterai les composantes essentielles, j'examine les étapes du processus menant à l'effritement de la nation canadienne-française et à l'émergence de collectivités francophones territorialement

différenciées. La transformation des frontières ethniques et nationales peut emprunter la voie de la fusion ou celle de la scission (Horowitz, 1975). La fusion épouse deux formes : l'amalgamation, quand le groupe perd son identité ou l'incorporation, quand il la conserve. La scission comprend à son tour deux variantes : la prolifération, quand le nouveau groupe se constitue sans que le groupe parent perde son identité et la division, quand le groupe original se scinde en parties possédant chacune une identité propre. C'est la scission-division, le processus à l'étude dans ce chapitre.

Sur quoi reposent l'effritement des collectivités ethniques et nationales et, plus spécifiquement, la désagrégation de la nation canadienne-française? Quels en furent les enjeux et modalités? Comment et à partir de quoi se sont redéfinies les collectivités et identités émergentes? Comment évoluent leurs liens? Après avoir précisé mon cadre d'analyse, j'évoquerai le climat qui régnait, surtout en milieu universitaire, au moment de ce « divorce pas toujours à l'amiable » (Boissonneault, 2017) et me pencherai sur la modification des frontières collectives et des critères d'appartenance. Enfin, je réfléchirai aux liens et solidarités à développer dans la conjoncture actuelle.

Groupes ethniques et nationaux : des communautés de la tradition culturelle

La scission du Canada français en collectivités distinctes, Québécois, Franco-Ontariens, Fransaskois, Franco-Manitobains, Franco-Albertains et Franco-Colombiens²⁴⁹ se rapporte à des collectivités souvent désignées de communautés d'histoire et de culture (CHC), lesquelles se distinguent notamment des classes sociales et de sexe. Rex définit ces collectivités comme « ... a network of social relations of a communal kind, which is not of itself a group but which could give rise to group formation » (1986, p. 10). Simon (1983) distingue la nation des groupes nationalitaire et ethnique d'après leur projet politique - État, souveraineté, autonomie accrue, obtention de certains droits -, ces projets renvoyant à leur pouvoir respectif, lui-même rattaché à la séquence initiale d'interaction - colonisation, immigration volontaire ou involontaire, esclavage, annexion -. Pour Brubaker (2009) les groupes ethniques, nationaux et racialisés composent une famille intégrée de formes de la compréhension culturelle, d'organisation sociale et de contestation politique.

Si mon approche rejoint ces travaux, elle s'est davantage élaborée (2015) à partir de Weber et Bauer, deux sociologues allemands écrivant au début du siècle dernier²⁵⁰. Ce qui est fondamental, soutient Weber (1971, p. 41) c'est le processus constitutif d'un groupe ethnique²⁵¹ et non son analyse descriptive. Le groupe ethnique - mais aussi nationalitaire et national - constitue un type spécifique de relation sociale, une communalisation reposant sur n'importe quel fondement affectif, émotionnel ou traditionnel. L'organisation de

l'activité sociale renvoie au sentiment subjectif d'appartenir à une même collectivité, qui se distingue d'autres types de collectivités en vertu d'une croyance subjective en une origine commune²⁵².

Son contemporain, l'Austro-marxiste Otto Bauer, insiste lui aussi sur la construction de la nation et ses caractères distinctifs (1907). En vertu de sa conception matérialiste de l'Histoire, il envisage cette dernière non comme une chose rigide, mais comme un processus du devenir, déterminé par les conditions dans lesquelles les hommes luttent pour leur subsistance et la conservation de l'espèce (Bauer, 1987 [1907], p. 147-151)²⁵³. Elle ne représente pas « un certain nombre d'individus liés entre eux d'une manière extrinsèque quelconque : mais elle existe plutôt dans chaque individu en tant qu'élément de son individualité propre, en tant que sa nationalité » (Bauer, 1987, p. 151). La nationalité, comme l'ethnicité d'ailleurs, correspond en fait à ce qu'il y a d'historique en nous, à une humanité historicisée qui s'inscrit en chacun de nous²⁵⁴. Enfin, il rejette toute approche descriptive de la nation qu'il envisage comme un système de parties interdépendantes forgé par une histoire commune en tant que force agissante.

Bauer théorise lui aussi la spécificité de la nation par rapport à d'autres collectivités, dont principalement la classe. Alors que cette dernière est une communauté de caractère reposant sur la similitude du sort, la nation est une communauté de caractère fondée sur une communauté de destin, ce qui « ne signifie pas soumission à un même sort, mais une expérience commune du même sort dans un échange constant et une interaction continue » (1974, p. 140) : « c'est seulement le destin vécu dans l'interaction réciproque profonde et en rapport mutuel constant qui engendre la nation » (Bauer, 1974, p. 235). Il désigne ce type de communautés par communautés de la tradition culturelle.

La communauté naturelle (d'origine) et la communauté culturelle ne coïncident pas nécessairement :

« La communauté de culture relie tous ceux qui sont soumis, dans une interaction constante, à une influence culturelle commune [...]. Inversement, des

²⁴⁹ Les Acadiens constituent une collectivité francophone canadienne, de type nationalitaire, qui s'est différenciée des autres Canadiens français au XVIII^e siècle par son histoire, ses projets politiques, ses symboles - drapeau, Fête nationale et sainte patronne -, ses traditions culturelles et ses représentations, d'où ses frontières et identités distinctes.

²⁵⁰ Pour une analyse approfondie, voir Juteau (2015, chapitres 1 et 2)

²⁵¹ Comme le souligne Winter (2004, p. 72, note 19), Weber n'utilise pas le concept d'ethnicité - qui n'existe pas - ni d'ethnie, se référant plutôt à l'attribut ethnique.

²⁵² « Nous appellerons groupes "ethniques", quand ils ne représentent pas des groupes de "parentage", ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou

de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation - peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement » (Weber, p. 416).

²⁵³ Aussi récuse-t-il trois types d'explication : les théories métaphysiques - le matérialisme national et le spiritualisme national - (1987, p. 147-148) de même que les théories psychologiques « qui tentent de trouver le fondement de la nation dans la conscience ou la volonté d'appartenance commune » et, enfin, les théories empiristes qui dressent « une liste d'éléments, censés par leur coïncidence constituer la nation ».

²⁵⁴ Pour un examen approfondi du processus de socialisation *qua* humanisation *qua* ethnicisation, voir Juteau (2015, chapitre 3).

personnes de même origine, mais qui ne sont pas réunies par une communauté de culture, ne forment pas une nation: il n'y a pas une nation sans l'interaction mutuelle des compatriotes » (1974, p. 238 & 241).

C'est à partir de Bauer que j'ai développé les outils conceptuels et théoriques nécessaires à la compréhension du processus à l'étude : quand les Canadiens français habitant des territoires provinciaux distincts ont cessé de partager un destin commun vécu dans l'interaction profonde des compatriotes, le processus de scission-division édata au grand jour. Ce que j'examine dans la prochaine section.

La nation canadienne-française : une communauté de destin qui se désagrège

Aussi longtemps que l'Église a constitué l'appareil de régulation et de contrôle de la nation, les Canadiens français étaient considérés, à titre de sujets de l'Église, comme membres d'une même communauté²⁵⁵ : ainsi que l'écrit Laurin-Frenette (1980, p. 8)²⁵⁶ « appartiennent à la nation, les fidèles, c'est-à-dire les sujets de l'Église » qui en assure pour ainsi dire l'unité transfrontalière²⁵⁷. Or, l'expansion du capitalisme anglo-américain²⁵⁸ transformera les structures économiques, politiques et identitaires d'une collectivité nationale qui se pensera désormais comme québécoise. Le nouveau nationalisme rattaché à l'émergence du « Nous » québécois se manifeste doublement. D'abord, le maintien des frontières de la collectivité (boundary-maintenance) ne passera plus par la survivance, mais par le contrôle exercé sur son fonctionnement interne et les relations avec son environnement. Une autre conséquence, capitale, s'y ajoute. D'une part, le renforcement de l'État du Québec, comme il s'est désigné, participe à la consolidation de la collectivité québécoise, de ses structures et de son identité. D'autre part, son absence de juridiction sur les Canadiens français résidant à l'extérieur du Québec consolide la territorialisation des autres collectivités canadiennes-françaises, de leurs institutions et identités. Franco-Ontariens, Franco-Manitobains, Fransaskois..., se structureront en fonction de leur état provincial et de ceux qui le contrôlent, le groupe

majoritaire. Majoritaires²⁵⁹ au Québec, les francophones sont minoritaires dans les autres provinces²⁶⁰. Le processus de scission-division est enclenché.

Suite à cette différenciation accrue de leur situation objective, les Canadiens français ne partageront plus une expérience commune d'un même sort et leur destin autrefois commun sera divergent, voire antagonique.

Finis les jours (Règlement 17) quand les curés clamaient du haut de leur chaire que « les Boches de l'Ontario sont pires que ceux d'Allemagne ». Or, si les Canadiens français de l'Ontario et des autres provinces ne peuvent aspirer à un projet national, s'ils ne peuvent se soustraire à leur statut de minoritaire, ils sont en mesure de le modifier, par l'établissement d'une vie sociale active, par leurs projets collectifs, leurs résistances et leurs luttes sans cesse renouvelées. Ce qu'ils ont fait.

Un divorce pas toujours à l'amiable

La scission-division du Canada français se manifesta clairement lors des États généraux du Canada français tenus en 1966, 1967 et 1969 et fut entérinée à l'assemblée de 1969 qui consacra l'existence de groupes et solidarités parallèles. Comme l'affirme Jacques Yvan Morin à la rencontre de 1967, « les Québécois ne sont pas prêts à « sacrifier le tronc aux branches » (Boissonneault, 2017). Suite à cet effritement de la nation canadienne-française, les Canadiens français des autres provinces ont construit, tant au plan structurel qu'identitaire, de nouvelles collectivités qui se regroupèrent en 1975 au sein de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ). Cette désignation suscitera un malaise que cherchera à dissiper en 1991 l'appellation Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada²⁶¹.

La scission-division est rarement un processus harmonieux. Nombre de défenseurs d'un Canada uni cherchaient à culpabiliser les Québécois, les accusant d'abandonner lâchement leurs frères, une attitude peu propice au développement de solidarités. D'autant plus qu'au Québec régnait souvent une attitude plutôt méprisante, au mieux, une

²⁵⁵ Comme en témoigne l'appui des Canadiens français du Québec aux Canadiens français de l'Ontario lors du règlement 17, envisagé comme une manifestation de l'oppression exercée par les « Anglais » sur l'ensemble de la communauté canadienne-française.

²⁵⁶ Cette citation provient de la version française et non publiée de Laurin-Frenette (1980).

²⁵⁷ Cependant, la soumission au même sort demeure partielle, en vertu notamment de la juridiction provinciale de l'éducation, d'autant plus que les écoles séparées (catholiques) en Ontario sont entre les mains du clergé anglophone en majeure partie d'origine irlandaise.

²⁵⁸ Pour une analyse approfondie de l'impact du capitalisme anglo-américain sur la structure organisationnelle du Canada français, voir Juteau (2015, chapitre 2).

²⁵⁹ Majoritaire et minoritaire renvoient ici à leur sens sociologique, en fonction de leur pouvoir respectif.

²⁶⁰ La situation des Acadiens du Nouveau-Brunswick se démarque de nouveau des autres collectivités minoritaires francophones, puisqu'ils constituent une proportion plus élevée qu'ailleurs et que le français figure comme langue officielle.

²⁶¹ À noter que seuls les Acadiens, francophones eux aussi, sont spécifiquement désignés. À mon avis, c'est que leur scission du Canada français précède celle étudiée dans ce chapitre.

grande indifférence, que j'ai observée en milieu universitaire²⁶². J'ai souvenir d'un colloque de l'ACFAS (tenu à Ottawa en 1978), où les sessions sur les FHQ furent placées à la toute fin, un vendredi après-midi si ma mémoire est bonne... L'on s'est retrouvés entre Franco-Ontariens et autres minoritaires : pas un Québécois en vue...

Les écrits et débats sur l'évolution des taux l'assimilation proliféraient alors. Cet objet de recherche n'a rien d'étonnant au sein d'une collectivité minoritaire hantée par l'assimilation, d'autant plus que l'assimilationnisme était l'idéologie dominante. Il fallait à « faire disparaître » les minoritaires, ce qui, ajoutait-on depuis Lord Durham, servirait à les hisser au niveau de la majorité. Tant les discours scientifiques que populaires ont adopté ce raisonnement qui masque les rapports de domination et impute l'infériorité socioéconomique d'un groupe à sa culture, à son élite et à ses valeurs traditionnelles.

D'autres études démolinguistiques cherchent plutôt à orienter les choix politiques. Ayant constaté la progression des taux d'assimilation au fur et à mesure qu'on s'éloigne du Québec²⁶³, Richard Joy (1967) identifiait un corridor bilingue extérieur au Québec auquel il ajoutait la région montréalaise²⁶⁴. Pour cette ceinture, il recommandait le bilinguisme. À l'extérieur, ce devrait être l'unilinguisme, français au Québec et anglais pour le reste du Canada. Si cette solution ne manquait pas d'intérêt, elle serait difficilement acceptable aujourd'hui, surtout en ce qui a trait à la partie québécoise du corridor.

Chez d'autres, la quasi-obsession pour l'assimilation se combine à la pitié et, quelquefois, au mépris. Au-delà des faits observés, les analyses tendent à disqualifier la situation minoritaire, voire ceux qui la vivent. Comme si la seule vie normale, la seule manière digne et légitime d'exister, appartiennent aux majoritaires, en l'occurrence ceux qui forment une Nation, qui elle peut contrôler son destin. Or, si la situation minoritaire est ardue, elle n'est ni anormale ni avilissante. Les minoritaires n'ont qu'à revenir dans le sein de la Nation, mieux encore de l'État-nation.

Une telle condescendance caractérise aussi les sciences sociales. Dans la sociologie des relations ethno-nationales, la définition et catégorisation des diverses communautés d'histoire et de culture s'accompagne souvent d'une hiérarchisation implicite : les tribus au bas de l'échelle, l'État-nation, au sommet (Smith, 1970), avec, entre ces pôles, les groupes ethniques, nationalitaires, nationaux, qui se distinguent selon leurs projets politiques et leur capacité de les atteindre (Juteau, 2015).

D'autres encore, plus près du marxisme, établissent une distinction entre nations historiques et non historiques. Sartre, par exemple, soutient que la communauté juive ne serait pas historique « parce qu'elle ne peut garder mémoire que d'un long martyr » (1997, p. 81) et « parce qu'elle n'est pas nationale » (ibid., p. 80). Si j'ai bien compris, les collectivités qui subissent la domination et l'oppression, de même que celles qui ne possèdent pas leur État, n'auraient pas d'histoire. Et comme elles ne sont pas historiques, elles sont nécessairement construites par le Dominant. On ignore ainsi l'agentivité des minoritaires et réduit leur existence à la seule action du majoritaire²⁶⁵ : « c'est « l'antisémite qui fait le Juif » (ibid., 1997, p. 84). À cette hiérarchisation des statuts correspondrait un droit différentiel à l'existence. Hors de l'État national, point de salut.

Face au profond malaise ressenti face à cet omniprésent biais idéologique, j'ai souscrit d'emblée à Marienstras (1975, p. 61) quand il refuse de chercher si un groupe est un peuple, une nation, une tribu, une ethnie, une classe, une caste, une secte, un fossile ou un vestige, parce qu'il y a trop de haine et d'arrogance dans une telle curiosité. Et quand il affirme qu'il lui suffit que le groupe existe, qu'il travaille à maintenir, à renouveler, à recréer son identité, et qu'il ne le fasse pas exclusivement en parasite, je ne peux qu'acquiescer.

C'est pourquoi j'ai choisi, avec mon collègue anthropologue Jean Lapointe, d'explorer la dynamique socio-organisationnelle²⁶⁶ de la collectivité franco-ontarienne alors en formation, un objet jusqu'alors négligé. Plutôt que de s'apitoyer sur les taux d'assimilation, nous avons préféré capter les forces vives d'une collectivité qui, depuis plus d'un siècle, se construit et se transforme. Nos travaux se sont voulus partie prenante de la production, reproduction et

²⁶² Je résidais alors en Ontario et j'ai vécu ces événements comme Franco-ontarienne.

²⁶³ Les cimetières, écrivait-il, sont le lieu où l'on trouve le plus de francophones.

²⁶⁴ « When the bilingual belt is added to the French language heartland of 'Interior Quebec', the result is: an area 1,000 miles long, bounded on the West by a line drawn from Sault Ste. Marie through Ottawa to Cornwall and on the East by a line from Edmonston to Moncton... [Over 90% of all Canadians who claimed to have a knowledge of the French language were found within the Soo-

Moncton limits. Outside this area, not one person in twenty could speak French, and not one in forty would use it as the language of the home » (1967, p. 126-127).

²⁶⁵ Voir ma théorisation de la construction concomitante des frontières internes et externes des collectivités ethniques (2015, chapitre 6).

²⁶⁶ Sur la capacité organisationnelle des collectivités ethniques, voir Breton (1974).

transformation de cette CHC, de ses frontières, de son organisation sociale et de son identité, et de leur imbrication.

De groupes ethno-nationaux à des groupes linguistiques multiethniques

L'on se réjouit de l'intérêt récent et de l'appui des Québécois aux Franco-Ontariens, suite à la suppression par le gouvernement Ford du projet, entériné, d'une université francophone à Toronto. Néanmoins, cette communalisation transfrontalière suscite un vigoureux débat au Québec, où l'on s'inquiète d'un retour du Canada français, avec ce qu'il charrie de passéisme, de repli sur soi et d'ethnisation des frontières. Encore faudrait-il savoir ce qu'on entend par ethnisation : saillance des conflits ethniques ou pathologie des rapports sociaux normaux²⁶⁷? Or, un tel retour est improbable, le fondement de la communalisation s'étant déplacé de l'ethnicité/nationalité vers la langue, qui représente désormais le noyau d'une francophonie renouvelée.

Les collectivités se constituant à la suite de la scission-division se sont regroupées, on l'a vu, dans la FFHQ. Ces francophones, comme ceux du Québec, étaient principalement des Canadiens français, les frontières ethniques et linguistiques se superposant presque entièrement. Or, des pressions visant à redéfinir les frontières et leur contenu se sont vite fait ressentir, comme en témoignent au Québec les débats sur les formes de la nation, ethnique, civique, territoriale. Un plus tard, dans le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, le français, une langue pour tout le monde (2001), l'on propose que cette dernière devienne le ciment, la caractéristique première des Québécois, un bien commun qu'ils doivent défendre ensemble. Davantage que la sempiternelle référence passéiste et ethnique à la Conquête, cette vision du projet national inclut, en principe, tous les Québécois, indépendamment de leur ethnicité et de la date d'établissement de leurs ancêtres.

Les collectivités francophones minoritaires s'interrogent également sur la définition de leur « Nous ». À l'occasion d'un colloque organisé par la Chaire d'études acadiennes de l'Université de Poitiers (2000), l'on examinait le tournant vers une Acadie plurielle, dont les frontières élargies incluraient des francophones de diverses provenances géographiques. En Ontario, l'ACFO se fusionne en 2006 avec la Direction Entente Canada communauté-Ontario (organisme créé par

Patrimoine canadien), donnant le jour en 2006 à l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)²⁶⁸. Cette nouvelle appellation marque une étape fondamentale, la collectivité franco-ontarienne se définissant désormais au-delà de l'ethnicité canadienne-française. On est loin de l'époque où une personne née au Québec n'était pas reconnue comme une « vraie » Franco-Ontarienne.

En plus d'être labile, la définition de francophone est polysémique. Dans une réflexion fort éclairante sur le dénombrement de la francophonie ontarienne, en d'autres mots sur sa délimitation, Corbeil et Lafrenière (2010) affirment qu'il n'existe pas de définition canonique de qui est francophone (je souligne). Leur analyse, dont je cite un long passage²⁶⁹, fait ressortir cette polysémie :

En 2006, 510 240 francophones (définis ici par leur langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise et encore comprise) habitent en Ontario où ils constituent 4,2 % de la population totale... D'autres critères sont également utilisés et rendent possibles des définitions des personnes de langue française qui sont tantôt plus inclusives, tantôt plus restreintes. Ainsi, on peut se demander si la définition de qui est francophone en Ontario correspond aux quelque 510 000 personnes ayant le français comme langue maternelle, aux 540 000 personnes ayant cette langue comme première langue officielle parlée, ou encore aux 544 000 personnes parlant le français à la maison, soit le plus souvent (322 000), soit régulièrement (222 000).

Dans une note en bas de page (p.8, note 3), les auteurs se réfèrent à la définition plus large adoptée par le gouvernement de l'Ontario en 2009, qui inclut, outre la langue maternelle française, ceux qui comprennent le français, mais ne peuvent plus soutenir une conversation dans cette langue, ainsi que ceux dont la première langue officielle parlée est le français. Ainsi, poursuivent-ils,

(...) cette définition comprend les 532 850 personnes ayant le français comme langue maternelle (réponses uniques et multiples), les 13 225 personnes ayant une tierce langue maternelle et ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP) ainsi que la moitié des 73 210 personnes (soit 36 605) de tierce

²⁶⁷ Pour une excellente critique de ce néologisme, voir Bertheleu (2007).

²⁶⁸ Ontario, 400. « L'ACFÉO, L'ACFO et l'AFO », 22 juin 2015. [http://ontario400.ca/400jours/acfeo-acfo-et-lafo]

²⁶⁹ Leurs analyses reposent sur les données du recensement de 2006.

langue maternelle ayant à la fois le français et l'anglais comme PLOP (p. 8).

Bref, la définition des frontières du « Nous » s'est déplacée et agrandie, non sans heurts et débats, d'une ethnicité commune à une langue commune à un groupe ou collectivité linguistique dont on commence à percevoir la multiethnicité. Si autrefois le terme francophonie renvoyait principalement aux Canadiens français - comme le terme « Québécois » d'ailleurs -, il inclut dorénavant des francophones d'ethnicités autres que canadienne-française, issus d'une immigration non coloniale. Si tous partagent dorénavant un destin commun, celui d'une francophonie cherchant à se construire son propre cadre de vie, les individus et collectivités qui la composent ont des trajectoires historiques différentes. À ces trajectoires et expériences différenciées correspondent des ethnicités, qu'on aurait intérêt à reconnaître, sans jamais les imposer ni en faire le support de la Francophonie.

Sur l'avenir des liens transfrontaliers

Que la langue serve de dénominateur commun à une communalisation transfrontalière est d'autant plus probable que les antagonismes d'antan s'amenuisent et les collaborations se multiplient.

J'imagine un après Ford où les collectivités composant la Francophonie canadienne se réuniront autour d'un projet commun - modulé selon leur capacité organisationnelle respective - ²⁷⁰ visant à créer et à contrôler des espaces institutionnels francophones, à les agrandir et à les consolider. Un tel projet suppose le renforcement du pluralisme structurel de type démocratique, qui implique l'existence, pour les minoritaires, d'un espace institutionnel autonome. En ce qui a trait aux Franco-Ontariens, je pense notamment aux services de santé, aux réseaux économiques, aux lieux de production et diffusion culturelles et aux institutions éducatives, lesquelles représentent le lieu par excellence de la production et reproduction d'une collectivité. Celui où non seulement l'on transmet les connaissances et facilite le vivre-ensemble, mais où l'on crée de nouveaux savoirs qui en favorisent la vitalité. En vertu de sa vocation, l'université occupe ici une place centrale.

Enfin, ce projet reconnaîtra la multiethnicité de la francophonie et en tiendra compte, sans réduire la langue à la culture d'une seule de ses composantes. Cette reconnaissance d'une francophonie multiethnique pourrait se greffer avantageusement à une vision renouvelée de la Loi sur les langues officielles.

Contrairement à ce qu'on entend depuis des lustres - et même trop récemment -, on est loin d'une culture de la survivance passéiste, mais au cœur d'un dynamisme sans cesse affirmé.

²⁷⁰ Cette capacité de définir des projets et la capacité de les atteindre se rattache aux ressources d'une collectivité et à son aptitude à les mobiliser (Breton, 1974).

Bibliographie

- BAUER, O. 1974 [1907]. « Le concept de nation », dans HAUPT, G., M. LOWY et C. WEILL, *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Paris, Maspero, p. 233-256.
- _____, 1987 [1907]. *La question des nationalités et la social-démocratie*, t. 2, Paris et Montréal, Arcantère et Guérin Littérature.
- BERTHELEU, Hélène. 2007, « Sens et usages de 'l'ethnicisation'. Le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, 2 : 7-28.
- BOISSONNEAULT, Alex. 2017, « Le Canada français, 50 ans après le divorce », Radio-Canada. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068300/canada-francais-50-ans-divorce-etat-generaux-canadiens-francais>]
- BRETON, Raymond. 1974, « Types of ethnic diversity in Canadian Society », Communication présentée au VIIIe Congrès mondial de l'Association internationale de sociologie, Toronto.
- BRUBAKER, R. 2009, « Ethnicity, Race, and Nationalism », *Annual Review of Sociology*, 35: 21-42.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française. 2001, *Le français, une langue pour tout le monde*. [www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca].
- CORBEIL, J.-P. et LAFRENIÈRE, S. 2010, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada. Les francophones de l'Ontario*, Statistique Canada, no 89-642-X au catalogue — No. 001.
- HOROWITZ, D. L. 1975, « Ethnic identity », dans GLAZER, N. et D. P. MOYNIHAN (dir.), *Ethnicity: Theory and Experience*, Cambridge, Harvard University Press, p. 111-140.
- RICHARD, Joy. 1967, *Languages in Conflict*, Ottawa, Self-published.
- JUTEAU, D. 2015, « L'ethnicité et la modernité », dans *L'ethnicité et ses frontières*, deuxième édition revue et mise à jour, Montréal, PUM, pp. 131-144.
- _____. 2015 [1983], « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, 2, reproduit avec modifications dans Juteau. 2015, pp. 63-88.
- _____. 2015 [1980], « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontariens : qui sommes-nous ? », *Pluriel-Débat*, 24 : 21-42 reproduit avec modifications dans Juteau. 2015, pp. 41-62.
- _____. 2015 [1979], « La sociologie des frontières ethniques en devenir », dans JUTEAU-LEE, D. (dir.), *Frontières ethniques en devenir — Emerging Ethnic Boundaries*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 33-40.
- LAURIN-FRENETTE, 1980. « Québec and the theory of the nation », *Our Generation*, vol. 14, 7 : 29-35.
- MARIENSTRAS, R. 1975, *Être un peuple en diaspora*, Paris, Maspero, coll. Cahiers libres.
- REX, John. 2006, *Race and Ethnicity*, Milton Keynes, Open University Press.
- SARTRE, J.-P. 1997 [1946], *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard, coll. Folio Essais.
- SIMON, P.-J. (1982-1983). « L'étude des problèmes des minorités et des relations inter-ethniques dans l'anthropologie et la sociologie françaises », *Pluriel-Débat*, 32-33 : 13-25.
- SMITH, A. D. 1971, *Theories of Nationalism*, Londres, Duckworth.
- WEBER, M. 1971 [1921-1922], *Économie et société*, vol. 1, Paris, Plon, trad. de l'allemand de Julien Freund et autres.
- WINTER, E. 2004, *Max Weber et les relations ethniques. Du refus du biologisme racial à l'État multinational*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Article

Le « retour » du Canada français²⁷¹

Par Joseph Yvon Thériault
Université du Québec à Montréal

La réaction fut vive à l'annonce récente du retour du Canada français. Gare à la « méprise » (laquelle?) affirmait ainsi Yvan Lamonde dans les pages du *Devoir*²⁷². « Québécois : ne changeons pas notre nom. Ne redevenons pas minoritaire », notre destinée francophone sied sur les rives du Saint-Laurent, précisait pour sa part le chroniqueur au *Journal de Montréal* Mathieu Bock Côté²⁷³.

Pensons-y bien, ajoutait l'historien sociologue Gérard Bouchard, nous fermerions la porte à l'inclusion, pour un retour à l'ethnicité et au Québec traditionnel comme identité québécoise²⁷⁴. Plus récemment, dans son dernier essai, sur lequel nous reviendrons, *Une démission tranquille*, Jacques Beauchemin faisait du retour au Canada français le cœur d'une argumentation sur la dépolitisation du sujet québécois²⁷⁵.

Tout semble être dit dans ces affirmations comme-ci les vocables identitaires étaient des choses qui relevaient d'une pure invention, d'une pure construction théorique. Comme-

ci l'identité se construisait comme une marque de commerce. Pourtant, le retour du Canada français n'est pas avant tout un événement intellectuel ou politique. Rares sont en effet les écrits qui plaident pour un tel retour (nous y reviendrons), et les acteurs politiques n'y font pas référence explicitement. Il ne s'agit pas du retour "au" Canada français ce qui serait une intention (Beauchemin), mais bien du retour « du » Canada français, ce qui relève plus des faits que de l'intention. J'aimerais insister ici pour souligner comment le retour du Canada français est une réalité, avant d'être une méprise ou encore une proposition politique. Il pourrait toutefois devenir une proposition politique.

Un fait plus qu'une méprise?

Qu'en est-il de ce retour? On l'a particulièrement noté dans le vent de sympathies soulevées au Québec par le refus de financer l'Université ontarienne de langue française et par la fermeture du Commissariat aux services en français (le jeudi noir franco-ontarien, 18 novembre 2020). À l'unisson (le Québec francophone, j'entends ici), les médias, les organisations de la société civile, les municipalités (le drapeau

²⁷¹ Ce texte est une version largement augmentée d'un texte paru dans la version numérique de la revue *Argument* : « Le Canada français : un fait politique plus qu'une méprise », *Revue Argument*, janvier 2019. [<http://www.revueargument.ca/article/2019-01-23/718-le-canada-francais-un-fait-politique-plus-qu'une-meprise.html>]

²⁷² Lamonde, Yvan. « Canadiens français : un terme qui peut en cacher un autre », *Idées, Le Devoir*, 3 décembre 2018.

²⁷³ Bock-Côté, Mathieu. « Québécois, ne changeons pas de non. Ne redevenons pas minoritaire », *blogues, Journal de Montréal*, 18 novembre 2018.

²⁷⁴ BOUCHARD, Gérard. « Revenir au Canada français », *La Presse*, 30 novembre 2018; *Les nations savent-elles encore rêver, Les mythes nationaux à l'ère de la mondialisation*, Montréal, Boréal, p. 304-305.

²⁷⁵ BEAUCHEMIN, Jacques. *Une démission tranquille. La dépolitisation de l'identité québécoise*, Boréal, 2020. Voir principalement, « Le retour du Canada français », chapitre 2, p. 105-149.

franco-ontarien fut hissé sur les hôtels de ville de Montréal et de Québec), le gouvernement du Québec, exprimèrent leur solidarité avec la population franco-ontarienne. Plusieurs ont rappelé le parallèle avec les grands moments du nationalisme canadien-français (la naissance du Manitoba et la pendaison de Louis Riel, les crises scolaires dans les provinces anglophones, notamment le Règlement 17, etc.). Ces grands moments, comme au Champ-de-Mars ce 22 novembre 1885, à l'occasion de la pendaison de Riel, où Honoré Mercier pouvait commencer son discours en disant « Riel, notre frère est mort ». La réalité d'une communauté de destin entre les « frères » séparés depuis les États-généraux du Canada français ne serait pas disparue (1966-1969)²⁷⁶. Il resterait une part de Canadiens français dans l'âme du Québécois francophone²⁷⁷.

Pierre Curzi, en commentant l'élection qui mena à la victoire de la Coalition Avenir Québec (la CAQ), une victoire qui dessinait une carte du Québec scindé entre un Québec francophone extérieur à Montréal et Montréal disait, pour le déplorer : « On est redevenu des Canadiens français »²⁷⁸. Le Québec serait redevenu canadien-français pas uniquement par le résultat électoral qui divise le Montréal cosmopolite du reste, « canadien-français », de la province, mais aussi par l'élection d'un gouvernement à saveur autonomiste et nationaliste, mais non souverainiste. Voilà d'ailleurs qui, pour certains, rappelle le gouvernement de Duplessis et la Grande noirceur. Mais, les derniers gouvernements autonomistes et non souverainistes ne furent pas ceux de l'Union nationale, mais bien les gouvernements libéraux de Lesage (1960-1966) et du premier gouvernement Bourassa (1970-1976) dans la continuité de la Révolution tranquille.

Il faut sortir de la conjoncture immédiate toutefois. Le retour du Canada français est un fait plus profond que ce que nous venons de rappeler. Le grand fait qui confirme le retour du Canada français est plutôt le déclin du souverainisme québécois ou, comme je l'ai déjà nommé, « la routinisation du souverainisme »²⁷⁹. C'est en effet l'affirmation que la nation canadienne-française devait impérativement se doter d'un État et que cet État ne pouvait être que l'État du Québec qui

avait, au moment des États généraux du Canada français, laissé croire à la mort du Canada français. Mais la victoire du « non » à deux référendums sur l'indépendance du Québec et le déclin inexorable, depuis le changement de millénaire, des partis souverainistes (Parti québécois et Bloc québécois²⁸⁰), confirment que ce projet a du plomb dans les ailes. Il s'agit bien d'une « fin de cycle »²⁸¹. Nous assisterions, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Daniel Jacques, à « la fatigue politique du Québec français »²⁸². Le projet de transformer la nation canadienne-française en sujet québécois ne s'est pas réalisé. Il ne se réalisera pas dans un avenir prochain. On ne peut pas dire jamais, l'histoire a parfois de drôles de retournements.

Ce constat est ancien d'une certaine façon. Fernand Dumont, immédiatement après le second référendum, le disait déjà dans *Raisons communes*²⁸³. Le projet de créer une communauté politique (québécoise) a failli dans sa volonté de faire converger les autres composantes (Anglophones, Autochtones, minorités culturelles) de la société québécoise à sa cause. Le projet souverainiste est resté l'affaire des Canadiens français.

Mais, pourquoi cette fin de cycle? L'ex-premier ministre péquiste avait l'habitude de dire que la souveraineté était inévitable, car la jeunesse québécoise y adhérait. Plus les vieilles générations disparaissaient, plus le poids de cette nouvelle génération allait s'affirmer. C'est le contraire qui aujourd'hui se produit, comme le confirment maints sondages²⁸⁴. Les jeunes ne sont pas emballés par une proposition souverainiste et n'ont plus un rapport belliqueux avec la langue anglaise. Si l'identité québécoise s'est affirmée chez les jeunes francophones (ils se conçoivent de plus en plus québécois)²⁸⁵, cette identité est dorénavant plus autonomiste (canadienne-française) que souverainiste²⁸⁶.

De manière plus générale, l'on peut aussi associer l'essoufflement du projet souverainiste à la fin des grands récits. Nos sociétés hyper individualisées sont peu portées par de grands projets politiques, ce qu'est la souveraineté

²⁷⁶ L'ANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT. 2016, *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et rupture d'un projet national*, Québec, Presses de l'université du Québec.

²⁷⁷ C'est une affirmation que nous rappelle souvent Christian Dufour, notamment dans *Le Défi québécois*, Montréal, l'hexagone, 1989.

²⁷⁸ Déclaration du 2 octobre 2018. [https://www.985fm.ca/nouvelles/politique/152807/de-quebecois-on-est-redevenu-des-canadiens-francais-pierre-curzi]

²⁷⁹ THÉRIAULT, Joseph Yvon. 2011, « Politique et démocratie au Québec : de l'émergence de la nation à la routinisation du souverainisme », dans *Recherches sociographiques*, LII, 1, p. 13-25.

²⁸⁰ La récente remontée du Bloc québécois aux élections d'octobre 2019 s'inscrit plus en continuité avec la victoire de la CAQ (les intérêts du Québec) qu'un retour du souverainisme.

²⁸¹ BOCK-CÔTÉ, Mathieu. 2012, *Fin de cycle, aux origines du malaise politique québécois*, Boréal.

²⁸² JACQUES, Daniel. 2008, *La fatigue politique du Québec français*, Montréal, Boréal.

²⁸³ DUMONT, Fernand. 1995, *Raisons communes*, Montréal, Boréal.

²⁸⁴ TEISCEIRA-LESSARD, Philippe. « Sondage Ipsos- La Presse : les jeunes tournent le dos à la souveraineté », *La Presse*, 13 septembre 2018.

[https://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2018/201809/13/01-5196351-sondage-ipsos-la-presse-les-jeunes-tournent-le-dos-a-la-souverainete.php]

²⁸⁵ BAILLARGEON, Stéphane. « L'attachement des Québécois pour leur province », *Le Devoir*, 23 juin 2018. [https://www.ledevoir.com/societe/531004/un-sondage-revele-que-les-francophones-sont-plus-attaches-au-quebec-que-les-autres-quebecois]

²⁸⁶ Je pense notamment au livre d'Alexandre Soublière, 2018, *La Maison mère*, Montréal, Boréal, où il présente l'identité canadienne-française comme une identité postmoderne, ouverte sur le continent dont le Québec serait la maison-mère.

nationale. Les luttes actuelles (pour l'environnement notamment) se vivent plus sous la forme du « rejet » que du « projet ». Même dans l'identité nationale, si l'on assiste à un certain retour de celle-ci aujourd'hui, c'est par le biais du populisme qui est une forme négative d'affirmation de soi (rejet des élites, critique de l'immigration, protectionnisme, etc.).

Le retour à quoi?

Le retour du Canada français serait donc plus un fait qu'une méprise. Il n'est pas au départ une affirmation politique, mais un constat. Mais, retour à quoi? Autrement dit : que fut le Canada français?

J'ai rappelé, en introduction, comment dans *La démission tranquille*, Jacques Beauchemin définit le retour au Canada français comme l'une des deux voies de la dépolitisation de l'identité québécoise; la première étant la permanence tranquille soit une sorte de déclinisme. On serait ici (par l'une ou l'autre des voies) devant « une forme de délaissement de la représentation du sujet politique dans la plénitude que lui avait conférée la Révolution tranquille »²⁸⁷. Beauchemin reprend ici un vieil anathème des penseurs modernistes de la Révolution tranquille, le Canada français aurait été une représentation ethnique : il n'aurait pas été un sujet politique, il aurait été apolitique. C'est seulement avec l'avènement de l'identité québécoise (les années 1960) qu'un véritable sujet politique aurait émergé sur les restes de l'ancien Canada français. Tout retour au Canada français serait donc une régression politique. En fait, comme lui-même l'a bien démontré dans *L'histoire en trop*²⁸⁸, une telle hypothèse réduit la mémoire politique du Québec à l'avènement de la Révolution tranquille, et, par conséquent, fait du sujet politique québécois un sujet sans passé, sans profondeur, ce qui expliquerait en partie son essoufflement récent.

En fait la question que pose Beauchemin est la suivante : un sujet politique doit-il nécessairement viser ou réaliser la plénitude politique (la souveraineté) pour être appelé sujet politique? Évidemment, non? Toute l'histoire des « petites sociétés » est là pour le confirmer. Certes, une « société » a besoin d'institutions pour assurer sa pérennité, c'est là, on peut dire, sa définition même. Et l'État, dans le monde moderne, est l'institution par excellence, d'où le lien entre

sujet politique et souveraineté. Mais cela n'implique pas une complétude étatique. Des sujets politiques nationaux ont vécu sans État ou avec des institutions étatiques incomplètes. Rappelons cette formule de Fernand Dumont qui portait d'ailleurs sur le Canada français. « L'État, c'était d'abord l'Église. Pourquoi en est-il fallu un autre? »²⁸⁹. En effet, j'aimerais insister sur l'idée que le Canada français ne fut pas une entité apolitique, il fut un regroupement national, non ethnique. Son retour n'aurait pas nécessairement à être apolitique.

Certes, le Canada français constitua une attitude modérée face à l'exigence politique, moins ouvert à la diversité, mais plus ouvert à l'ambition continentale (le providentialisme canadien-français)²⁹⁰. Néanmoins, ainsi que le disent François Olivier Dorais et Jean François Lanier : « Entre 1840 et 1960, le projet national canadien-français a cherché à édifier, en terre d'Amérique, une civilisation catholique et française. Le sens de cette « référence » nationale est d'abord à entendre comme une communauté de langue, de culture, d'histoire et de foi instituée surtout par l'Église, comme « État d'une communauté sans État »²⁹¹.

Cette communauté nationale est née, au milieu du XIX^e siècle, dans la mouvance de la formation des nations modernes et ne s'est jamais représentée comme une ethnie. L'ethnie se définit essentiellement comme une communauté de mémoire, la nation comme une communauté d'histoire, une communauté qui a une histoire et qui veut faire l'histoire. L'ethnicité a une dimension plus généalogique. On pouvait devenir Canadien français si on acceptait sa religion et sa langue (ce que plusieurs firent). Les nations, en effet, ont des frontières qu'on peut traverser sous certaines conditions. Les frontières du Canada français furent la langue et la religion. En plus, le « repli culturel » du Canada français, sur lequel on insiste habituellement, pour rappeler sa nature ethnique est une caractéristique, rappelons-le, de l'éveil des nationalités au 19^e siècle, la nation est fille du romantisme. Cela fut, et est particulièrement vrai des petites nations qui, en raison de leur fragilité institutionnelle, s'appuient davantage sur la culture que sur l'État pour exprimer leur existence.

Dans une perspective générale, le politique c'est la mise en sens et la mise en forme d'une société. Le Canada français, dès sa première formulation au tournant des années 1840, je

²⁸⁷ BEAUCHEMIN, Jacques, *op. cit.*, p. 31.

²⁸⁸ BEAUCHEMIN, Jacques. 2002, *L'histoire en trop, La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, Boréal.

²⁸⁹ DUMONT, Fernand. 1987, *Le sort de la culture*, Montréal, l'Hexagone, p. 257

²⁹⁰ Je reprends ici sans trop de précisions des éléments que l'on retrouvera plus détaillés dans mes travaux notamment : THÉRIAULT, Joseph Yvon. 2007, *Faire société. Société civile et espace francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007; avec MEUNIER, E.-Martin. 2008, « Que reste-t-il de l'intention vitale du

Canada français? », dans, *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, sous la direction de THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT, Linda CARDINAL, Montréal, Fides, p.205-238.

²⁹¹ DORAIS, François Olivier et Jean François LANIER. 2019, « Éléments de réflexion pour une repolitisation du Canada français », *L'Action nationale*, vol. 109, 2 : 41-64.

pense notamment aux formulations de Rameau de Saint-Père et de François Xavier Garneau, voulut faire société, soit se doter d'institutions religieuses, éducatives, médiatiques, économiques et être en interface avec la civilisation anglo-protestante d'Amérique. Il ne fut pas un simple repli sur des « mythes compensatoires »²⁹², ce serait réduire l'histoire. Sans doute, il ne revendiqua pas la plénitude de l'institution politique, et c'est l'Église qui fut l'institution par excellence de sa mise en forme, quoique lors de la fondation de l'État canadien (1864-1867), on exigea la (re)création d'une entité politique québécoise au nom du caractère distinct (religion et langue du Québec)²⁹³. Bien avant les années 1960, cette entité politique (l'État québécois) fut reconnue comme un lieu politique du Canada français, son foyer. On ne comprend pas autrement l'idée de l'État-français de Lionel Groulx. Si le politique est la mise en forme d'une société, le Canada français fut donc bel et bien une forme d'affirmation politique.

Le Canada français fut politique aussi dans un sens programmatique. Par l'affirmation des deux nations fondatrices du Canada, idée dont Henri Bourassa fut le principal définisseur, le Canada français affirmait ainsi sa présence politique à l'intérieur du Canada. On a souvent dit que cette idée d'un pacte entre deux nations ne fut jamais acceptée par l'autre nation, le Canada anglais. C'est vrai, mais cela ne veut pas dire que l'idée ne fut pas efficace. Elle avait été inscrite dans l'acte constitutionnel de 1867 par la reconnaissance du Code civil québécois (bijuridisme, qui se retrouvera jusqu'à la Cour suprême). On doit aussi à cette politique des deux nations des grandes institutions bicéphales qui définissent aujourd'hui encore l'univers culturel du Canada français (Radio Canada, même si les francophones hors Québec se plaignent inlassablement de sa québécutude), l'Office national du film, le Conseil des arts. Le bilinguisme canadien, malgré la volonté d'un Pierre Elliot Trudeau d'en faire une réalité purement communicationnelle, est une dimension de cette dualité nationale (suite à plusieurs contestations, les tribunaux canadiens l'ont bien compris, la langue est inséparable de la société). Le fait que Québec ne soit pas une province comme les autres parce qu'il est le foyer d'une représentation nationale est dû également à cette représentation binationale.

Sortir le Québec de sa déprime

Dans son dernier ouvrage sur la santé des mythes nationaux, Gérard Bouchard décrit la déprime des milieux intellectuels québécois suite à l'essoufflement du mythe de la reconquête associé à la Révolution tranquille. Pour qualifier cet état d'esprit on parle dit-il indistinctement, et je le cite

d'une 'panne d'inspiration', d'une 'crise existentielle', d'une 'étrange sinistrose', d'un 'déclin tranquille', d'une 'crise de la pensée' (et de la société), des 'années molles', d'un 'ressac de l'histoire', de 'rêves brisés', d'un 'bourbier de cynisme', d'une société 'fossilisée', 'asphyxiée', 'en déchéance', 'amnésique', 'sans repères', 'enlisée dans la médiocrité'²⁹⁴.

Gérard Bouchard fait un constat clinique de cette déprime, il ne voit pas de porte de sortie, si ce n'est un appel général à réarticuler mythe et modernité québécoise, ce qui le classe d'une certaine façon dans le camp des déprimés.

Dans *Une démission tranquille*, Jacques Beauchemin considère lui aussi que l'essoufflement du souverainisme conduit à deux voies déprimantes. D'une part, s'installer dans une sorte de permanence tranquille, croyant que le Québec existe de toute éternité et qu'il survivra malgré la dépolitisation de son identité. L'autre, dont nous avons parlé, d'un retour au Canada français et à sa prétendue ethnicité. Beauchemin n'a que « La Souveraineté en héritage »²⁹⁵ à proposer pour contrer la déprime ambiante. Mais si, comme nous l'avons rappelé ici, le retour du Canada français est un fait avant d'être une méprise, l'appel à la souveraineté sonnera comme une incantation. Quand le radio grinche, élever le son ne fait que rendre plus audible le malaise.

On pourrait dire de ces positions déprimantes qu'elles n'assument pas leur époque, qu'elles se réfugient dans une position de principes au détriment d'un certain réalisme politique. S'imaginer pour la nation française d'Amérique que la seule existence possible est la souveraineté du Québec est une voie effectivement déprimante dans l'état d'esprit actuel des Québécois. Cela ressemble étrangement à ce qu'Éric Bédard décrivait dans son livre, *Les réformistes*²⁹⁶. Face à l'impasse de l'acte d'union (1840), deux voies se dessinaient alors : s'apitoyer devant la défaite, se réfugier dans le rêve

²⁹² BEAUCHEMIN, Jacques. *Une démission tranquille*, op. cit., p.19.

²⁹³ LANIEL, Jean François et Joseph Yvon THÉRIAULT, « La question religieuse et la Confédération: ontogenèse de la dualité nationale », *Études canadiennes, Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 83 : 31-50

²⁹⁴ BOUCHARD, Gérard. *Les nations savent-elles encore rêver*, op. cit. p.289.

²⁹⁵ C'était le titre de son précédent essai. Voir BEAUCHEMIN, Jacques. 2015, *La Souveraineté en héritage*, Montréal, Boréal.

²⁹⁶ BÉDARD, Éric. 2009, *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIXe siècle*, Montréal, Boréal.

inachevé, ou, au contraire, assumer le réel et tenter de tirer profit pour leur nationalité de cette époque incertaine, ce que firent les Réformistes. Ce sont ces derniers qui ont assuré la suite de l'histoire.

Tirer profit de la conjoncture. Comment ne pas accepter la dépolitisation tranquille du Québec, tout en assumant le réel, le retour du Canada français? Il s'agit de penser politiquement la situation du retour du Canada français. Réaffirmer sa nature sociétale et politique. Cela a été historiquement le cas, cela peut encore être le cas. On dira par ailleurs qu'une posture canadienne-française peut prétendre à être une communauté tout aussi inclusive que peut l'être l'espace québécois. Après tout, la communauté française de Belgique n'est pas, elle non plus, une ethnie.

Précisons davantage. Un repli sur soi apolitique serait de se recoquiller dans un provincialisme d'intérêt, ce que propose le Bloc québécois au parlement fédéral (les intérêts du Québec) ou d'attendre béatement un nouveau cycle? La voie du Canada français, au contraire, donnerait, à ce retour du Québec dans le Canada français, une dimension politiquement noble, celle d'une représentation nationale. Le Québec comme foyer principal de la nation canadienne-française. Ce pourrait être l'affirmation politique extérieure

d'un autonomiste québécois qui a fait le choix (c'est le cas de la CAQ, mais aussi de la majorité québécoise lors de deux référendums) de rester dans un Canada binational.

Il faudrait, non pas comme l'ont tenté les ministres Benoît Pelletier (gouvernement Charest)²⁹⁷ et Jean-Marc Fournier (gouvernement Couillard)²⁹⁸ de ramener le Québec dans le giron canadien, mais bien réintégrer le Canada français dans le Québec, réaffirmer la dualité nationale, reconnaître la présence d'une réalité sociétale et politique française dans le Canada même. Non pas « Québécois notre façon d'être Canadiens », mais plutôt « Québécois francophones notre façon d'être Canadiens français ». Le Québec comme foyer principal d'une société distincte au Canada. Le gouvernement Legault a-t-il la grandeur nécessaire pour assumer ce destin?

Il s'agit évidemment d'une proposition conjoncturelle qui s'appuie non sur un projet, si noble soit-il (la plénitude de l'État national), mais sur un état de fait, la fin d'un cycle et le nouveau cycle dans lequel est entré le Québec français. De toute façon, si un nouveau cycle indépendantiste vient à s'affirmer, il s'enrichira, comme précédemment, de ce nationalisme transfrontalier que le Canada français lui aura laissé en héritage.

²⁹⁷ Gouvernement du Québec. 2006, *L'avenir en français*, Québec.

²⁹⁸ Secrétariat aux relations canadiennes. 2018, *Québécois, notre façon d'être Canadiens*, Gouvernement du Québec, Québec.

Annexe 1

Mot d'accueil

Jacques Frémont, Recteur et vice-chancelier, Université d'Ottawa

Veuillez noter que les discours sont publiés dans la langue dans laquelle ils ont été présentés. Seule la version prononcée fait foi²⁹⁹.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à l'Université d'Ottawa et à cette conférence qui promet d'être stimulante et pertinente.

Nous rendons hommage au peuple algonquin, gardien traditionnel de cette terre. Nous reconnaissons le lien sacré de longue date l'unissant à ce territoire qui demeure non cédé.

Nous rendons également hommage à tous les peuples autochtones qui habitent Ottawa, qu'ils soient de la région ou d'ailleurs au Canada.

Nous reconnaissons les gardiens des savoirs traditionnels, jeunes et âgés.

Nous honorons aussi leurs courageux dirigeants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Permettez-moi ensuite de remercier vivement les organisateurs de cette conférence et, plus particulièrement, la professeure Linda Cardinal, titulaire de la Chaire de recherche sur la Francophonie et les politiques publiques ici à l'Université d'Ottawa ainsi que son équipe qui ont travaillé fort pour nous réunir aujourd'hui. Merci, évidemment, à toutes celles et ceux qui se sont déplacés, parfois de très loin, pour assister à cette conférence.

La tempête politique soulevée par les décisions récentes du gouvernement Ford affectant la communauté franco-ontarienne a été considérable et elle n'est sans doute pas terminée. Je me réjouis que, dans ce contexte, il ait été décidé d'organiser la présente conférence. Il est en effet opportun que l'université puisse jouer un de ses rôles les plus fondamentaux, à savoir d'offrir un espace de dialogue réunissant universitaires, étudiants et membres de la société civile autour de problématiques dont l'importance et l'urgence ont été démontrées.

Le titre même de cette conférence soulève plusieurs questions d'importance. Comment doit-on ou comment peut-on définir la Francophonie canadienne? Quel doit être le lien, quels doivent être les liens entre celle-ci et le Québec? En quoi et comment les récentes actions du gouvernement ontarien ont-elles affecté notre compréhension de ce que doivent être ces relations? L'identité canadienne-française serait-elle en train de renaître après plusieurs années de stagnation?

Voilà seulement quelques-unes des questions que vous aborderez sans doute aujourd'hui. Je me réjouis particulièrement que vous le fassiez ici, à l'Université d'Ottawa – car plusieurs de ces questions, nous les posons quotidiennement. Elles ont fait partie de notre ADN bien longtemps avant que monsieur Ford ne devienne premier ministre, bien avant même qu'il soit né! Si nous baignons dans ces questions et dans leur complexité intrinsèque, nous travaillons surtout à mieux comprendre notre rôle au sein d'un univers multidimensionnel et multilinguistique.

²⁹⁹ Le discours est disponible en ligne sur le site suivant : <https://www2.uottawa.ca/notre-universite/recteur/discours-messages/journee-etude-quebec-francophonie-canadienne-avant-apres-doug-ford-19-01-31> (consulté en mars 2022)

L'Université d'Ottawa

Fermement ancrée dans la région Ottawa-Gatineau, notre université reflète la diversité de la capitale du Canada et de sa région. Cette réalité fait profondément partie de notre réalité. Nous formons aussi l'établissement le plus important qui offre des cours en français en Ontario et nous sommes forts d'une longue tradition d'offre de cours professionnels soutenant les communautés franco-ontariennes, et ce, depuis plus de 150 ans! Notre charte nous mandate de soutenir et développer la culture et la communauté franco-ontarienne, nous conférant une responsabilité que nous prenons à cœur au quotidien. C'est ce que nous sommes et ce que nous aspirons à continuer à être.

Nous avons formé l'essentiel des avocats pratiquant en Français à l'extérieur du Québec. J'aime rappeler que sans l'université d'Ottawa qui a formé des générations de médecins et de personnels de la santé en français, il n'y aurait pas d'hôpital Montfort aujourd'hui, ce haut lieu symbolique de la lutte des Franco-ontariens. Nos diplômés assurent une partie congrue des services qui se rendent en Français un peu partout au Canada, de la Nouvelle-Écosse à la Colombie-Britannique, du sud de l'Ontario au Nunavut. Cela fait aussi partie de notre identité.

Nous accueillons chaque année des centaines sinon des milliers d'étudiants francophones en provenance de partout au Canada et d'ailleurs du monde francophone : d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, de l'Europe ou des Caraïbes pour ne mentionner que ces régions. Ces étudiants transforment notre campus et font aussi partie de notre identité en mouvance, à l'image de la francophonie elle-même. La réalité francophone de notre campus est loin d'être la même qu'il y a 50 ans, 20 ans ou même 5 années. 13 000 de nos étudiants fréquentent plus de 350 programmes de formation entièrement en Français et, bon an mal an, nous attribuons de bourses à plus de 6000 de ces étudiants afin de soutenir leurs études en Français. Plus de 90% de nos personnels sont bilingues et offrent leurs services en Français. Ça n'est pas rien!

Un rapport sur la place du français à l'Université d'Ottawa

Est-ce que tout est parfait dans un monde idéal à l'Université d'Ottawa? Certes, non. Il y a place à amélioration du caractère francophone de ce que nous sommes et de ce que nous aspirons à être.

En juillet dernier, j'ai demandé à la professeure Linda Cardinal de préparer un plan d'action pour la francophonie à l'Université d'Ottawa pour le mois de décembre 2018, ce qui représentait un court délai, mais à mes yeux il fallait agir rapidement. Je souhaitais que le rapport propose des principes directeurs qui définissent ce qu'est pour nous la francophonie. Le plan d'action poursuit trois objectifs : à savoir la mise en place d'une gouvernance plus efficace de la francophonie, l'accroissement du rayonnement de la francophonie sur le campus, et la mise sur pied de moyens de mieux communiquer notre mission francophone. Le plan d'action comprend par ailleurs un ensemble de mesures structurantes et particulières qui serviront à atteindre ces trois objectifs, mais également à donner plus de chair à nos principes directeurs.

Je tiens à préciser que les actions proposées touchent toutes les dimensions des secteurs de la vie universitaire; elles proposent des investissements ciblés et de nouvelles approches pour travailler ensemble, car rappelons-le, la francophonie est une responsabilité collective. En ce qui a trait au rayonnement de la francophonie sur le campus, le plan d'action propose, entre autres, de revaloriser les savoirs francophones dans le domaine de la recherche en investissant dans un nouveau programme de chaires de recherche sur la francophonie et en mettant en valeur les travaux de nos chercheurs qui ont l'expertise et la persévérance de créer des connaissances scientifiques en langue française.

Par ailleurs, maintenant que la Loi sur les services en français de l'Ontario s'applique à la plupart de nos programmes de premier cycle, nos efforts devront aussi se tourner vers le recrutement d'étudiants francophones aux études supérieures, de même que le renouvellement de l'offre de programmes en français à la maîtrise et au doctorat. Enfin, du côté de l'expérience étudiante, nous répondrons aux attentes de celles et ceux qui souhaitent que la vie en français sur le campus soit appuyée d'activités sociales et culturelles qui soient riches et diversifiées à l'image des francophones et des francophiles qui viennent de partout au sein de la francophonie pour vivre une expérience unique en français au sein de notre université et découvrir la langue française. Ce rapport est ambitieux et il a été très bien reçu par le Sénat et de Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa. Aujourd'hui nous le rendons public – en français et en anglais!

Les débats récents concernant l'UOF

Bien des choses se sont dites et se sont écrites au sujet de l'Université de l'Ontario français et de l'enseignement postsecondaire en Français en Ontario.

Tout d'abord et je le répète une fois de plus, il y a de la place pour une université francophone en Ontario, pour une université « par et pour », ainsi que le veut l'expression consacrée. Nous avons pris cette position depuis le début et c'est encore la nôtre. La langue compte et les droits linguistiques aussi. Ils sont fondamentaux.

Un rappel ensuite. La réalité derrière le dossier de l'UOF est qu'il existe plus d'une vingtaine d'établissements d'enseignement postsecondaire en français partout au Canada. On en retrouve dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces établissements luttent pour leur survie depuis toujours afin de servir des communautés francophones souvent discrètes et isolées. La contribution du gouvernement fédéral à leur survie est indispensable et il faut souligner les mesures prises récemment par la ministre Joly pour les soutenir. Ces établissements méritent notre soutien et je serai heureux qu'elles fassent l'objet de vos attentions aujourd'hui.

Leur rôle est essentiel. Les francophones doivent pouvoir continuer leurs études postsecondaires en français chez eux, sans avoir à s'expatrier au Québec ou à l'étranger. Nous insistons qu'il est parfaitement légitime de vouloir avoir une université unilingue francophone en milieu ontarien, tout comme les universités McGill et Concordia sont des universités anglophones en milieu francophone au Québec.

Il y a des avantages à avoir des universités unilingues. On ne peut en douter. Mais dans la multiplicité et la richesse de l'offre universitaire, il y a aussi de la place pour les universités bilingues. Plusieurs déclarations ces derniers mois ont été à l'effet que l'UOF se justifie parce que les universités bilingues « ne livrent pas la marchandise », aussi parce qu'elles offrent des cours en anglais. Permettez-moi d'inscrire ma forte dissidence là-dessus. Si la seule raison de l'existence de l'UOF se réduit à prendre le contrepied des universités bilingues ontariennes, c'est que la démonstration intellectuelle du

besoin d'avoir une université francophone n'a pas été faite ou est restée superficielle.

L'Université d'Ottawa a fait le choix du bilinguisme. Il y a longtemps. C'est un choix qui a évolué, mais c'est un choix qui aujourd'hui est plus important que jamais. Je dis qu'on est bilingue, mais soyons clairs: être bilingue c'est être francophone. C'est faire le choix de la francophonie, faire le pari de la francophonie canadienne. La tenue de cette conférence ici, aujourd'hui, en témoigne si besoin était.

Tout établissement universitaire francophone ou bilingue au Canada doit faire le pari du XXI^{ème} siècle, celui du renouvellement de son espace francophone, celui de son ouverture sur la richesse et la diversité francophones de tous les pays et de tous les continents. Il ne s'agit pas de sombrer dans la nostalgie ou un repli identitaire aux lendemains incertains, mais bien de foncer dans le dynamisme de communautés francophones qui ont le besoin et l'aspiration d'appartenir à la planète globale de ce siècle.

Un des défis est d'aller au-delà des expressions d'outrage des derniers mois et de s'organiser pour que le contexte politique ambiant serve à insuffler un nouveau souffle à la francophonie et à la francophonie universitaire au Canada. Il faut se réjouir que le Québec semble à nouveau présent dans cette dynamique. Ainsi qu'en témoigne la présence de la ministre Lebel ce midi. Nous devons les uns et les autres assumer les responsabilités qui nous reviennent, notamment quant au soutien à donner aux établissements en milieu francophone minoritaire au Canada. N'est-il pas paradoxal que plusieurs des universités canadiennes francophones ou bilingues aient davantage de relations avec des établissements francophones à l'étranger qu'au sein même du Canada?

Ça fait des années qu'on résiste en Ontario français et qu'on investit dans la francophonie ontarienne, canadienne et maintenant, globale. Nous en parlons, nous discutons, mais nous savons aussi être présents dans l'action. Et il en faut davantage... certainement pas de la part de ceux qui cherchent à marginaliser ou contrôler l'agenda, mais bien dans un esprit de partenariat fondé sur le respect mutuel et une vision partagée. C'est à ce prix que l'entière de la communauté francophone au Canada en sortira gagnante.

Annexe 2

L'action du Québec au sein de la francophonie canadienne : continuités et nouvelles avenues

Allocution de la Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Condition féminine

31 janvier 2019, Salle Huguette-Labelle, Pavillon Tabaret, Université d'Ottawa

La version prononcée fait foi³⁰⁰.

Bonjour à tous. C'est avec plaisir que je suis avec vous aujourd'hui. Cet événement est une belle occasion de tisser des liens et d'amorcer des conversations qui, je l'espère, seront fructueuses.

Je tiens d'abord à remercier les instigateurs de cette journée d'étude, et plus particulièrement la professeure Linda Cardinal pour son invitation.

Je suis heureuse de constater que cette journée de réflexion réunit des représentants en provenance de milieux diversifiés : chercheurs, étudiants, journalistes, représentants des associations issues des communautés francophones, etc. La contribution de tous à la discussion sur la francophonie canadienne est essentielle.

Depuis mon assermentation, certains ont souligné mes nombreuses responsabilités : justice, condition féminine, relations canadiennes, réforme des institutions démocratiques. Mais j'aimerais vous dire que, parmi l'ensemble des dossiers qui m'ont été confiés, la francophonie canadienne occupe une place toute particulière.

Tout d'abord, pour des raisons personnelles, car, comme beaucoup de Québécois, mes racines francophones s'étendent au-delà des limites du territoire québécois.

En effet, par ma mère, je suis spécialement attachée à l'Acadie, où réside une partie de ma famille et que je connais bien. Par mon père, mes liens familiaux s'étendent à de nombreuses communautés francophones à travers le Canada, où mes oncles et tantes se sont installés pour mener leur carrière.

Mais l'élection de la Coalition avenir Québec signifie aussi un nouvel élan pour la francophonie canadienne. Nous avons, en effet, l'ambition de dépasser les oppositions qui ont marqué les cinquante dernières années.

Nous croyons qu'il est temps, pour notre gouvernement, d'examiner notre rôle dans la francophonie canadienne.

Cette réflexion, que nous souhaitons faire avec vous, est d'autant pertinente que mon entrée en fonction coïncide avec plusieurs anniversaires importants, lesquels ont sans doute été évoqués dans le segment historique de ce matin.

En effet, 2019 marque le cinquantième anniversaire de la Loi sur les langues officielles et le cinquantième anniversaire de

³⁰⁰ Le discours est disponible en ligne sur le site suivant : <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/secretariat/salle-de-nouvelles/discours/details.asp?id=140> (consulté en mars 2022)

la fin des États généraux du Canada français. Ces deux événements ont laissé une empreinte majeure dans l'histoire de la francophonie canadienne.

Cette année marque aussi le cinquantième anniversaire de la signature des deux premiers accords de coopération en francophonie, conclus entre le gouvernement du Québec, d'une part, et les gouvernements de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, d'autre part.

Au cours des décennies qui ont suivi, le gouvernement du Québec a signé des accords de coopération similaires avec l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Au fil des ans, ces accords de coopération ont permis de financer, la plupart du temps à parité avec le ou les gouvernements partenaires, de nombreux projets se rapportant à de multiples secteurs allant de l'éducation à la culture, en passant par le tourisme et le développement économique.

À titre de ministre de la Justice, j'ai été particulièrement intéressée d'apprendre l'existence d'une collaboration toute récente entre l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa, dans le cadre du projet « pratiquO », dont l'objectif premier est d'assurer une offre adéquate de formation professionnelle continue aux juristes d'expression française.

Comme vous le savez peut-être, outre les projets financés conjointement avec d'autres gouvernements, dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale, le Québec administre, de façon indépendante, son propre programme d'appui à la francophonie canadienne.

Ces deux programmes visent un objectif commun : la création de partenariats et la mise sur pied de réseaux entre les francophones du Québec et ceux des autres provinces et territoires. Cette année, les budgets combinés de ces programmes totalisent près de 2 millions de dollars.

Par ailleurs, dans le but d'accorder une visibilité accrue à la recherche en francophonie, qui était déjà soutenue par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, un volet spécial a été intégré, en avril 2018, au Programme d'appui à la recherche.

Ce volet appuie prioritairement le développement et la diffusion de connaissances qui contribuent à la compréhension de la francophonie canadienne, notamment des communautés francophones et acadiennes, en tant que milieux d'expression française au Canada.

Au cours des derniers mois, j'ai donc approfondi ma connaissance des actions du gouvernement du Québec en francophonie canadienne.

J'ai aussi appris à connaître de nombreux acteurs de la francophonie. Ces personnes et ces organismes déploient une

énergie remarquable et s'impliquent avec dévouement dans l'accomplissement de leur mandat.

Je pense notamment aux associations qui représentent les différentes collectivités francophones, que ce soit en Ontario, au Yukon, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs au pays.

Je pense aussi à un organisme comme l'Association canadienne d'éducation de langue française. Depuis plus de soixante-dix ans, cette association contribue, de façon notable, à la vitalité des communautés francophones.

Bref, depuis mon entrée en fonction, je suis en contact régulier avec de multiples facettes et réalités de la francophonie canadienne. Et j'assumerai avec conviction mon mandat d'aider à les faire connaître au Québec, au Canada et à travers l'Amérique.

J'ai été heureuse de constater que les actions du gouvernement du Québec pouvaient contribuer au renforcement des liens entre les Québécois et les membres des communautés francophones et acadiennes, tout en participant à la promotion et à l'affirmation du fait français au Canada.

Toutefois, je constate que du chemin reste à parcourir afin d'assurer la réelle pérennité du français au Canada et d'apporter un soutien aux communautés francophones en milieu minoritaire.

Car, malheureusement, la réalité des francophones vivant en situation minoritaire reste assez méconnue des Québécois et des autres Canadiens.

De plus, l'histoire du développement des communautés francophones au Canada et, plus largement, en Amérique, reste trop souvent ignorée.

Les événements des derniers mois ont renouvelé l'attention portée à la francophonie canadienne; un intérêt qui s'est accompagné d'une solidarité à travers tout le pays.

Au Québec, ce sentiment de solidarité est associé à une admiration certaine pour la résilience, la combativité et la fierté des francophones vivant en situation minoritaire. Le dynamisme et l'engagement de la société civile, en particulier, forcent le respect.

À titre de ministre responsable de la Francophonie canadienne, je souhaite que cet élan de solidarité se poursuive et qu'il s'incarne dans des actions concrètes.

Ensemble, nous devons renouveler nos efforts pour faire la promotion du français et pour accroître l'espace francophone canadien.

Le contexte actuel est une occasion à saisir.

Notre politique québécoise de la francophonie canadienne dynamique bénéficie à toute la francophonie canadienne, et une francophonie canadienne forte bénéficie à tous.

Dans cette lignée, je souhaite travailler avec tous les partenaires de la francophonie canadienne à la préservation, à la promotion et à l'épanouissement de la langue française.

Or, le visage de la francophonie a changé au cours des douze dernières années.

Cette politique est-elle encore en phase avec les aspirations de cette francophonie plurielle? Je n'ai pas encore de réponse à cette question, mais nous sommes à l'écoute.

En ce sens, je souhaite multiplier les rencontres et les discussions avec les acteurs de la francophonie canadienne et américaine.

Je vous souhaite donc des échanges productifs, cet après-midi, dont je me réjouis de connaître les résultats ainsi que les suites. Ce sera toujours un plaisir de vous revoir.

Merci à tous !

